

ARCHEOLOGIE entre SEMOIS et CHIERS



Crédit Communal

Partie « Etalle » retranscrite par J. Nicolas à partir de l'ouvrage original plus complet

Table des matières

Liste des auteurs.....	4
Un habitat du premier âge du fer à Huombois (Sainte-Marie-sur-Semois)	6
La fortification protohistorique de la Tranchée des Portes à Etalle.....	10
Le site.....	10
Les fouilles	11
Les structures défensives	13
Le fossé	13
Le rempart	13
Les entrées	15
Vestiges d'occupation	17
Vestiges du premier âge du fer	17
Traces d'occupation de la Tène I	17
Bûcher gaulois	18
Synthèse	19
L'éperon barré du Châtelet à Ethe	20
Le refuge protohistorique de Buzenol-Montauban	24
La chaussée romaine Reims-Trèves	32
Une officine de potiers gallo-romains à Huombois.....	39
Un habitat rural gallo-romain dans la fortification protohistorique d'Etalle	44
La villa gallo-romaine du Fayé à Fratin (1964-1976)	47
Les fouilles	48
Les vestiges.....	48
Le matériel archéologique.....	49
Datation et conclusions	52
La villa gallo-romaine de Sivry.....	53
Un cimetière gallo-romain dans les bois de Chantemelle.....	57
Le Château Renaud à Virton : une fortification du Bas-Empire romain.....	61
Introduction.....	61
Historique des fouilles	61
Les structures défensives	62
Autres structures.....	67
Vestiges d'occupation préhistorique.....	67
Sculptures du Haut-Empire	67
Le matériel du Bas-Empire	69
Synthèse	72

La fortification du Bas-Empire de Buzenol-Montauban.....	74
La fortification médiévale de Buzenol.....	87
Le château des Seigneurs d'Etalle	91
La préhistoire.....	98
La préhistoire en Gaume	99
Le Paléolithique	99
Le Mésolithique	99
Le Néolithique	102
Conclusion	102
L'âge du fer.....	103
La période romaine	104
La période mérovingienne.....	106
Le peuplement.....	106
La vie rurale	107
Société	108
Les usages funéraires	109
Le Moyen-Age.....	111
Le comté de Chiny	111
Les châteaux apanagers	113
Planche I	117
Planche II	118
Planche III	119
Planche IV	120
Planche V	121
Planche VI.....	122
Planche VII.....	123
Planche VIII.....	124

Liste des auteurs

Pierre BONENFANT

Professeur à l'Université libre de Bruxelles

Daniel CAHEN

Chef de travaux à l'institut royal des Sciences naturelles de Belgique. Bruxelles.

Anne CAHEN-DELHAYE

Chef de travaux au Service national des Fouilles. Bruxelles.

Nicolas CAUWE

Licencié en archéologie et histoire de l'art.

Pôle DEFOSSE

Docteur en archéologie et histoire de l'art.

Jean-Marc DOYEN

Licencié en archéologie et histoire de l'art. Amphora. Braine-l'Alleud.

Guy FAIRON

Groupe de Recherches aériennes du Sud Belge. Arlon.

Henri GRATIA

Chef de chantiers au Service national des Fouilles. Bruxelles.

Paul-Christian GRÉGOIRE

Abbaye d'Orval.

Michèle GUSTIN

Licenciée en archéologie et histoire de l'art.

Benoît HALBARDIER.

Franz-Josef HASSEL

Chargé de recherches au Römisches-Germanisches Zentralmuseum. Mayence.

Camille HITTELET.

Guido HOSSEY

Professeur.

Ivan JADIN

Licencié en archéologie et histoire de l'art.

Jacqueline LALLEMAND

Chef de travaux à la Bibliothèque royale. Cabinet des Médailles. Bruxelles.

Gérard LAMBERT

Conservateur des Musées gaumais. Virton. Maître de conférences aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix. Namur.

Marc-E. MARIËN

Chef de Département honoraire aux Musées royaux d'Art et d'Histoire. Bruxelles. Professeur honoraire de la Vrije Universiteit Brussel.

Claire MASSART
Collaborateur scientifique au Service national des Fouilles.

Sylviane MATHIEU
Licenciée en archéologie et histoire de l'art. Archéologue à la Fédération des Archéologues de Wallonie. Bruxelles.

André MATTHYS
Chef de travaux au Service national des Fouilles. Bruxelles.

Joseph Mertens
Professeur honoraire de l'Université catholique de Louvain et de la Katholieke Universiteit Leuven.

Marcel OTTE
Professeur à l'Université de Liège.

Patrick PÉRIN
Directeur des Musées et Monuments départementaux de Seine-Maritime. Rouen.

Jean PLUMIER
Licencié en archéologie et histoire de l'art. Collaborateur scientifique au Service national des Fouilles. Bruxelles.

Heli ROOSENS
Directeur honoraire du Service national des Fouilles. Bruxelles.

Georges RAEPISTAET
Professeur à l'Université libre de Bruxelles.

Alain THOMAS

Paul-Louis VAN BERG
Collaborateur scientifique à l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique. Bruxelles.

Un habitat du premier âge du fer à Huombois (Sainte-Marie-sur-Semois)

Les fouilles avaient révélé très tôt une occupation importante du nord de la Gaume au premier âge du fer. En effet, un premier cimetière avait été découvert en 1851 à Tintigny-Breuvanne (fig. 1 : n°5). De 1882 à 1912, des chercheurs avaient exploré une importante nécropole de cent vingt-trois tertres dans le Grand Bois à Saint-Vincent (fig. 1 : n° 2) (cf. : p. 29, fig. 3). Deux autres nécropoles tumulaires encore été repérées sur le territoire de Bellefontaine (fig. 1 : n°5 3 et 4).

En 1962, M. Henri Boreux fut averti de la découverte fortuite d'un dépôt de poteries dans une carrière communale de grès calcarifère en cours d'exploitation. C'était à quelque 400 m au sud des fours de potier gallo-romains, à proximité immédiate d'un ruisseau qui prenait sa source à 250 m au sud de la trouvaille (fig. 1 : n° 1).

Le dépôt comportait près de 13 kg de fragments de céramiques entassées dans une poche de 0,90 m à 1 m de profondeur et d'environ 0,50 m seulement de largeur. Aucun autre vestige n'accompagnait, semble-t-il, ces débris. Les tessons appartiennent à huit récipients distincts, parmi lesquels un vase de céramique fine tandis que les autres sont d'une facture fruste qui évoque une céramique utilitaire.

Le vase de belle qualité se distingue par sa finition (fig. 2) : sa surface est bien lissée, brune ou grise, et lustrée sur le col et l'épaule ; sa pâte est fine,

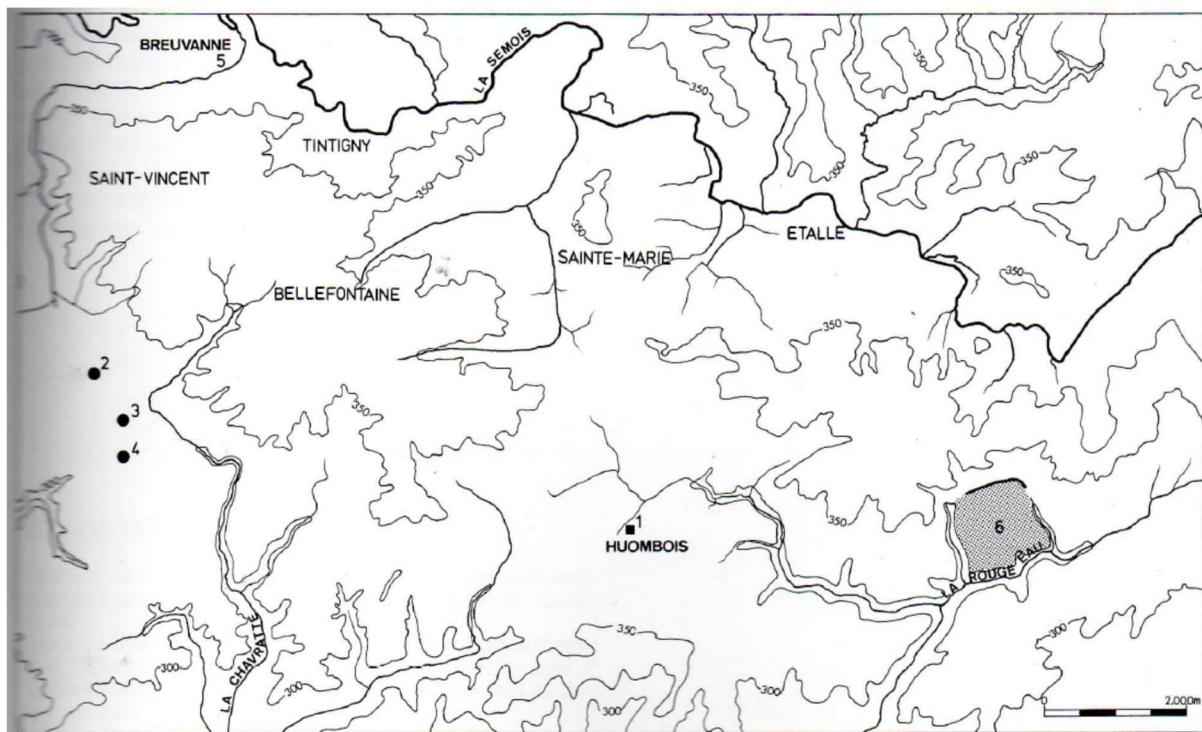


Fig. 1 : Carte de situation du dépôt d'Huombois (en 1) et des autres sites du premier âge du fer en Gaume : la nécropole à tombelles du Grand Bois (en 2) et deux autres cimetières à tumulus (en 3 et 4), une nécropole dont la situation exacte n'est plus connue à Breuvanne (5) et la forteresse de la Tranchée des Portes à Etalle (6).

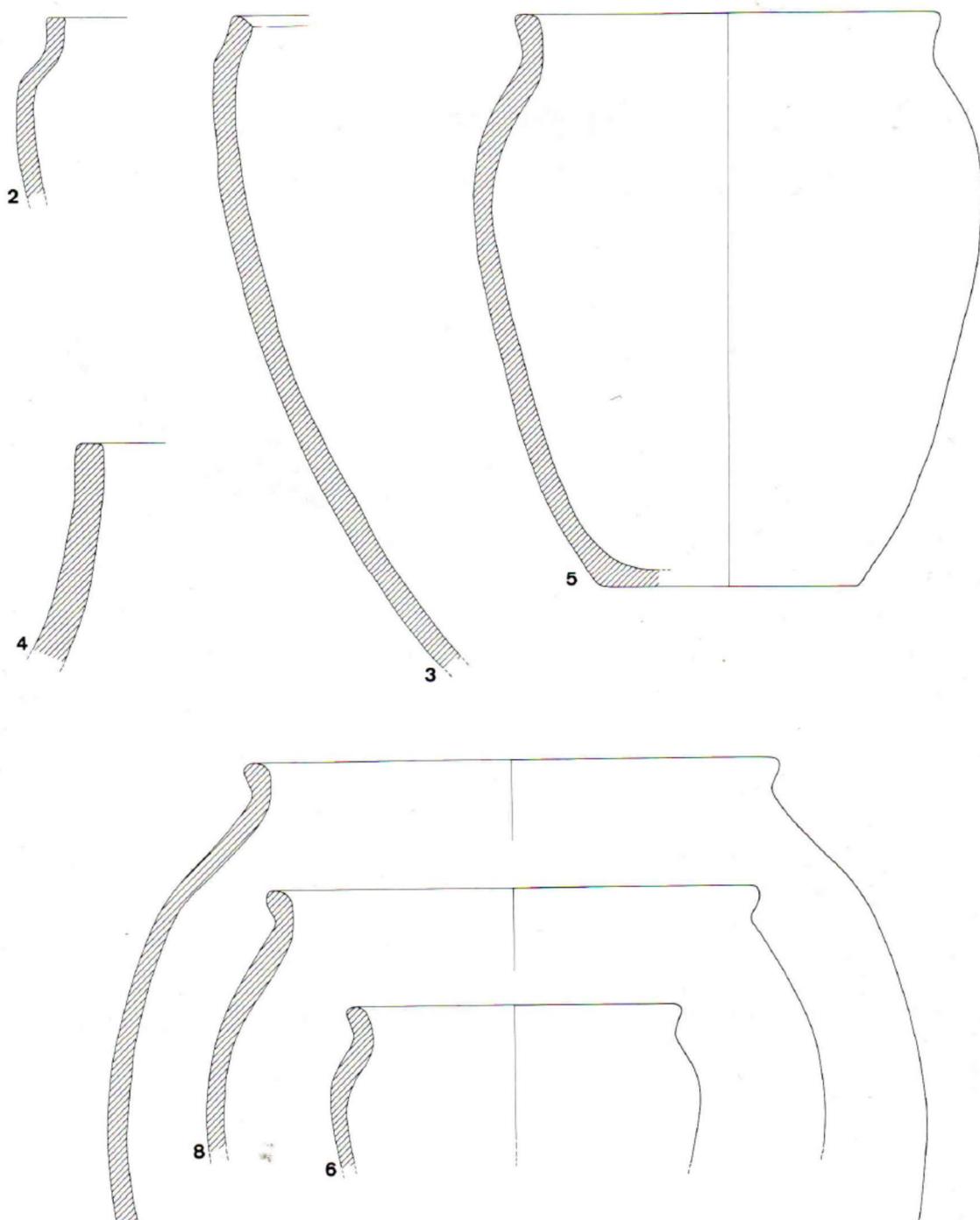


Fig. 3 : Céramique épaisse (éch. 1/3)

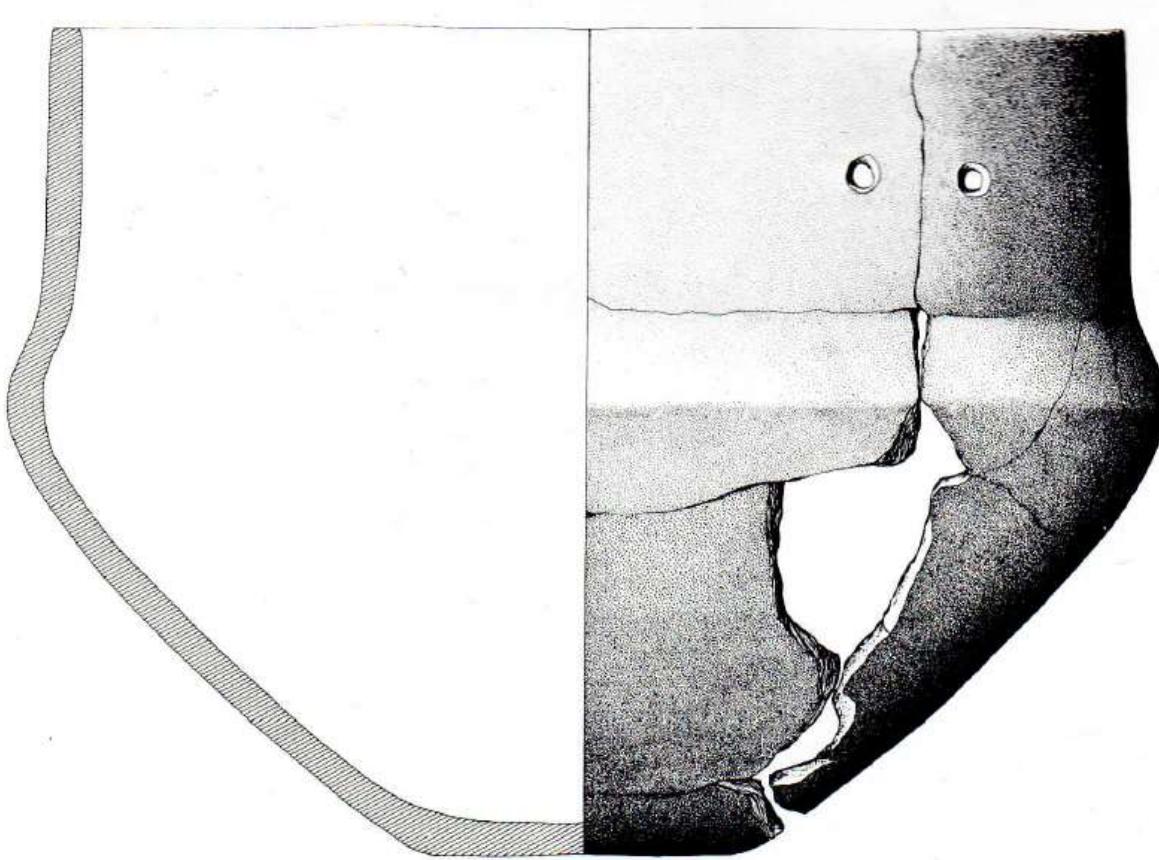


Fig. 2 : Céramique fine (éch 1/3)

Homogène, de texture serrée et bien cuite. Le récipient presque complet a une hauteur de 19 cm ; son fond est plat, sa panse surbaissée et son col est haut et cylindrique. Celui-ci est trouvé par deux perforations qui ont été ménagées après sa cuisson pour accueillir une cordelette de suspension. La forme caractéristique de ce vase évoque des terrines recueillies dans la nécropole à incinération de Saint-Vincent-Grand-Boiss, mais les meilleurs parallèles apparaissent cependant dans un cimetière de Lorraine situé à quelque 75 km au sud-ouest d'Huombois, à Haulzy, où ils sont datés du début de Hallstatt C., soit vers 650 avant notre ère.

Sept autres vases ont une surface poreuse, rugueuse ou légèrement "éclaboussée", de couleur souvent claire, grège ou grise ; leur pâte est tendre, ou mal cuite, particulièrement friable, et se désagrège souvent dans l'épaisseur ; elle contient de la chamotte épaisse et est généralement criblée de petits trous. Plusieurs d'entre eux ont été récemment reportés au Musée gaumais où un profil complet a pu être reconstitué (fig. 3). Il s'agit de pots de grandes dimensions aux parois assez épaisses. Ils ont un fond plat, une panse tronconique à la base et bombée au sommet et la plupart sont munis d'une lèvre parfois épaisse. Un seul est légèrement caréné au sommet de la panse (fig. 3 : n° 2). Aucun n'est décoré ni pourvu d'éléments de préhension qui apparaissent fréquemment dans la céramique funéraire et contemporaine de Gaume. Par leur facture négligée, ces sept vases évoquent les récipients à provisions que l'on rencontre couramment dans les habitats du premier âge du fer.

Ainsi, la céramique recueillie à Huombois pourrait signaler la présence d'un établissement dont l'implantation a pu être motivée par la proximité d'un cours d'eau où les habitants auraient eu la possibilité de s'abreuver. ·

Le site ne semble pas avoir été fortifié. Il est localisé à mi-distance de la forteresse contemporaine d'Etalle et des nécropoles tumulaires de Saint-Vincent et Bellefontaine également datées du premier âge du fer (fig. 1 : n°5 6 et 2 à 4). Notons que l'ensemble de ces sites se concentrent sur le revers de la première cuesta sinémurienne qui borde le sud du massif ardennais.

Anne CAHEN-DELHAYE

Bibliographie

CAHEN-DELHAYE A. 1971-1972 : Un dépôt de vases hallstattiens à Huombois (province de Luxembourg), *Le Pays Gaumais*, 32-33, 46-48.

CAHEN-DELHAYE A. 1984 : Aperçu de l'âge du fer en Gaume (Belgique). *Eléments de pré et protohistoire européenne. Hommages à Jacques-Pierre Millotte*(Annales Littéraires de l'Université de Besançon, Paris. 335-344

La fortification protohistorique de la Tranchée des Portes à Etalle

Le site

Les sols jurassiques sabla-limoneux du revers de la première cuesta gaumaise sont profondément incisés d'étroites vallées qui accidentent le relief. Ces cours d'eau ont ainsi créé des promontoires, dotés d'une réelle valeur défensive, qui ont attiré les populations de l'âge du fer. Le plus grand d'entre eux est situé à 2,5 km à l'est du refuge bien connu de Montauban à Buzenol, dans les bois d'Etalle, aux confins de la commune du même nom (cf. infra, p. 21, fig. 1). Installée sur un vaste éperon, la fortification est défendue au nord par un mur de barrage qui s'étend sur 1 010 m de long et s'élève encore à 3,30 m de haut, et auquel est accolé un large fossé extérieur de 5 m de profondeur (fig. 1). Ce retranchement a un tracé rectiligne orienté d'est en ouest, sauf à son extrémité orientale où il s'incurve vers le sud (fig. 2). Il réunit deux profonds ravins formés chacun par un ruisseau encaissé qui coule du nord vers le sud pour se jeter dans l'Eau Rouge, tributaire du Ton. Le barrage protège ainsi une surface assez plane, approximativement quadrangulaire, d'un kilomètre de côté environ. Il s'interrompt en trois endroits qui signalent les entrées antiques ménagées à plusieurs centaines de mètres les unes des autres. Les flancs ouest, est et sud qui ne sont pas infranchissables ne sont protégés par aucune structure apparente sauf à 320 m au sud de l'extrémité occidentale du barrage où deux talus perpendiculaires à la bordure du plateau forment un passage étroit qui évoque une quatrième entrée.

L'importance des structures défensives de la place forte se traduit dans les toponymes qui désignent le site : *Horlé des Portes* qui se rapporte au rempart et *Tranchée des Portes* qui s'applique au fossé.



Fig. 1 : Vue du rempart depuis le fossé.

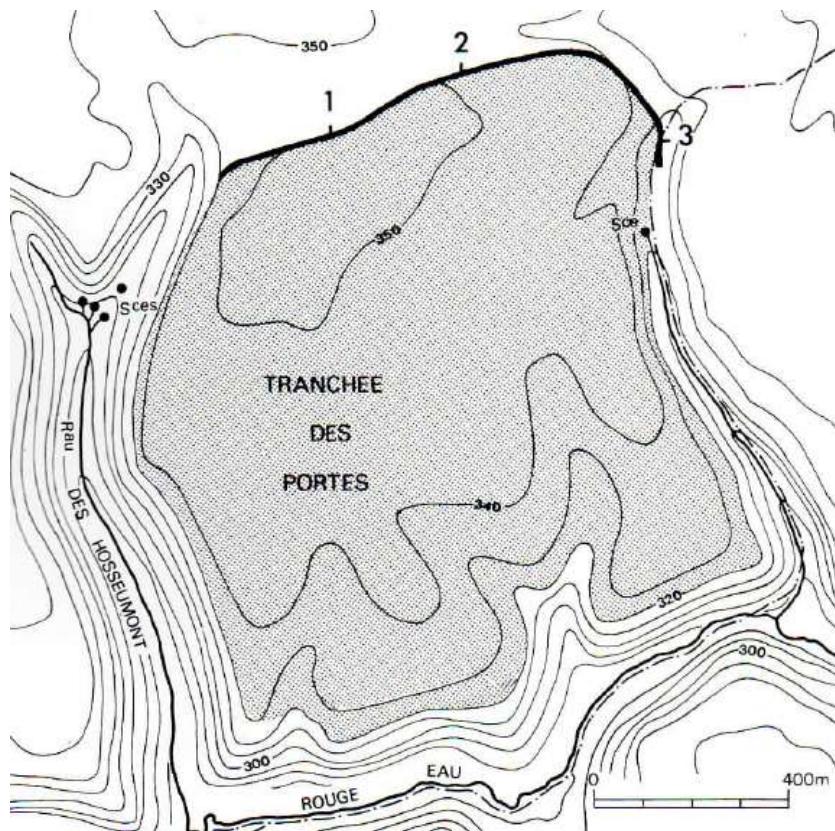


Fig. 2 - Plan de l'éperon barré et situation des trois entrées ménagées dans le retranchement (1 à 3).

Les fouilles

Dans la littérature archéologique, la fortification d'Etalle fut signalée dès le milieu du siècle dernier, mais elle ne fut examinée pour la première fois qu'en 1969. Un groupe de chercheurs bénévoles hollandais incomptents réalisa une coupe à travers le rempart ; leurs observations n'avaient pas permis alors d'éclairer le mode de construction, la chronologie et le rôle de cette importante structure.

De 1980 à 1985, le Service national des Fouilles a consacré quatre campagnes, qui ont totalisé dix-huit mois, à l'exploration de la plus grande forteresse de Belgique. Les fouilles systématiques ont toutes été réalisées avec la collaboration effective du bourgmestre et de la commune d'Etalle qui est aussi propriétaire du fonds. Ainsi, en 1980 et 1981, six chômeurs ont été mis au travail par son intermédiaire pour effectuer les travaux de terrassement au cours de deux campagnes de trois mois. En 1984 et 1985, la commune d'Etalle a obtenu un Cadre Spécial Temporaire de sept personnes auprès des Ministères de l'Emploi et du Travail et du Budget pour poursuivre les travaux pendant douze mois.

Les recherches ont pu être réalisées avec l'appui de l'Administration des Eaux et Forêts qui nous a autorisé à abattre quelques gros hêtres dont la présence entravait l'exploration des entrées et nous a accordé les bois nécessaires à la reconstitution de l'une d'elles. En effet, pour illustrer le mode de construction de la levée et des accès, nous avons reconstitué l'entrée occidentale et deux petits tronçons du rempart de part et d'autre de l'entrée, à l'aide de palissades. Ainsi, avec des troncs d'arbre légèrement soumis au feu pour leur assurer une bonne conservation, nous avons reconstruit le passage qui formait un couloir de 8 m de large et nous avons illustré l'aspect primitif de la levée avec son front palissadé qui s'élevait en bordure du fossé et présentait à l'assaillant une haute façade de bois



Fig. 3 : Tranchée recoupant le fossé et le rempart.

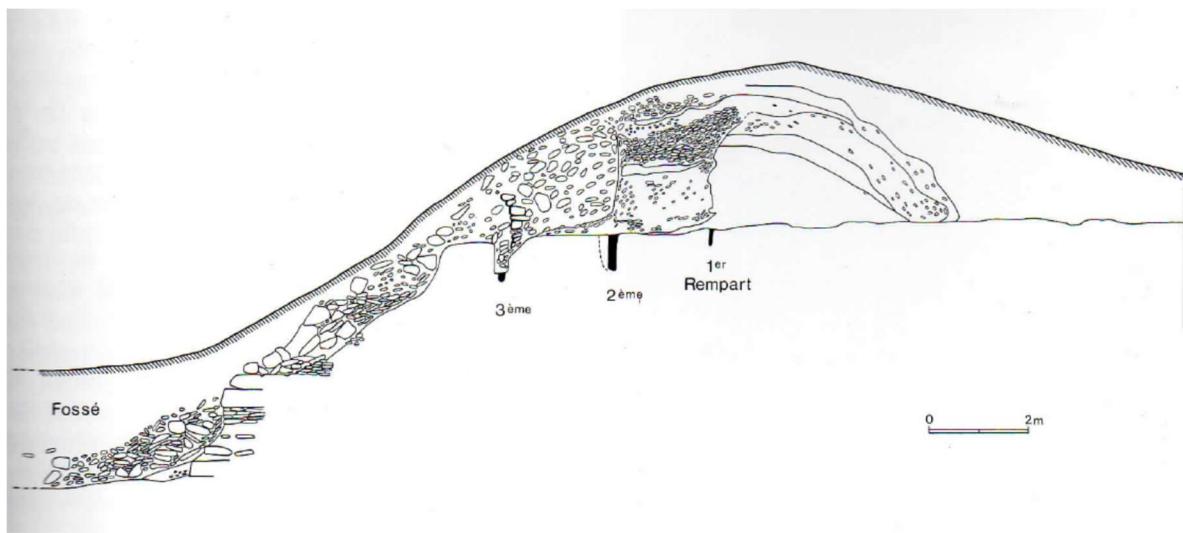


Fig. 4 : Profil du rempart qui présente les trois états.

soutenant les terres du barrage. La restauration montre les états successifs de ces fronts qui furent consolidés et remplacés à plusieurs reprises (fig. 9).

Nous avons en outre bénéficié du concours de M.J. Laurent, géomètre, qui a réalisé un relevé hypsométrique détaillé des structures défensives et de M.J. Heim, palynologue à l'Université catholique de Louvain, qui a prélevé des échantillons de terre pour des pollens.

Les recherches ont révélé que le barrage avait été élevé au cours du premier âge du fer, sans doute vers le VI^e siècle avant notre ère, que la forteresse avait été occupée au début de La Tène, au V^e ou IV^e siècle, qu'elle a accueilli une sépulture au moins à la fin de La Tène, au I^{er} siècle avant notre ère, pour être ensuite réoccupée sous le Haut-Empire romain (cf. infra pp. 44-46).

Les structures défensives

Nous avons recoupé à deux reprises de part en part le fossé et la levée à plusieurs centaines de mètres distance et nous avons réexaminé la tranchée creusée par les fouilleurs hollandais. Les deux entrées principales ont été intégralement explorées.

Par ailleurs, nous avons étudié le bord occidental de l'éperon où nous avons décelé des traces d'aménagement.

Le fossé

Le fossé extérieur s'enfonçait à travers les bancs horizontaux de roche calcaire qui alternent avec des bancs de sable tendre (fig. 3). Son fond était plat et régulier. Il est partiellement remblayé par de très gros blocs de pierre issus du sommet de cette levée. Dans son secteur occidental, le fossé, accolé au rempart, atteint une profondeur importante de 5 m et est pourvu de parois presque verticales. A cet endroit, son remblai a livré quelques tessons de céramique dont la plupart gisaient à 1 m au-dessus du fond. Dans son secteur oriental, le fossé est séparé du par un méplat et a des dimensions nettement plus réduites ; cette différence peut s'expliquer par la présence d'une pente naturelle qui accentue la valeur défensive du barrage. Ainsi sa profondeur atteint 2,50 m pour une largeur de 3 m seulement à la base.

Le rempart

Elevé avec les terres extraites du fossé, le rempart, large de 10 à 14 m, se présente actuellement sous la forme d'un talus en dos d'âne (fig. 3). Autrefois, il offrait à l'assaillant, sur toute sa longueur, un front vertical constitué par une palissade dont nous avons retrouvé les trous de pieu et des traces de rondins horizontaux. Cette armature contenait les terres rapportées qu'elle devait surmonter. Ainsi, le corps de la levée était constitué d'une superposition en dos d'âne de couches de sable limoneux plus ou moins pierreux, beige, jaune ou brun et de strates de pierres, bien distinctes (fig. 4). Dans le secteur oriental, nous avons découvert, à la base de la levée, les vestiges d'un foyer qui a livré des os d'animaux et quelques tessons d'une céramique non décorée, dégraissée avec des coquillages pilés. La poterie s'apparente étroitement à celle que nous avions recueillie en 1980 à la base du tronçon occidental du rempart et que nous avons datée du premier âge du fer. Nous avons retrouvé les vestiges de trois palissades distantes de 1,20 - 1,40 m qui témoignent de réfections successives (fig. 4). Leur trace se marque encore clairement dans la stratigraphie de la levée et sur le sol en place (fig. 8). Le long de plusieurs tronçons du rempart, nous avons dégagé les différents fronts palissadés afin de préciser l'implantation des pieux dont nous avons recoupé les différents trous.

Le premier front, le plus ancien, était maintenu par des pieux assez minces, de 10 à 20 cm de diamètre, plantés à des distances peu régulières (fig. 5). Les montants étaient enfouis dans le sol en place à une profondeur variant de 60 à 90 cm, nettement inclinés vers la masse de terre qu'ils soutenaient (fig. 6). A l'origine, cette palissade avait été maintenue par des pieux simplement enfouis dans le sol sans trou de fondation, à des distances de 1,25 à 1,50 m. Dans le secteur occidental, elle fut ensuite consolidée par des palis intercalaires profondément enfouis dans des trous creusés au préalable. La trace des pieux se marquait encore par un creux dans le corps du remblai et les coupes des trous ont révélé que leur extrémité avait été doublement biseautée pour former une pointe. Par ailleurs, les traverses avaient laissé leur empreinte arrondie dans le remblai compact qu'elles retenaient (fig. 5) : il s'agissait de rondins jointifs dont le diamètre était assez varié, souvent de 16 cm et dont bon nombre

étaient tordus. Pour empêcher les terres de s'échapper par les interstices de la palissade, les constructeurs avaient posé verticalement de petites plaques de calcaire contre les traverses. Enfin, on a retrouvé les bois consumés et moisis de la palissade au fond de l'espace qu'ils avaient réservé avant leur décomposition.

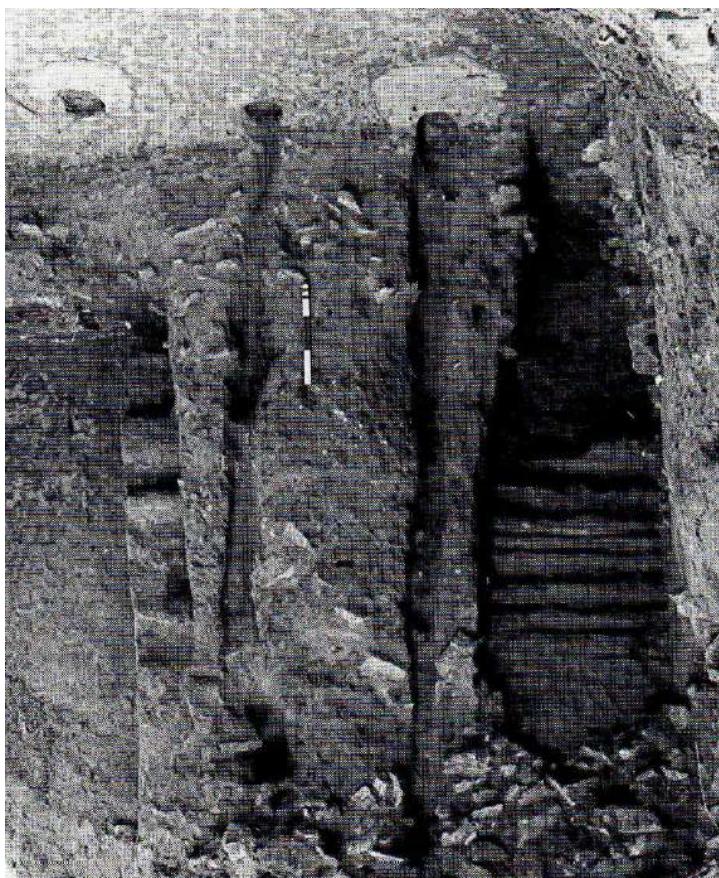


Figure 5 : Traces de la palissade du premier front retrouvée dans le corps du rempart : on distingue les trous de pieux sur le sol, tandis que les poteaux et les traverses se marquent en creux dans le remblai.

Devant et à la base de cette palissade, nous avons recueilli des fragments de deux calottes crâniennes humaines incomplètes dont la présence évoque un rite (sacrifice ?) lié à la réparation de la muraille.

Le troisième front avait été ancré dans une tranchée de fondation de plusieurs dizaines de centimètres en bordure même du fossé (fig. 7). Il soutenait d'énormes blocs de calcaire (fig. 3) qui l'ont fait rapidement basculer vers l'extérieur, si l'on en juge par les traces de pieu dans le sol. Cette palissade variait notablement d'un tronçon à l'autre : suivant le volume des blocs de rocher à soutenir, les pieux étaient serrés ou espacés, plantés à faible ou à

Le second front avait été élevé avant que le premier ne cède, du moins à l'emplacement de nos coupes. Il était vertical et nettement plus puissant que le précédent car il avait été maintenu avec des troncs d'arbre bien plus épais (de 16 à 46 cm de diamètre et plantés plus profondément dans le sol en place (jusqu'à 1,50 m) (fig. 7). Souvent fendus en deux et taillés en pointe à la base, les pieux étaient maintenus dans des trous de fondation par des pierres de calage et un remblai bien tassé. Dans le secteur occidental, ce remblai de nature différente permet de les attribuer à deux périodes distinctes, prouvant que cette palissade a aussi été renforcée. Le remblai vertical qui colmatait l'espace compris entre les fronts 1 et 2 était curieusement constitué de terre dans la partie inférieure et de pierres au sommet.

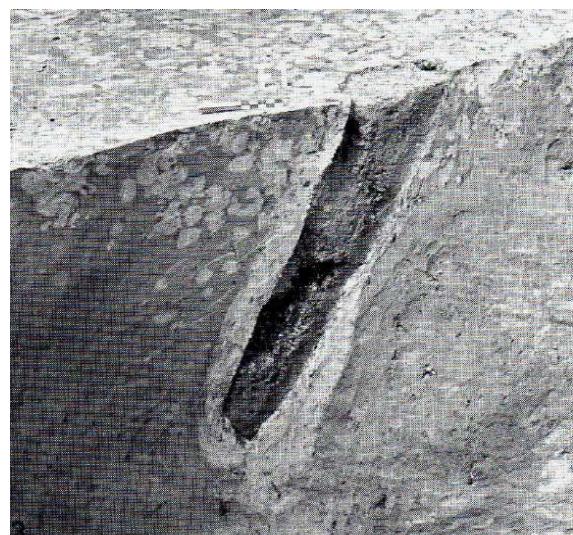


Fig. 6 : Coupe d'un pieu du premier front du rempart.

grande profondeur, avec ou sans trou de fondation, leur diamètre variant de 10 à 45 cm. Notons que l'absence de renforcement des fronts 1 et 2, dans le secteur oriental du rempart, par l'adjonction de palis intercalaires, peut s'expliquer par la hauteur plus réduite du retranchement dans ce secteur.

Lors de chaque reconstruction, le front avançait et le parement de plus en plus puissant a été le fruit des leçons tirées de l'expérience. Ainsi, les renforcements successifs du rempart et l'absence de dégradation entre eux laissent supposer une occupation continue d'assez longue durée. Par ailleurs, l'absence de trace d'incendie milite en faveur d'un abandon pacifique du site.

Aucun relief ne signalait la présence d'une défense établie sur les trois autres bords de l'éperon.

Néanmoins, à environ 500 m au sud-ouest du rempart, en recoupant le sommet de la pente, nous avons découvert des indices qui laissent croire qu'un barrage en matière périssable avait été installé à cet endroit.



Fig. 7 : Tranchées de fondation et trous de pieux des second et troisième fronts (à gauche) qui retenaient les terres du rempart.

Les entrées

Les trois entrées ménagées au travers du retranchement se signalaient chaque fois par une large interruption du fossé et du rempart (fig. 2). Nos recherches dans deux d'entre elles ont révélé une très grande uniformité de construction. En effet, les deux passages étaient délimités chacun par deux rangées de pieux destinés à contrebuter la levée et dont certains trous apparurent au fond d'une tranchée de palissade (fig. 8 et 9). D'une largeur remarquable de 8 m à l'origine, chacune a été rétrécie de plusieurs mètres par un tronçon d'une puissante palissade qui s'allongeait dans l'axe du rempart et de part et d'autre du passage. Les chemins forestiers qui empruntent actuellement ces entrées ont provoqué l'érosion du sol sableux tendre et fait disparaître la plupart des traces d'aménagement des portes à l'exception de deux pieux qui auraient pu maintenir une embrasure de 2 m de large environ.



Fig. 8 : Vue latérale de l'entrée 1 bordée d'un rang de pieux (à l'avant-plan) et profil du rempart qui présente une stratigraphie verticale.

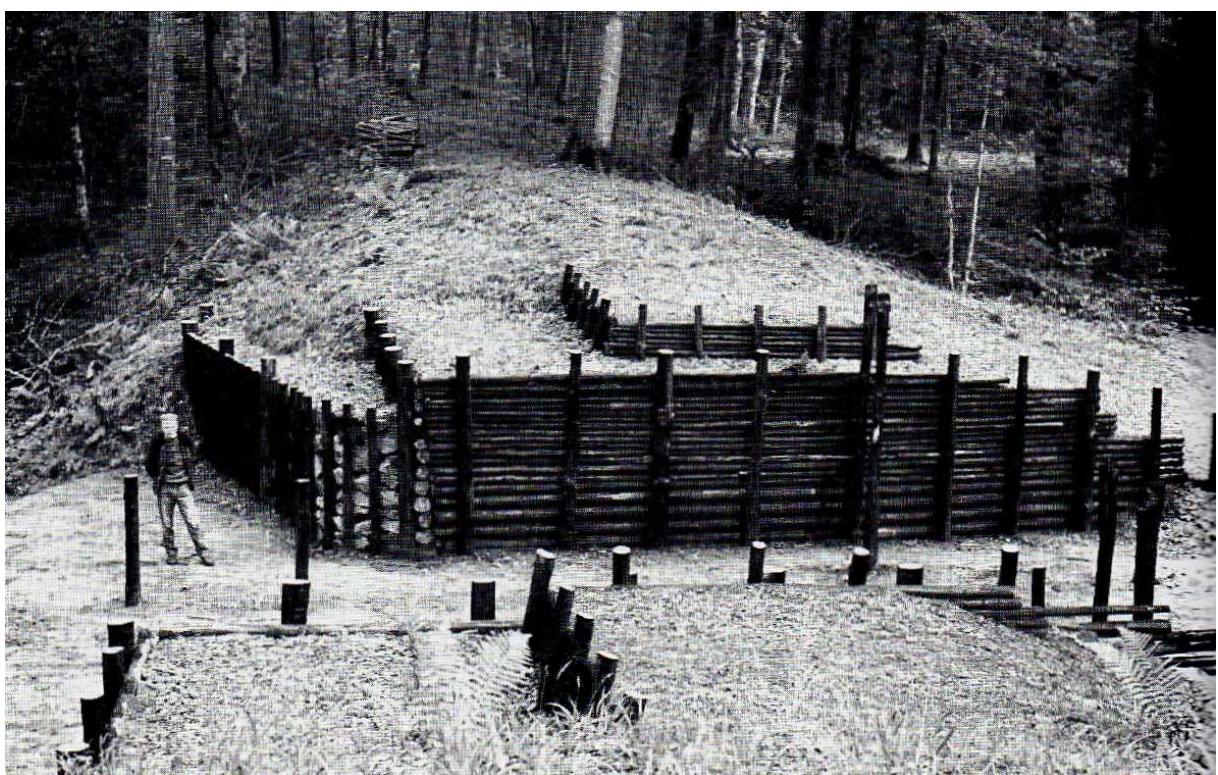


Fig 9 : Reconstitution de l'entrée 1.

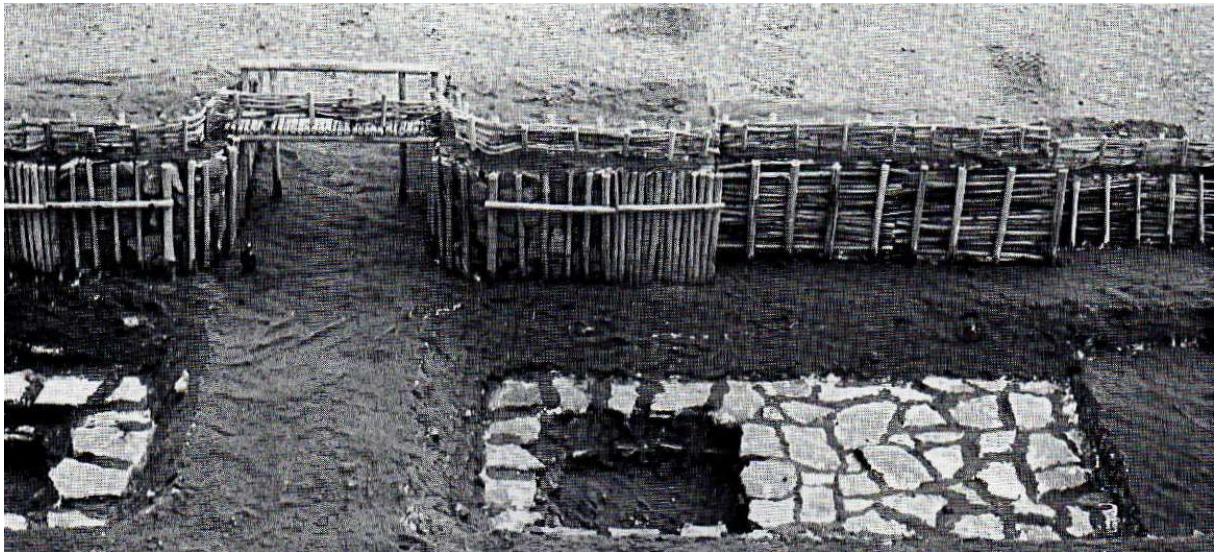


Fig. 10 : Maquette de l'entrée 1 et présentation des trois états du rempart et du fossé.

Vestiges d'occupation

Un site aussi vaste, qui fut fortifié et entretenu avec un tel soin, postule une population assez nombreuse. Néanmoins, nous n'avons pas encore découvert la zone de leur occupation dont le repérage sous bois et sur une superficie de 100 ha s'avère malaisé. Du matériel de cette époque a cependant été recueilli dans les structures défensives. Néanmoins, plus de cent petits sondages réalisés à l'arrière et tout le long de la levée ont permis de repérer des vestiges de La Tène 1, particulièrement abondants contre l'extrémité occidentale du rempart mais aussi près du centre et de l'extrémité orientale. De la céramique cette époque a aussi été recueillie dans le remblai du fossé. Par ailleurs, un bûcher de La Tène II avait été installé au sommet du rempart.

Vestiges du premier âge du fer

Les tranchées qui ont recoupé le rempart et l'entrée ont fourni, outre des fragments de calottes - crâniennes humaines, un bon nombre d'os d'animaux, quelques silex taillés dont une "lame de poignard" et des esquilles d'outils polis ainsi qu'une cinquantaine de tessons céramiques. Il s'agit d'une poterie non tournée, souvent d'un brun assez clair et dégraissée à l'aide de coquillages pilés et de chamoite. La facture est soignée, les parois sont assez fines, mais jamais décorées. Ces tessons qui semblent appartenir à de grands vases ne révèlent aucune forme particulière. Leur aspect et leur couleur évoquent la céramique recueillie dans la nécropole à tombelles hallstattienne de Saint-Vincent qui est située à une douzaine de km à l'ouest de notre fortification.

Traces d'occupation de la Tène I

Contre l'extrémité occidentale du rempart, nous avons mis au jour les restes de plusieurs foyers dont l'un était entouré d'un muret de pierres sèches entassées de 30 cm d'épaisseur. Quelques trous de pieu pourraient indiquer la présence de construction en bois ainsi que bon nombre de fragments de torchis grès ou orangés. Enfin, plusieurs rangées de gros blocs de pierre alignés pourraient également appartenir à des constructions.

Le sol remanié sur une hauteur maximale de 55 cm était constitué par du sable limoneux brun foncé ou gris, avec des poches noirâtres. Il contenait un matériel abondant dispersé sur plusieurs dizaines de mètres. La nature et l'éventail des trouvailles sont typique des habitats du début de La Tène. Les ossements et dents d'animaux représentent les reliefs des repas. Le matériel en pierre comporte de nombreux morceaux de meules en arkose, des aiguiseurs en grès de formes très variées, des broyeurs en grès et en quartz, bon nombre de petits galets de rivière ainsi que plusieurs outils de silex dont une belle pointe de flèche à pédoncule et ailerons qui évoque les industries du Néolithique final ou du début de l'âge du bronze. Les vestiges métalliques sont rares et de petites dimensions : seuls quelques fragments de pièces en bronze et en fer ont été abandonnés. Le matériel de terre cuite, largement majoritaire, comporte des fusaioles destinées au filage de la laine et d'innombrables fragments de céramiques assez variées. Tantôt fine et lustrée, tantôt grossière, épaisse et rugueuse, la poterie est toujours dégraissée à la chamotte. Elle présente un répertoire typologique assez varié dans lequel on notera la présence de nombreux vases carénés dont des coupes et des situles, des cistes, de larges vases à provisions munis d'une grosse lèvre horizontale, des bols, des pots pansus et de grands plats dépourvus de rebord. Un tesson appartient à une coupe à bord festonné dite "en parasol" et plusieurs fragments offrent une perforation sans doute destinée à recevoir un cordon de suspension. En outre, certains tessons portent un décor géométrique lustré ou peint qui s'apparente étroitement à la céramique funéraire des tombelles ardennaises des V^e et IV^e siècles.

Bûcher gaulois

A 31 m à l'est de l'entrée 2, nous avons mis fortuitement au jour les vestiges d'un bûcher et d'offrandes de la fin de La Tène. Le sommet du rempart avait été aplani à cet endroit pour accueillir le foyer qui gisait à la base même de l'humus actuel. Sa présence se signalait par une couche de sable brûlé rouge vif de 30 à 40 cm d'épaisseur et qui s'étendait sur une surface ovale de 7 m et 4,5 m d'axes. Il contenait de nombreuses esquilles d'os calciné, quelques charbons de bois, des tessons de poterie et deux fragments de fibules qui ont permis de dater avec précision cette structure. Il s'agit d'un porte-ardillon triangulaire ajouré en fer et d'un ressort à quatre spires, corde externe et départ d'arc formé d'une lame rhomboïdale en bronze. Ces deux fragments s'apparentent étroitement aux fibules recueillies dans un dépotoir de la forteresse de Chérain-Brisy, en Ardenne orientale, datée du I^{er} siècle avant notre ère. En outre, deux vases céramiques à haute panse bombée avaient été enfouis jusqu'à mi-hauteur, leur partie supérieure ayant été brisée et éparpillée ; l'un d'eux renfermait des ossements calcinés. Les morceaux d'un troisième étaient concentrés en deux endroits du bûcher : sa panse globulaire est entièrement décorée de rangées horizontales d'impressions .au doigt.

Synthèse

La fortification de la Tranchée des Portes est remarquable par sa superficie qui est au moins cinq fois plus importante que toutes les autres places fortes de l'âge du fer en Belgique. Nous ne connaissons qu'une autre forteresse hallstattienne dans notre pays, à Huccorgne, en Hesbaye liégeoise, qui est aussi un éperon dont l'accès a été barré par une simple levée précédée d'un fossé.

L'énorme surface de la Tranchée des Portes suffisait à héberger de manière permanente une population déjà importante avec ses troupeaux et une partie de ses champs. La construction des défenses a nécessité un énorme travail. La somme de matériaux déplacés pour leur construction et le soin dévolu à leur entretien postulent une entité sociale bien-organisée. Les modes de construction assez élaborés prouvent en outre l'acquisition de compétences techniques évoluées.

Anne CAHEN-DELHAYE

Bibliographie

CAHEN-DELHAYE A. 1978 : *Tombelles de l'âge du fer en Ardenne*. Bruxelles (Archaeologicum Belgii Speculum VIII).

CAHEN-DELHAYE A. 1981 : *Les forteresses de l'âge du fer à Brisy et Alhoumont*, Archaeologia Belgica 244, Bruxelles.

CAHEN-DELHAYE A. 1984 : *Fouilles récentes dans les fortifications de l'Age du Fer en Belgique*. In : Les Celtes en Belgique et dans le nord de la France. Les fortifications de l'Age du Fer. Actes sixième colloque tenu à Bavay et Mons. Numéro spécial de la Revue du Nord, 151-165.

CAHEN-DELHAYE A. & GRATIA H. 1981 : *Un éperon barré de hectares à Etalle*. In : Conspectus MCMLXXX, Archaeologia Be, 238, Bruxelles, 17-21.

CAHEN-DELHAYE A. & GRATIA H. 1982 : *Poursuite des fouilles dans la fortification d'Etalle*. In : Conspectus MCMLXXXI, Archaeologica Belgica 247, Bruxelles, 41-44.

CAHEN-DELHAYE A. & GRATIA H. 1986 : *Fouilles à la "Tranchée Portes" à Étalle*, Archaeologia Belgica, n.s. II, 1, 37-40.

CAHEN-DELHAYE A., PAPELEUX J. & GRATIA H. 1985 : *Troisième campagne de fouilles dans la forteresse d'Etalle*, Archaeologia Belgica, n.s. 1, 2, 47-50.

L'éperon barré du Châtelet à Ethe

Sur le revers de la première cuesta sinémurienne où se concentrent les vestiges connus de l'âge du fer, quatre fortifications protohistoriques sont rassemblées à moins de 3 km de distance (fig. 1). Elles s'élèvent en bordure de deux ruisseaux profondément encaissés, sur des promontoires bien défendus naturellement. Un seul, le, refuge bien connu. De Montauban à Buzenol, a été entouré d'une enceinte qui protège 2,5 ha tandis que les trois autres appartiennent à la catégorie des éperons barrés. Il s'agit, d'une part, d'un promontoire étroit, de quelques ares, encore inexploré, appelé Dent de Chien, à Buzenol, protégé par deux retranchements distants d'une centaine de mètres, d'autre part, de l'énorme forteresse de la Tranchée des Portes à Etalle, dotée barrage de 1 000 m de long qui défend une superficie de 100 ha et enfin, du fortin du Châtelet de Montourdon à Ethe qui fait l'objet de cette note. Le toponyme Châtelet qui dérive du latin *castellinum*, *castellitum* ou *castellio*, le fortin, a permis de déceler sa présence.

Signalé pour la première fois en 1928 par Edmond Rahir, l'éperon barré du Châtelet n'avait, à notre connaissance, jamais fait l'objet d'une recherche archéologique. Comme le rempart avait été recoupé à une époque récente par l'élargissement d'un chemin, il suffisait de rafraîchir le profil existant pour en obtenir la coupe, ce que le Service national des Fouilles a réalisé du 16 au 19 juin 1981 (fig. 2).

La fortification est installée dans le bois de l'Acquet, à l'extrémité septentrionale de la commune d'Ethe. Elle occupe un promontoire défendu sur deux flancs par des pentes abruptes qui atteignent partout 40 % ou davantage, une inclinaison qui a permis de réduire le dispositif de défense (fig. 2). Ainsi, le fortin domine d'une soixantaine de mètres le confluent de trois ruisseaux : l'un dénommé le Gros Ruisseau longe son flanc nord, l'autre, la Neuve Forge, affluent du Claireau, borde son côté est, tandis que la Rouge Eau se jette dans ce dernier face à l'éperon.

La place forte occupe ainsi l'extrémité nord-est du plateau qui culmine à une altitude de 320 m. Son accès au sud-ouest a été barré par un retranchement de 350 m de long qui détermine une surface intérieure en forme de triangle isocèle régulier, incurvé aux angles (fig. 3). De 300 m à 400 m de côté, la forteresse présente une surface plane et régulière de près de 6 ha.

La levée en dos d'âne est précédée d'un fossé jointif encore bien marqué (fig. 4). Son tracé est rectiligne sur une longueur de 286 m, puis s'incurve de quelque 90° vers l'intérieur aux deux extrémités, sur 29 m et 35 m, pour longer les bords du plateau. Bien conservé sur toute sa longueur, le rempart offrait, dans notre coupe, une hauteur de 2,85 m pour une largeur assez constante de 14 m en moyenne. La levée s'interrompt en deux endroits, à l'emplacement même où les chemins actuels traversent le rempart. Le fossé qui longe le tronçon rectiligne de la muraille a une largeur comprise entre 6 et 8 m ; sa profondeur atteint actuellement 0,80 m mais les sondages ont révélé que la base se situe à plus de 2 m. Il s'interrompt aux mêmes endroits que le rempart, ce qui laisse présumer la présence de deux entrées distantes de quelque 180 m.

La coupe de la levée a été réalisée à proximité immédiate de l'accès septentrional. L'examen stratigraphique a révélé trois phases de construction (fig. 5). A la première période, appartient un mur de moellons calcaires plats, posés à sec et présentant un parement extérieur sommaire qui est renforcé à l'arrière par un amas de pierres entassées. Haut de 1 m, il devait présenter à l'assaillant un front vertical supérieur à 1,60 m si l'on en juge par la hauteur maximale de la rampe de terre qu'il contrebutait. Le mur et les terres qu'il retenait ont livré des charbons de bois épars, des os d'animaux et plusieurs tessons. Sur le sol limoneux gris, en place, sont apparus des restes de bois consumé qui révèlent la présence de deux poutres ou planches qui s'allongent parallèlement à la levée.

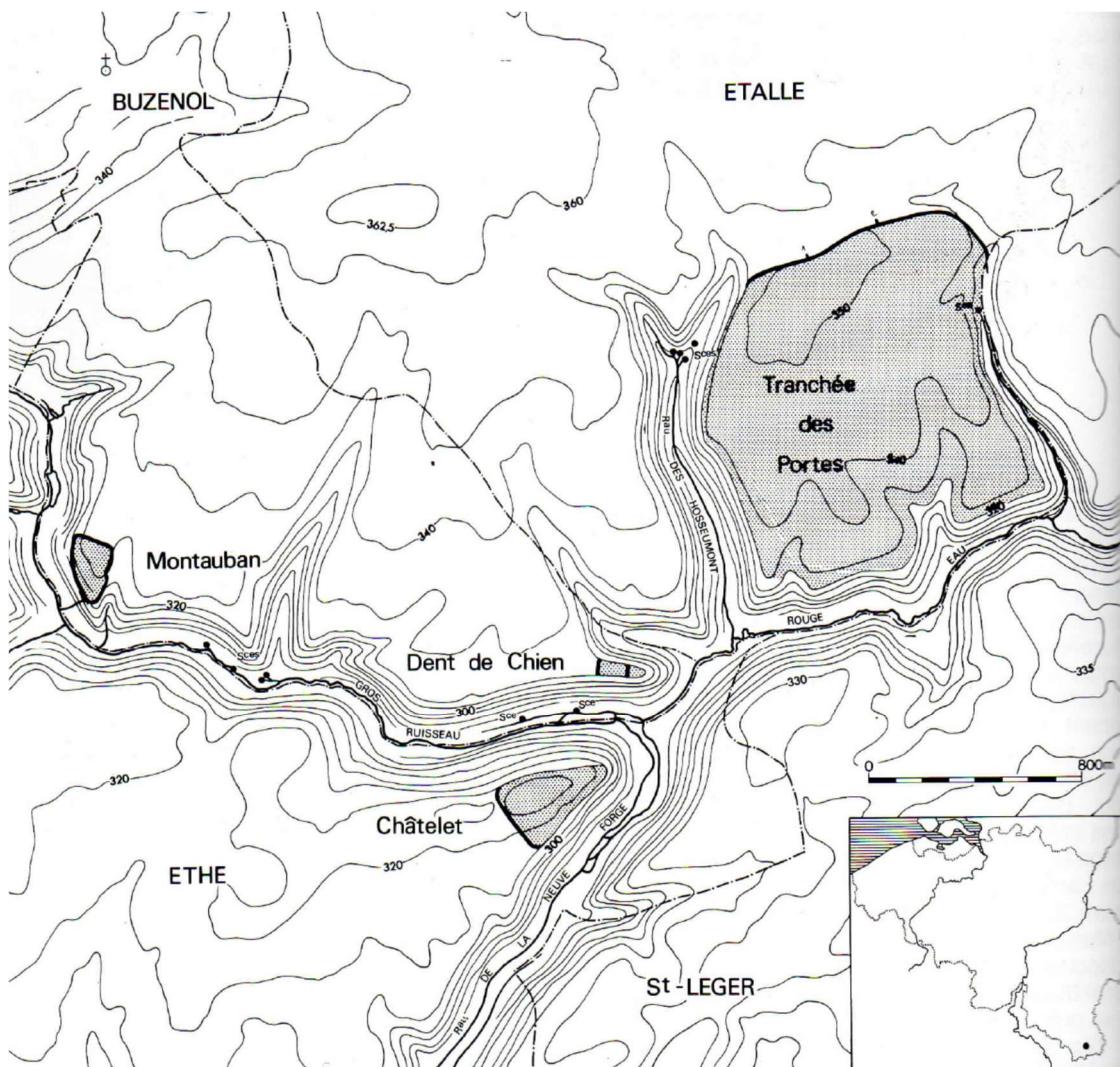


Fig. 1 : Carte de situation de l'éperon barré du Châtelet et des trois autres fortifications de l'âge du fer : la Tranchée des Portes à Etalle, Montauban et la Dent du Chien à Buzenol.

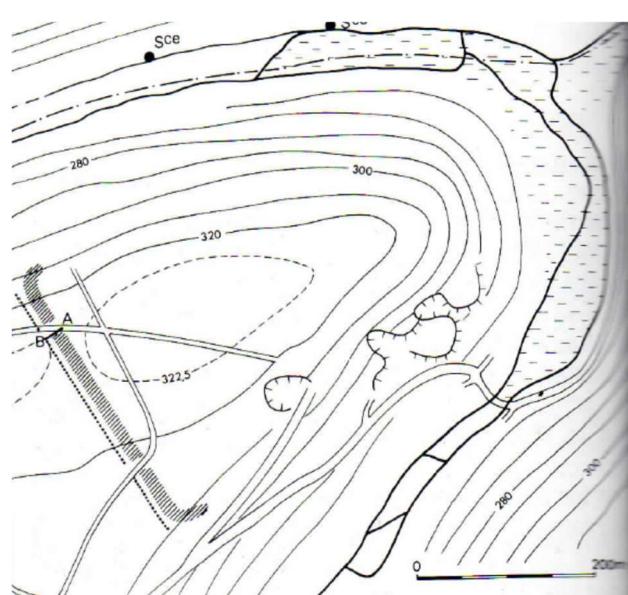


Fig.2 : Plan de l'éperon barré par le rempart et le fossé.

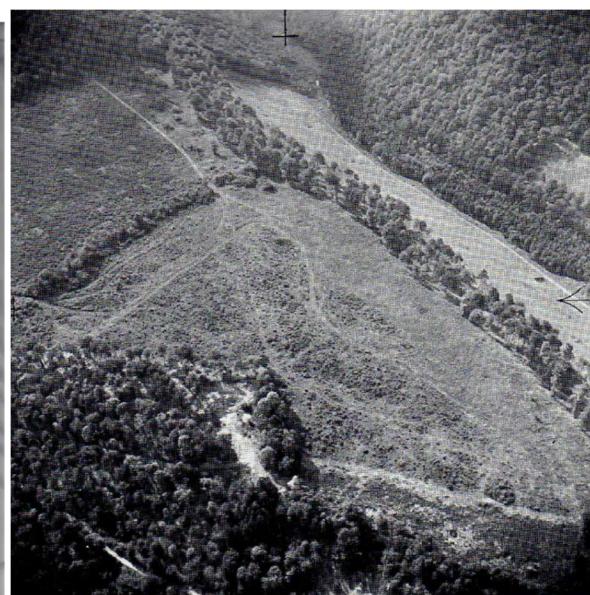


Fig. 3 : Vue aérienne de l'éperon barré (photo : J. Mertens)



Fig.4 : Vue du fossé et du rempart (à gauche)



Fig. 5 : Profil du rempart.

La seconde phase semble avoir été marquée par l'éboulement vers l'extérieur du sommet du mur qui aurait entraîné celui des terres qu'il soutenait. En effet, quelques moellons tapissent le sommet de la butte de sable et l'on retrouve au-dessus de ceux-ci le même sable limoneux gris avec tessons que dans la rampe primitive. On peut dès lors supposer que bon nombre de moellons du mur ont été récupérés, peut-être pour l'édification d'un front élevé à la limite du fossé et que les terres furent nivélées à l'arrière de celui-ci.

Enfin, dans une troisième phase de construction, le rempart a été élargi et surélevé vers l'intérieur par l'apport d'une importante recharge de 1,80 m de haut. Celle-ci se présente sous forme de plusieurs couches distinctes obliques et parallèles.

Les tessons nous fournissent quelques indications chronologiques. En effet, les cinq fragments recueillis dans les couches qui appartiennent à la première phase de construction sont issus de cinq vases montés sans l'aide du tour de potier. La céramique est commune et non décorée. Il est

intéressant de constater que deux tessons sont dégraissés à l'aide de coquillages pilés en plus de la chamotte, tout comme dans la céramique du premier âge du fer recueillie dans le rempart de la Tranchée des Portes à Etalle.

Les charbons de bois recueillis avec les tessons céramiques dans le cœur du rempart qui appartient à la première phase de construction ont donné le résultat de 2345 ± 70 B.P. (Hv. 12990). La date fournie par les nouvelles tables de calibration est comprise entre 473 et 385 avant notre ère. Elle situe la première édification du retranchement au début de La Tène.

Ainsi, l'éperon du Châtelet est soigneusement barré par un retranchement bien achevé. Un fossé assez important et un rempart qui présentait un front vertical à l'assaillant protégeaient l'accès au site. Contrairement aux retranchements d'Etalle et de Buzenol, la levée ne renfermait pas d'armature en bois. Les différentes phases de construction que nous avons observées dans le rempart laissent croire que la forteresse a connu une occupation de quelque durée, tout comme ses voisines de Buzenol et d'Etalle. Sa superficie de six hectares, qui la classe dans fortifications protohistoriques de taille moyenne, était certainement suffisante pour permettre une occupation permanente.

Anne CAHEN-DELHAYE

Bibliographie

- CAHEN-DELHAYE A. & GRATIA H. 1982 *Coupe dans le rempart du Châtelet à Ethe*. In: Conspectus MCMLXXXI, Archaeologia Belgica, 247, Bruxelles, 45-49.
- CAHEN-DELHAYE A. 1985 : Dates au radiocarbone d'un foyer à Hamipré et de forteresses à Ethe et à Tamines. Archaeologia Belgica n.s. I-2, 144.
- STUIVER M. & PEARSON G.W. 1986: *Calibration Issue*, Radiocarbon 28, 2bis, 805-838.
- RAHIR E. 1928 : *Vingt-cinq années de recherches, de restauration et de reconstitutions*, Bruxelles, 195.

Le refuge protohistorique de Buzenol-Montauban

...sub tegmine fagi.

Une petite vallée paisible et sinueuse où flotte un léger brouillard argenté, les pierres jaunies de vieux murs se mirant dans les eaux calmes d'un étang... C'est la vallée de la Claireau (ou Gros Ruisseau, un des paysages les plus attrayants du pays gaumais. Paysage chargé de mystère, de légende et d'histoire que celui de Buzenol-Montauban. Ne dit-on pas que des boulets fabriqués dans les forges de Montauban tombèrent sur Sébastopol au moment de la guerre de Crimée ? Dominant ces forges de plus de 70 m, se dresse, altier et solitaire, un promontoire boisé : c'est le refuge antique de Buzenol ou, de son nom plus légendaire, Montauban-du-Saut-Bayard. Autour de ce sommet couvert d'enceintes ébréchée, remparts et de fossés que l'imagination populaire attribue aux géants, revivent les chansons de geste et les traditions carolingiennes cristallisées autour de la légende des quatre fils Aymon. Le spectre d'une femme, vêtue de blanc, rôde dans les ruines et écarte les téméraires qui cherchaient à s'emparer du trésor caché dans un souterrain. Ici légende et archéologie se confondent : la mémoire populaire n'a-t-elle pas retenu le souvenir de la découverte d'une de ces pierres à quatre dieux pour y voir les fils Aymon ? Le groupe du cavalier romain terrassant le géant n'a-t-il pas été interprété comme le sauvetage des assiégés par le fameux cheval Bayard, dont l'empreinte des pattes est encore visible dans les parages ? ... Partout les fées, les nutons et autres sorcières rôdent dans ... *in rupibus varia et profunda antra*, comme le remarquait déjà A. Wiltheim au XVII^e siècle.

Les toponymes légendaires et parfois plus savants foisonnent dans le coin : Château Renaud, Pas Bayard, Montauban ou, plus prosaïque, le Châtelet, la Dent de Chien, la Tranchée des Portes ... Tous ces noms et ces légendes révèlent un fond de vérité : le mystérieux a rendez-vous avec !Histoire.

Et le paysage s'y prête admirablement : le plateau s'étendant au sud de Buzenol-Etalle est découpé par de profonds ravinements formés par une série de sources et de ruisselets se rejoignant dans le ruisseau de la Neuve Forge, affluent du Ton.

Sur les hauteurs, les ouvrages antiques s'échelonnent : Montauban-Buzenol, le Châtelet, la Dent de Chien, la Tranchée des Portes, le plus grand oppidum de Belgique (cf. supra, p. 21, fig. 1) ; ils remontent pratiquement tous aux époques protohistoriques, les Ages du Fer ; quelques-uns restèrent occupés jusqu'à l'époque romaine et même médiévale. Les rapports réciproques entre ces défenses-refuges sont difficiles à établir, mais ne sont nullement à exclure.

Dans cette notice nous nous bornerons au site de Montauban-Buzenol, un site qui présente une remarquable continuité d'occupation de l'Age du Fer au Moyen Age.

Situé à l'extrême sud-ouest du plateau de Buzenol, le promontoire où fut aménagé le refuge est entouré sur trois côtés de profonds vallons constituant autant de défenses naturelles ; seul le flanc nord est largement exposé vers le plateau et c'est là que furent érigées les défenses les plus importantes, un solide mur de barrage (fig. 1). Le promontoire est abondamment pourvu de sources dont deux jaillissent près de la pointe méridionale et furent englobées dans le système défensif tant protohistorique que romain.

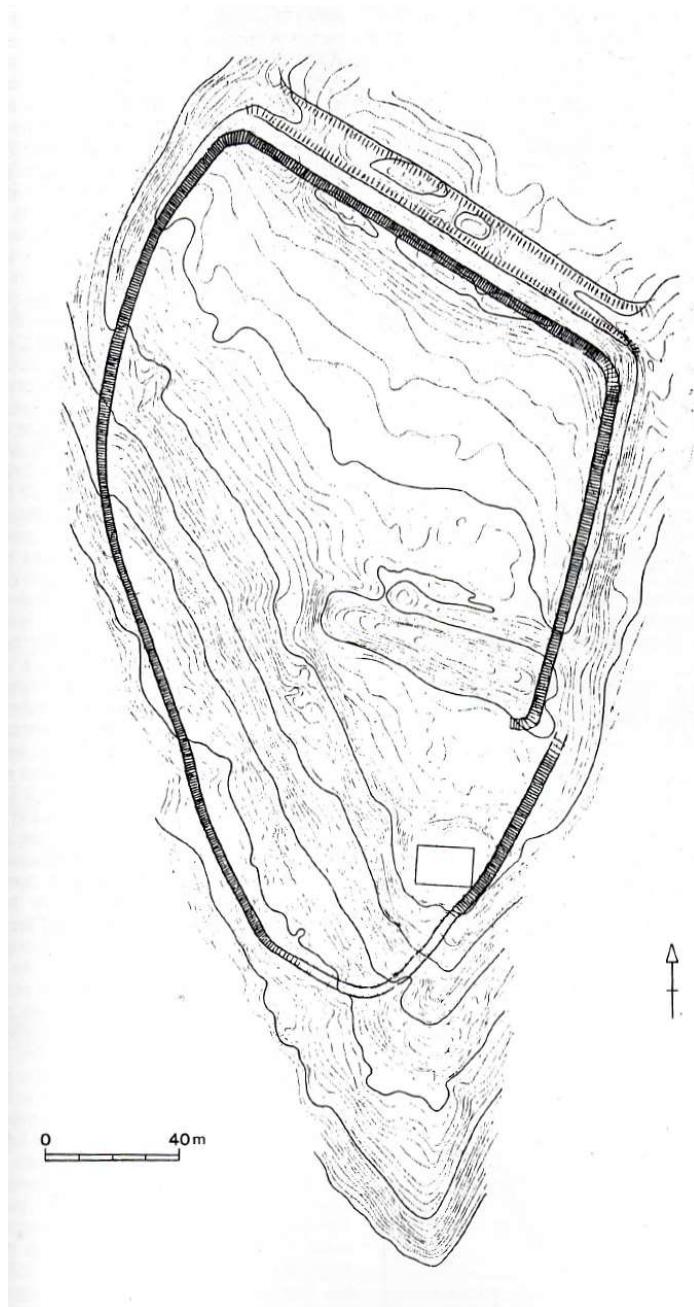
Le complexe de Montauban présente le plan d'un triangle oblong, la pointe vers le sud et la base ouvrant sur le plateau ; la longueur totale, y compris les fossés et les défenses extérieures, est de 280 m; la largeur à la base, environ 160 m.



Fig. 1 : Le rempart à l'angle nord-est du refuge.

Le système défensif très simple consiste en un rempart délimitant pratiquement tout l'éperon ; au nord et à l'est, le rempart est rectiligne sur une distance respectivement de 130 et 155 m ; vers le sud, la pointe est arrondie tandis que le côté ouest présente un renflement prononcé, afin d'englober les sources. Cette enceinte, longue de 620 m, englobe une superficie de près de 2,5 ha (fig. 2).

Quoique, sur tout son parcours, le retranchement soit construit selon les mêmes principes, c'est le rempart nord qui présente le mieux les diverses étapes et la technique de construction utilisée. La levée de terre qui le constitue est implantée à l'endroit précis où le plateau se rétrécit quelque peu ; elle mesure à la base ca 20 m et s'élève à 3,50 m au-dessus du niveau du réduit ; le fossé profond qui la précède actuellement fut creusé à l'époque romaine ; à l'époque protohistorique, il n'y avait pas de fossé bien marqué, mais simplement un creux dans le sol, à peine profond de 60 cm, mais large de près de 15 m. Cette levée de terre fait défaut sur les flancs est et ouest où les pentes constituent une défense naturelle.



J. Mertens

Fig 2 : Plan du refuge

L'entrée de la forteresse ne se trouve pas au centre du rempart, comme c'est le cas dans certains autres refuges, mais sur le côté est, près de la pointe méridionale : nous avons constaté, dans les tranchées 22, 44 et 45, que les deux extrémités du rempart ne se rejoignent pas mais laissent un passage d'environ 5 m de large ; nous avons remarqué en outre, par la position des poutres carbonisées, qu'un des flancs de la porte semble incliné vers l'intérieur.

L'aspect le plus intéressant est sans aucun doute sa technique de construction très particulière. Nous ne reprendrons pas ici la description détaillée des quinze coupes pratiquées dans ce retranchement (Mertens J. 1962) (fig. 3) ; qu'il nous suffise de donner dans cette notice la description de la coupe effectuée dans la tranchée 29, profil A-8 (fig. 4).

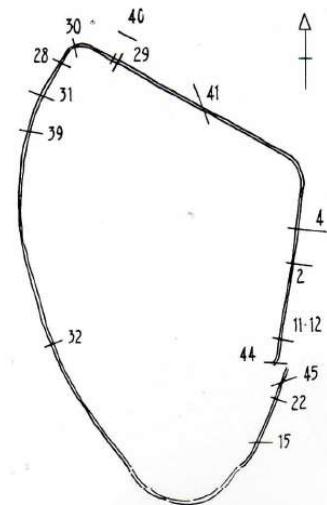


Fig 3 : Implantation des tranchées

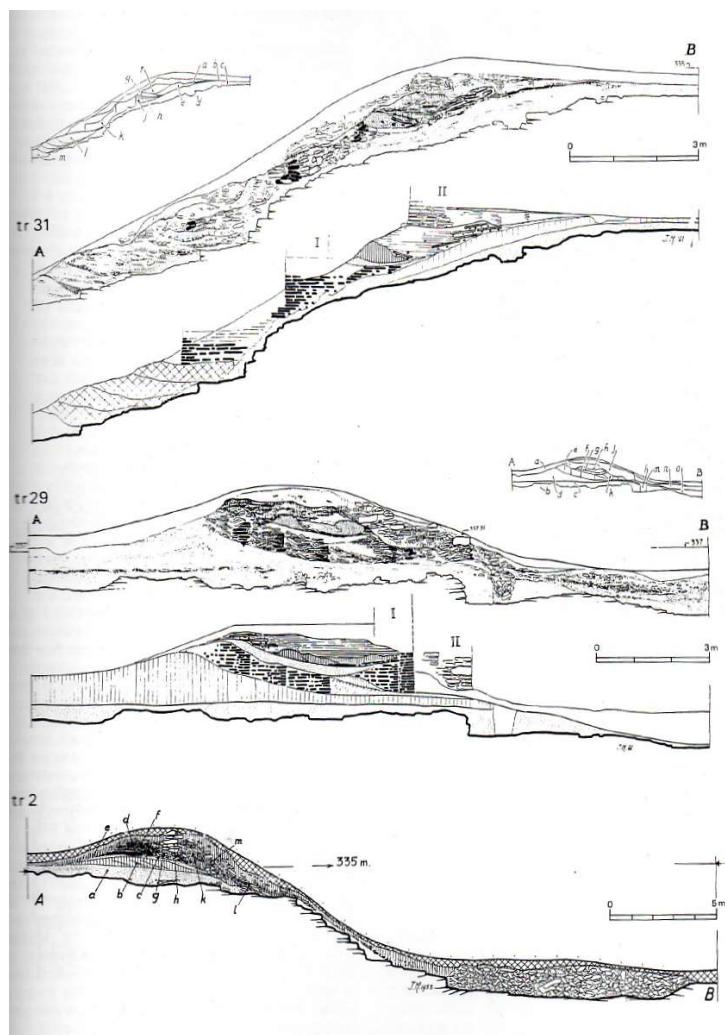


Fig. 4 : - Tranchée 31 : coupe et reconstitution de l'enceinte ouest, I : enceinte protohistorique ; II : rempart romain. Tranchée 29 : coupe et reconstitution de l'enceinte nord, I : enceinte protohistorique ; II : rempart romain. Tranchée 2 : coupe au travers de l'enceinte est.

Le noyau du rempart est formé d'un remblai fait de sable et d'humus (d) étendu sur l'ancienne surface (c) et dont la hauteur atteint encore les 1,50 m ; sa largeur est, par endroits, de 12 m. Devant cette levée de terre, une entaille dans la roche (l) longeant le rempart pourrait indiquer que ce remblai s'appuyait contre une succession de pieux, formant une sorte de palissade.

En un second stade, la levée de terre est partiellement nivélée et la palissade enlevée ; une succession de murs de soutènement est ensuite implantée sur la pente externe ; ces murets sont faits de pierres plates et parfois volumineuses posées à sec les unes sur les autres et dont les parements se répètent tous les 100 à 177 cm de distance, sur une largeur totale de 3,20 m (e) ; dans la coupe, nous en observons trente (???) (e), conservés sur une hauteur de 60 à 70 cm.

Une troisième phase est constituée par les couches f, g, h et k : le retranchement primitif est recouvert alors d'une superposition de couches forte marquées par le feu : la première (f), épaisse de 20 à 25 cm, est une couche de sable et de pierres complètement rougies par la chaleur ; là-dessus s'étend un conglomérat extrêmement solide de moellons de sable soudés l'un à l'autre (g, h) ; devant et entre ces deux couches, nous trouvons une strate de poutres très carbonisées, disposées régulièrement et perpendiculaires au mur d'enceinte ; le tout est couronné par une masse de charbon de bois, de sable rouge ou noir dont l'épaisseur actuelle est encore de 60 à 70 cm. La largeur primitive peut être estimée à 6 m. Tout cet amas incendié est retenu par deux murets s'appuyant directement sur la surface primitive et construits comme ceux de la phase 2 (k). L'appareil de ces murs est assez régulier (fig. 4) et est encore conservé par endroits sur une hauteur de 1,20 à 1,80 m. Ces murs furent construits avant l'incendie, car dans le mouvement des couches brûlées nous remarquons très bien comment celles-ci furent retenues par ces maçonneries. Le parement du mur externe présente vers le bas des rainures verticales très étroites, qui pourraient indiquer l'utilisation de bois dans la construction ; l'absence de trous de pieux ne permet cependant pas de conclure à l'existence d'une charpente de bois. La même technique de construction se répète dans la tranchée 28 qui se trouve à l'angle nord-ouest du refuge ; en cet endroit, la hauteur de la levée de terre se réduit sensiblement en s'incurvant, diminuant de 1,70 m à 10 cm. Ici, les murets de la phase 2 se réduisent à fort peu de chose ; par contre, les restes de poutres brûlées sont plus importants, car nous en trouvons jusqu'à quatre rangées superposées ; les pièces de bois étaient disposées plus ou moins en radier et brûlèrent sur place ; la largeur de ce radier atteint les 3,40 m (fig. 5 et pl. 1: e). Une masse de pierres conglomérées et presque vitrifiées a glissé sur la pente, où elle est retenue par un muret. Sur les flancs est et ouest, le relief du terrain ne nécessita guère de défenses importantes ; nous pouvons cependant y discerner les trois phases, quoiqu'elles soient moins accentuées : le profil de la tranchée 31 (fig. 4) illustre parfaite cet aménagement : au lieu d'ériger une levée de terre, le terrain fut nivélé et les déblais rejetés en bordure du plateau (c) ; les flancs rocheux furent retaillés jusqu'à ce qu'ils présentent l'inclinaison désirée ; les déchets s'amassent au bas de la pente (1). De la phase 2 ne subsistent que quelques pierres (j) étalées sur la pente ; les murets sont presque complètement détruits par la mise en place des murs de soutènement de la phase 3, implantée à même la pente (k). Couvrant une largeur de 4 m, les couches de pierres et de poutres brûlées (e, f, g) sont identiques à celles rencontrées dans le rempart nord ; leur largeur totale est ici de 5 m. Sur le versant oriental, la défense ne diffère guère de celle décrite ci-dessus ; la largeur et la disposition y sont cependant un peu moins importantes (fig. 4 et 6).

La technique de construction de ces défenses, identique sur tout le périmètre, peut être résumée comme suit :

- a. préparation du terrain par nivellation ou par l'érection d'une levée de terre;
- b. la pente externe de cette levée est renforcée par une succession de murets de soutènement atteignant une largeur de 3,20 m ;

c. arrivé à ce stade, nous constatons dans tous les profils les traces extrêmement nettes d'un incendie; cette couche d'incendie se compose de deux éléments bien distincts:

1. vers l'intérieur un radier fait de poutres carbonisées, alignées les unes contre les autres en plusieurs couches superposées et perpendiculaires à l'enceinte; le tout repose généralement sur un ou deux rondins transversaux. Les poutres sont en hêtre ou en chêne ; leur diamètre varie de 19 à 16 cm, leur longueur de 90 à 150 cm. Partout les poutres ont brûlé sur place, le sable sous-jacent étant fortement rougi ; en brûlant, les couches se sont tassées et ont parfois glissé sur la pente. Il n'y a aucune trace de clous dans cet amas de bois ;
2. vers l'extérieur, nous retrouvons dans tous les profils un conglomérat de pierres soudées par la chaleur; ce sont des masses extrêmement solides et résistantes, s'étendant généralement sur une largeur de 80 à 100 cm et sur une hauteur de 75 cm.

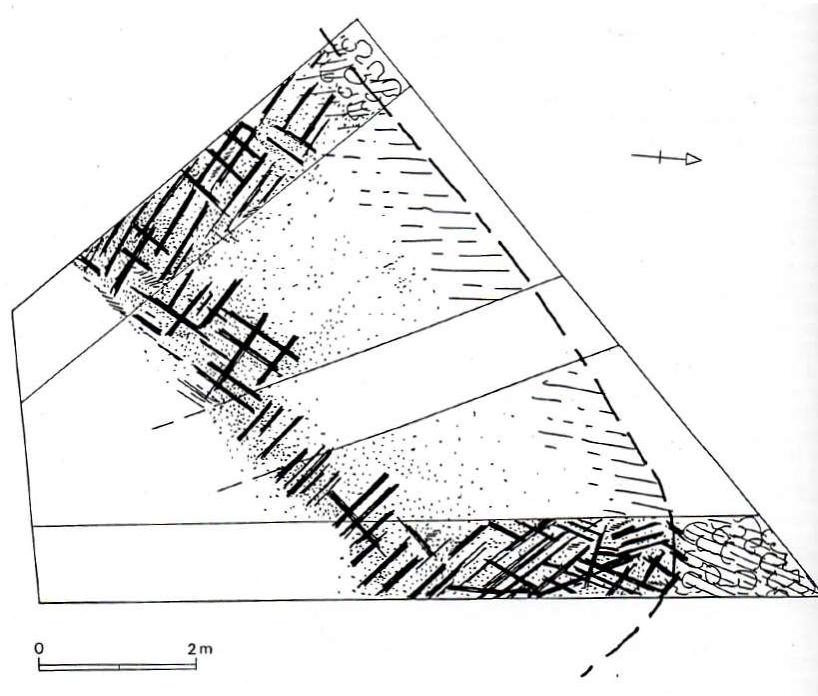


Fig. 5 : Tranchée 31. Le radier de bois.

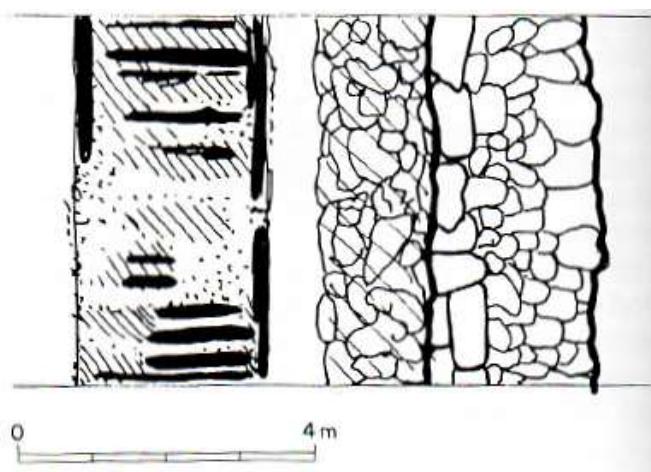


Fig. 6 : Tranchée 2. Le radier de bois.

Dans la tranchée 12 nous avons constaté que les pierres avaient été posées de chant, soit intentionnellement, soit que nous ayons à faire ici à un front de mur renversé : il n'y eut cependant pas moyen d'identifier un parement. Tout cet amas est retenu en certains endroits par des murs de soutènement.

Si dans ses phases 1 et 2, le rempart de Buzenol-Montauban peut être comparé aux retranchements voisins, par exemple, de Ethe-Châtelet, les conglomérats de pierres soudées par la chaleur rappellent certaines enceintes vitrifiées que l'on rencontre sporadiquement de l'Ecosse à l'Europe centrale ; elles sont très rares en Belgique où elles ne sont connues que par des constatations superficielles (par ex. à Tenneville, Sainte-Ode) ou par des mentions dans la littérature ancienne. En pays gaumais, l'armature de poutres brûlées et le noyau de pierres agglomérées constitue jusqu'à présent une exception. On pourrait évidemment supposer que cette variante de rempart n'est qu'un accident dû à la destruction et l'incendie du retranchement. Il est cependant difficile d'admettre qu'au moment de la destruction de la superstructure du rempart, le feu ait pu s'étendre jusqu'au radier de bois de la fondation -même à l'intérieur du refuge - et provoquer la vitrification d'une partie de la muraille. Nous penchons plus vers une explication d'un feu intentionnel, faisant partie d'une technique de construction bien spécifique. Le rempart de Buzenol ne correspond pas au *murus gallicus* décrit par César ; les murets successifs rappellent plutôt le *murus duplex* que le général romain mentionne à propos d'une forteresse des Aduatiques (*Comm. Bello Gallica* II, 29, 2). Mais ces remparts ne datent pas nécessairement de l'époque de la conquête.

Notons qu'à Buzenol, nous avons opté, dès le début, pour l'étude du système défensif, laissant délibérément de côté l'aspect de l'occupation à l'intérieur de la forteresse. Un seul sondage – tranchée 19 - fut effectué dans l'axe du réduit central ; malheureusement, l'humus récent touchait presque partout la roche sous-jacente et très peu profonde ; aucune trace de structure ne fut découverte. La superficie réduite du refuge - 2,50 ha - semble écarter une occupation permanente du site, si on le compare aux sites voisins de Ethe-Châtelet (6 ha), la Tranchée des Portes à Etalle (100 ha) ou le Titelberg au Grand-Duché de Luxembourg (50 ha). L'absence à Buzenol de toute structure de quelque envergure fait penser plus à un refuge temporaire ; la technique élaborée pour le rempart exclut le simple enclos pour bétail. Tout porte à croire que la fortification fut conçue comme refuge occasionnel pour les habitants des environs qui formaient cependant une communauté organisée, apte à aménager un centre de repli pourvu d'un rempart édifié selon des principes constructifs déjà très élaborés.

Abordons enfin un dernier problème, celui de la chronologie. Dans la description des profils, nous avons fait mention, à maintes reprises, de phases 1, 2 ou 3 ; c'est là une chronologie relative basée sur la séquence stratigraphique. Pour situer cette séquence dans le temps, d'autres repères sont indispensables. Il faut avouer que les fouilles n'ont livré que très peu de matériel datable : quelques fragments de céramique recueillis dans le noyau de la levée de terre (phase 1), tout en n'étant pas très caractéristiques, s'apparentent vaguement à celle découverte dans la nécropole de Saint-Vincent-Bellefontaine (fig. 7) ; d'autres fragments présentent un profil caréné, caractéristique des débuts du Second Age du Fer, l'époque de La Tène. Notons qu'il s'agit là de témoins déjà "réutilisés" dans le premier rempart. Ils sont donc, au plus tôt, contemporains à ce dernier. Un autre élément de datation nous est fourni par l'analyse du charbon de bois : tous les échantillons proviennent des poutres brûlées de la phase 3 ; les dates fournies se situent, après calibrage, entre 410 et 145 avant J.-C. Ces dates sont évidemment celles de l'abattage des arbres utilisés dans le rempart et n'indiquent nullement sa construction ou sa destruction ; elles semblent confirmer le fait que les phases successives de l'aménagement de la forteresse de Montauban-Buzenol sont assez rapprochées ; elles reflètent les

périodes turbulentes des guerres tribales des III^e-II^e siècles avant notre ère plus que les batailles au moment de la conquête romaine.

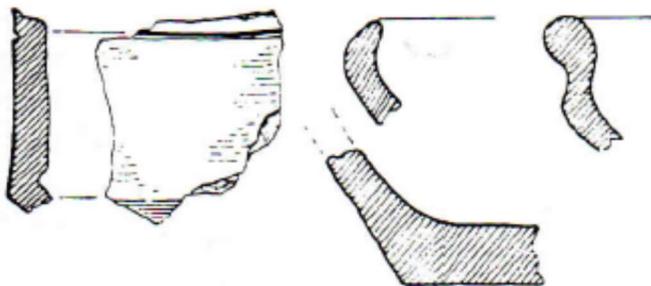


Fig. 7 : Profils de céramique.

Certaines trouvailles attestent cependant une occupation du site jusqu'au I^{er} siècle avant J.-C. : une petite pièce de monnaie en bronze coulé fut ramassée lors des fouilles de 1913-1914 : elle provient d'une tranchée faite dans le rempart est, près de l'entrée primitive; quoique découverte selon les fouilleurs, "dans la couche charbonneuse", elle ne présentait aucune trace de feu, ce qui a fait dire que la pièce "était descendue ultérieurement et par hasard" dans le rempart; elle proviendrait de quelque remaniement ultérieur. Le fait est qu'elle est de date plus récente que celle fournie par les autres témoins archéologiques ; elle est généralement datée des premières années après la conquête romaine (50 avant J.-C.). Les spécialistes en numismatique gauloise l'attribuent aux *Leuci* (Leuques).

JOSEPH MERTENS

Bibliographie

- RAHIR E. 1928 : *Buzenol*. In : Vingt-cinq années de recherches, de restaurations et de reconstructions, Bruxelles, 190-195.
- MERTENS J. 1953 : *Buzenol-Montauban*, Parcs nationaux 8, p.93 sqq
- MERTENS J. 1954 : *Le refuge antique de Montauban-sous-Buzenol* Archaeologia Belgica 16 (= Le Pays gaumais, 1954, 1-32).
- MERTENS J. 1962 : *Le refuge protohistorique de Montauban Buzenol*, Archaeologia Belgica 63 (= Celticum III, 387-402
- CAHEN-DELHAYE A. 1984 : *Fouilles récentes dans les fortifications de l'Age du Fer en Belgique*. In : Les Celtes en Belgique et dans le Nord de la France, Revue du Nord n° spécial, 151-165.

La chaussée romaine Reims-Trèves

La route romaine reliant Reims à Trèves est une des celles reprises dans un document officiel impérial, l'*Itinerarium Antonini*, qui mentionne les principales voies de communication existant vers la fin du III^e siècle. Le document mentionne également les stations jalonnant la chaussée : nous retrouvons ainsi entre Reims et Trèves les *vici de Vongo* (Voncq), *Epoisso* (Yvois-Carignan), *Orolauno* (Arlon) et *Andethannale* (Hostert-Niederanven). Cette énumération permet de suivre, avec une certaine précision, le tracé de la chaussée. Malheureusement, l'itinéraire ne fournit pas de détails au sujet de la date de l'aménagement de la route, un aménagement réalisé en tenant compte des visées politiques et militaires de Rome. Traditionnellement, la première organisation des territoires conquis par César est attribuée à Auguste et son entourage, surtout Agrippa. C'est que la conquête des territoires nord-occidentaux n'était pas encore définitive ; Rome visait plus loin. C'est dans cette perspective qu'il faut voir la mise en place du réseau routier : deux axes, partant de Lyon, capitale des Gaules, se dirigent, un vers la Mer du Nord par Langres, Reims et Boulogne, un second vers la Rhénanie et la Germanie par Metz, Trèves et Cologne ; une transversale relie les deux pôles Boulogne – Bavay - Tongres - Cologne. Sur ce réseau primaire sont implantés les centres logistiques, dont plusieurs deviendront plus tard des chefs-lieux de province, des *capita civitatis*. Par la suite, l'aménagement du territoire prend forme ; la romanisation progresse, surtout durant le I^{er} siècle de notre ère. De nouvelles voies complètent le réseau initial : dans l'est et le sud de la Belgique sont tracées les chaussées Reims – Cologne, Reims-Trèves ou Arlon-Tongres ; ce nouveau réseau a surtout pour but d'ouvrir ces régions économiquement intéressantes.

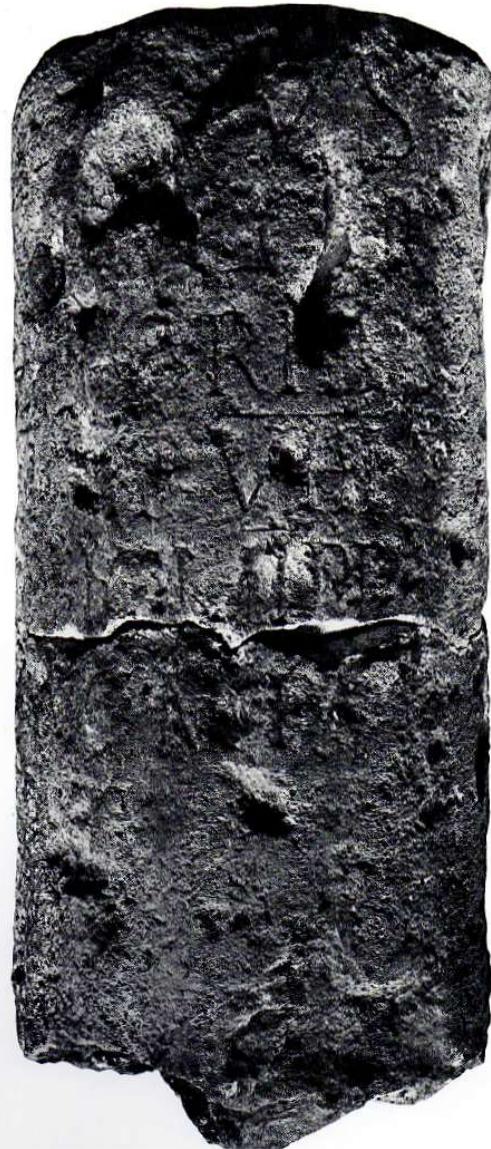


Fig 1 : La borne milliaire de Buzenol.

C'est dans cette optique qu'il faut voir la mise en place de la chaussée Reims-Trèves. Pour situer dans le temps cet aménagement, nous disposons de plusieurs documents tant archéologiques qu'épigraphiques. Document capital pour une chronologie précise est la borne milliaire de Buzenol (fig. 1), pierre réutilisée dans le donjon du refuge antique de Montauban. L'inscription qu'elle porte indique comme constructeur de la route l'empereur Claude, la pierre étant érigée entre le 25 janvier 44 et le 24 janvier 45. Quoique découverte à plusieurs kilomètres de la route, il ne fait guère de doute que la pierre provient d'une chaussée officielle, vu qu'elle mentionne la distance à la ville de Trèves ; ce ne peut être que notre Reims-Trèves (fig. 2). Vers la même époque, se situent les quelque

300 tombes de la nécropole de Fouches, quelquefois interprétées comme étant les tombes d'ouvriers occupés à la construction de la chaussée.

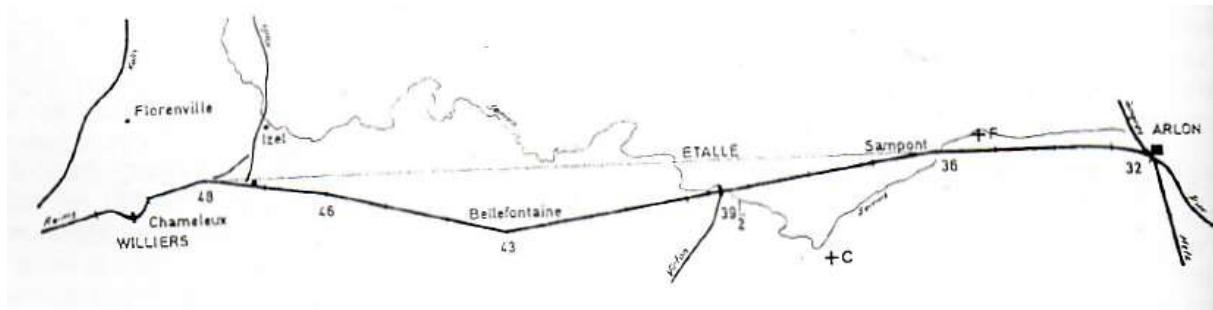


Fig. 2 : La chaussée Reims-Trèves dans sa traversée du Pays gaumais.

Il est évidemment très difficile de déterminer exactement en quoi consistait cet aménagement : une "modernisation" d'une piste existante, ou une construction *ex nihilo*. Nous opterions volontiers pour cette seconde hypothèse ; ce qui n'implique guère que de nombreuses pistes ne sillonnent déjà la région : ce n'était certes pas un désert ; nombreux sont les sites d'habitat remontant à la fin de l'Age du Fer, c'est-à-dire au 1^{er} siècle avant J.-C. : l'important *oppidum* d'Etalle, les refuges de Buzenol, d'Ethe et de-Bellefontaine sont là pour le prouver ; quelques nécropoles telles que Tontelange ou Breuvanne le confirment.



Fig. 3 : La chaussée romaine entre Etalle et Sampont.

Mais ce n'est qu'au cours de la première moitié du 1^{er} siècle de notre ère que toute la région connaît un essor économique aussi soudain que remarquable ; des agglomérations s'y développent, tel Arlon et Saint-Mard (*Vertunum*) ; des stations surgissent le long des routes: Carignan, Chameleux, Mamer ; des nécropoles et les habitats de Sampont, Hachy, Rulles, Tintigny, Poncelle, Huombois, Jamoigne, Sivry, Chantemelle ou Fouches sont autant de jalons marquant la densité de l'occupation. Les fours de potier d'Huombois et d'Hambresart témoignent du développement artisanal.

Rien d'étonnant dès lors que l'administration romaine consacre ce développement par la construction d'une artère facilitant l'écoulement des productions vers les villes les plus proches. La nouvelle chaussée fut tracée et construite selon toutes les règles-du génie civil : son parcours, que l'on peut dire

imposé par la nature et le relief du terrain, suit l'axe de la vaste clairière s'étendant le long de la vallée de Haute-Semois et séparant les hauteurs boisées de l'Ardenne des frondaisons vallonnées du pays gaumais (pl. II : a). Autant que possible, le tracé est rectiligne (fig. 3 et pl. VII : a) ; les vallées trop profondes sont abordées par des crochets adaptés au terrain : remarquables à ce propos sont la descente et la sortie du vallon de Chameleux, ainsi que les changements de direction sur les hauteurs de Pin-Izel ou de Sampont, offrant autant de points de visée sur la butte-aronnaise. Après Arlon, carrefour obligé (fig. 4), la route continue vers Trèves, évitant par une large courbe les fonds tourmentés de Clairefontaine avant d'atteindre Marner et Luxembourg. Il est amusant de constater que le tracé moderne de la route nationale et même de l'autoroute suivent le même mouvement. Sur plusieurs tronçons de son parcours, la chaussée antique sert d'assise à la voie moderne ; ailleurs, l'évolution de l'habitat médiéval et moderne a eu pour résultat que quelquefois la route antique se présente sous l'aspect d'un large chemin de campagne, se perdant dans les sous-bois ou dans les champs, mais révélés par le parcellaire cadastral. Quelques chemins secondaires se branchent sur l'artère principale ; leur caractère romain est cependant souvent mis en doute. Certains auteurs situent un premier embranchement sur les hauteurs de Tremblois, peu avant que la chaussée n'aborde le territoire belge ; ce chemin se dirige ensuite vers Martué, où il franchit la Semois. Une autre bifurcation est parfois située à Pin-Izel, à l'emplacement de la tour Brunehaut ; les recherches récentes n'ont cependant fourni aucune trace de voie romaine dans les parages. Ces deux embranchements ont été quelquefois considérés comme des tronçons de la chaussée Reims-Cologne. Plus vers l'est, à Etalle, un autre vieux chemin provient de l'agglomération de Virton-Saint-Mard. Le *vicus* d'Arlon domine le carrefour des deux routes antiques importantes, la Reims-Trèves et la Metz-Tongres.

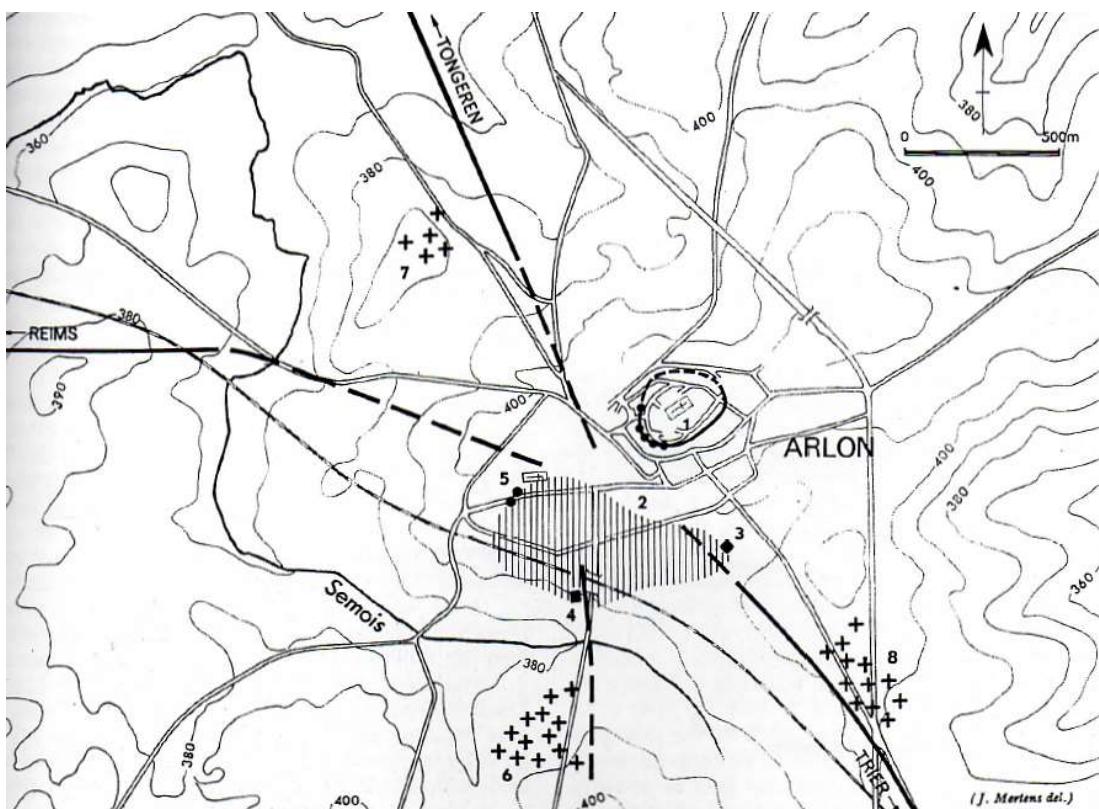


Fig. 4 : Arlon à l'époque romaine

- | | |
|----------------------------|--------------------------------|
| 1. Castellum du Bas-Empire | 5. Fours de potier |
| 2. Zone d'habitat romain | 6. Nécopole du « Hochgericht » |
| 3. Vieux cimetière | 7. Nécopole du « Galgenberg » |
| 4. Temple (?) | 8. Nécopole de la « Spetz » |

Plusieurs coupes furent effectuées dans la chaussée sur le territoire belge : Chameleux (fig. 5), Florenville (fig. 6), Izel, Autelbas (fig. 7) ; parmi celles-ci, la coupe effectuée à Florenville est la plus explicite et la plus instructive.



Fig. 5 : Coupe de la chaussée à Florenville (Chameleux). Détail de l'enrochement.

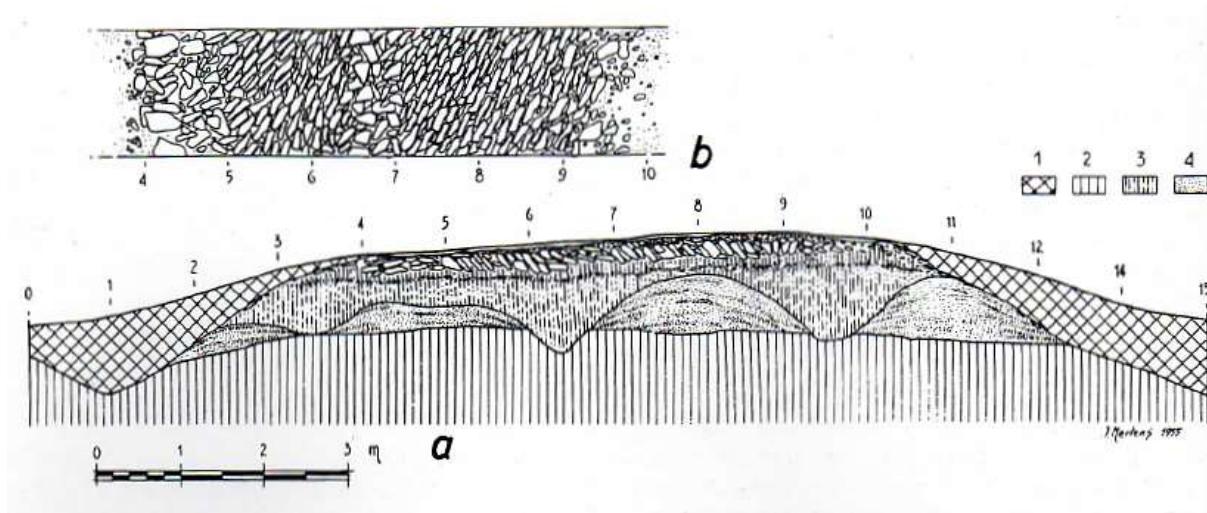


Fig. 6 : Coupe de la chaussée à Florenville. a : coupe – b : aspect de la disposition de l'assise.
1 : remblais récent – 2 : terrain vierge – 3 : argile – 4 : sable.

La route y est parfaitement conservée, libre de toute couverture post-romaine. Il est possible de suivre pas à pas les divers stades de la construction : le premier consiste en un défrichement complet d'une bande de terre, large d'environ 25 m ; le terrain y est nivelé et l'humus de surface enlevé. Ce tracé est ensuite jalonné et souligné par un fossé creusé dans l'axe de la bande ainsi réservée ; il était entaillé dans la roche jusqu'à une profondeur de 30 cm ; les déblais sont rejetés de part et d'autre. A 3,05 m de ce fossé central, furent ensuite creusés deux fossés parallèles ; ils sont un peu moins profonds que

le fossé médian. Ces trois fossés parallèles servent en même temps de jalonnement exact de la voie tout en renforçant sa superstructure. Deux autres fossés distants d'axe en axe de 13,30 m longent la chaussée ; leurs déblais servent partiellement à former l'*agger* ; le fond des fossés est de 1,82 m (sud) et 2,03 m (nord) sous l'arête axiale de la route. Outre les déblais des fossés, l'*agger* est composé de plusieurs strates de matériaux divers recouverts d'une épaisse couche d'argile compactée, apportée d'ailleurs car contenant de petits cailloux, de menus fragments de quartz et des scories de fer. C'est la fondation de la route : c'est à ce stade que l'on comprend mieux la fonction des trois rigoles centrales : elles sont tracées là où la résistance de la chaussée doit être la plus forte, l'axe et les bords. Ce n'est qu'après cette préparation minutieuse que la route est "chaussée" : à cet effet est empierrée la plate-forme surélevée sur une largeur d'environ 5,60 m ; ce caisson consiste en de grandes dalles de grès local, posées soigneusement de chant et légèrement obliques, serrées les unes contre les autres sur une épaisseur de 25 cm ; sur les bords et dans l'axe, les dalles sont posées à plat en plusieurs couches superposées ; aucun liant n'est utilisé pour cet enrochement. L'ouvrage est couronné par une couche de cailloutis plus fin et de gravier, étendue sur toute la dorsale de la route ; cette couche a une épaisseur de 10 cm et constitue en fait la bande carrossable ; la largeur empierrée peut être estimée à 7,50 m.

La coupe à Izel offre certaines similitudes avec celle de Florenville, quoique le voisinage de bâtiments ait pu modifier les abords de la route. Une situation identique se présente dans la coupe effectuée dans la traversée de Chameleux : située dans le fond du vallon, la route connut, pendant ses cinq siècles d'existence, des accumulations provoquées par les eaux déferlant des pentes : il en est résulté un rehaussement graduel de l'habitat et dès lors aussi de la chaussée ; les recharges successives par un cailloutis solidement tassé par l'eau ont enterré la fondation de la route, faite de gros blocs de grès calcaire, à près de 4 m sous la surface actuelle !

A l'est d'Arlon, à Autelbas, la route présente l'aspect d'un large chemin de campagne surélevé de près d'un mètre par rapport aux terrains environnents. La correction de la route y est moins élaborée mais nous retrouvons les mêmes éléments de base.

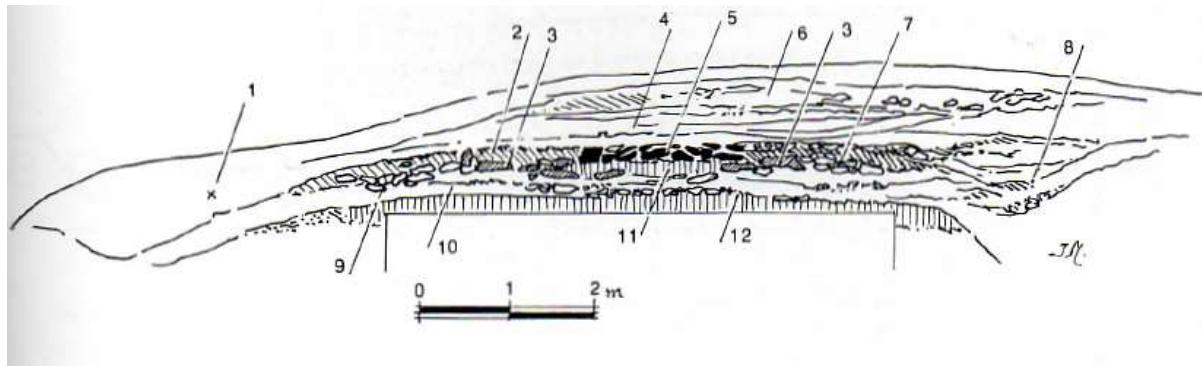


Fig. 7 : Coupe de la chaussée à Autelbas.

- | | |
|---|---|
| 1 : monnaie d'époque espagnole. | 7 : cf. 2 |
| 2 : couche d'argile très compacte. | 8 : argile stratifiée, remblais de la route. |
| 3 : grands moellons posés à plat. | 9 : couche de pierrière |
| 4 : couches d'argile superposées ;
abandon de la route ? | 10 : mélange d'argile et de pierres, assez compact. |
| 5 : empierrement central de la chaussée. | 11 : assise de la route, composée d'argile et
de gravier bien tassé. |
| 6 : recharges postérieures de la route. | 12 : mélange d'argile et de cailloutis |
| | Premier stade de la route ? |

D'autres coupes furent effectuées sur le territoire grand-ducal, notamment à Mamer et à Luxembourg ; l'infrastructure est composée de strates de stabilisation et d'une solide couche de grosses pierres, généralement posées de chant et surmontée d'un *agger* fait d'un cailloutis et de terre (fig. 8).

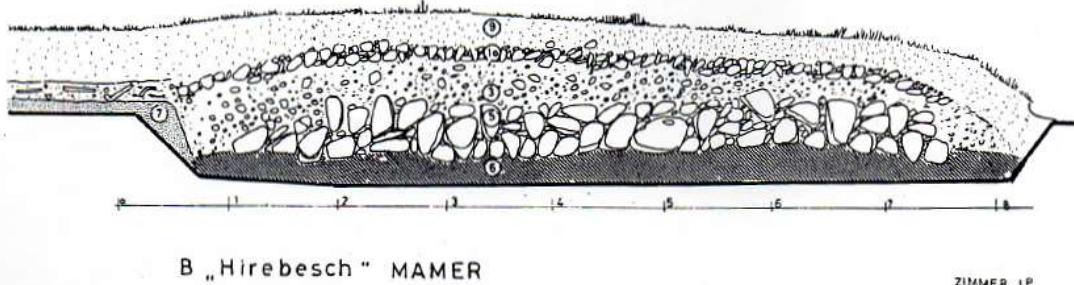


Fig. 8 : Coupe de la chaussée à Mamer (Grand-Duché de Luxembourg)

Ces diverses coupes illustrent bien tout le soin apporté à la construction de la chaussée ; les quelques petites variantes s'expliquent aisément tant par les matériaux disponibles que par l'état du sous-sol, à moins qu'il ne faille y voir des directives émanant de bureaux différents de l'administration routière !

Nous rencontrons un même soin aux endroits où la chaussée, quittant les hauteurs, est obligée de traverser des fonds plus humides ou des rivières ; c'est surtout le cas dans la vallée de la Haute-Semois ; le passage des obstacles les plus difficiles est négocié avec une certaine élégance : ainsi entre Stockem et Sampont, des rétrécissements de la vallée sont habilement exploités. Ailleurs, on n'hésite pas à traverser les bas-fonds à gué, utilisant quelquefois une infrastructure de bois : des troncs d'arbre auraient été retirés des fondations de la chaussée à Sampont. A Etalle, la Semois est traversée par un gué empierré dont l'utilisation, jusqu'il a quelques décennies, a prouvé le choix judicieux autant que la solidité. Nous avons déjà fait allusion ci-dessus aux fonds de Chameleux.

Une grande voie de communication attire également l'homme ; le long de son parcours, naissent des agglomérations, de petits hameaux ou simples relais, *stationes* et *mutationes*; quelques exploitations rurales s'installent parfois à faible distance. Le *vicus* d'Arlon a déjà été évoqué à plusieurs reprises : ses nécropoles, ses nombreux vestiges attestent son importance. Le relais de Chameleux illustre bien la vie quotidienne le long de cette artère, de même que le bâtiment de Pin-Izel. De riches villas surgissent un peu à l'écart de la route : des traces d'habitat furent repérés sur les hauteurs de Florenville ; il livra une magnifique pièce d'or à l'effigie de l'empereur Hadrien (pl. V : b). Les mosaïques provenant de Moyen, en bordure de la Semois, témoignent d'une certaine aisance de ses habitants, de même que ceux des villas de Rulles, de Sivry ou de Hachy.

La chaussée Reims-Trèves fut idéalement tracée pour promouvoir l'essor économique de tout le nord du pays gaumais : les nombreuses scènes figurant sur les reliefs des monuments funéraires de Buzenol et d'Arlon illustrant d'une manière saisissante les activités variées des habitants de la région.

Malheureusement cet essor économique - et même culturel - n'aura guère de lendemain. La crise du III^e siècle frappe durement les campagnes. Les difficultés internes de l'Empire ne font qu'aggraver la situation. Mais surmontant ces bouleversements, la route garde encore quelque importance : elle continue à surveiller le cheminement des denrées et des hommes. Plusieurs postes de contrôle surgissent tout au long de son parcours. Du haut de sa butte, le bourg d'Arlon, solidement retranché dans son enceinte, surveille le carrefour. A l'autre extrémité du territoire gaumais, la vie continue au relais de Chameleux, sous la protection de l'éperon fortifié de Williers. A Etalle, le passage de la Semois

est contrôlé par le site de l'Enclos. L'énigmatique tour Brunehaut, décrite au XVII^e siècle par A. Wiltheim, domine les hauteurs des vallées de Chiers et de Semois.

Mais graduellement, de pair avec le morcellement médiéval, notre chaussée perd son caractère d'artère internationale. Quelques tronçons s'effacent au profit de liaisons purement locales. D'autres survivent, telles des reliques, sous le nom de la reine d'Austrasie, Brunehaut.

JOSEPH MERTENS

Bibliographie

- CORBIAU, M.-H. 1983 : *La chaussée Reims-Cologne entre la Meuse et Bastogne*, Archaeologia Belgica 255, Bruxelles, 145-164.
- DUBOIS, C. 1948 : *La grande voirie romaine à travers l'Ardenne*, Parcs nationaux, 4, 21-28
- HOSSEY, G. 1981 : *La tour Brunehaut à Pin-Izel*, Archaeologia Belgica 242, Bruxelles.
- MERTENS, J. 1957 : *La chaussée romaine de Reims à Trèves*. Archaeologia Belgica 35, Bruxelles (=Le Pays Gaumais 1956, 91-115)
- MERTENS J. 1957 : *Les routes romaines de la Belgique*, Archaeologia Belgica 33, Bruxelles.
- MERTENS J. 1963 : *Quelques aspects de la romanisation dans l'ouest du pays gaumais.*, Archaeologia Belgica 74, Bruxelles.
- MERTENS J. 1964 : *Le Luxembourg méridional au Bas-Empire*, Archaeologia Belgica 76, Bruxelles.
- MERTENS J. et DESPY-MEYER A. 1968 : *La Belgique à l'époque romaine*, Cartes archéologiques de la Belgique 1-2, Bruxelles.
- MERTENS J. 1968 : *Le relais romain de Chameleux*, Archaeologicum Belgii Speculum 1, Bruxelles.
- MERTENS J. 1973 : *Le rempart romain d'Arlon*, Archaeologicum Belgii Speculum 8, Bruxelles.
- MERTENS J. 1983 : *Quelques aspects chronologiques du réseau routier romain en Belgique*, Caesaroenum XVIII, 329-337.
- NOËL J. 1967 : *Découverte archéologique dans la vallée de la Semois à Sampont. Un chemin ou un gué romain*, Bulletin de l'Institut archéologique du Luxembourg XLIII, 39-45.
- VANNERUS J. 1945-46 : *Les chaussées romaines de Reims à Trèves et à Cologne dans leur traversée du Pays gaumais*, Le Pays gaumais, 41-53.

Une officine de potiers gallo-romains à Huombois.

Au lieu-dit Huombois, sur la localité de Sainte-Marie-sur-Semois, une officine de potiers était établie en bordure d'un diverticule reliant la bourgade de Saint-Mard à la chaussée Reims-Trèves (fig. 1).

Dès le milieu du I^{er} siècle de notre ère, cette région connut un essor économique rapide, comme en témoigne l'existence d'un atelier contemporain tout proche, à Hambresart (Virton) et d'un troisième à Saint-Mard. Si l'atelier de Saint-Mard fonctionnait pour les besoins de l'agglomération, l'implantation de ceux de Huombois et de Hambresart fut dictée non seulement par la nature argileuse du sol, la proximité d'un ruisseau et de sources, mais également par la présence d'un accès direct à la chaussée, facteur important pour l'écoulement des produits finis.

Le site de Huombois fut découvert en 1912 par le docteur F. Dordu qui, après avoir récolté des fragments de céramique sur le terrain de la ferme Hénusset, y entreprit des fouilles. Il mit au jour deux fours de potier, quantité de tessons et des vases actuellement conservés au Musée gaumais.

En 1953, le Service des Fouilles de l'Etat réalisa des sondages sur le lieu de la découverte, suivis en 1954 d'une fouille systématique qui couvrit près de six ares et révéla un ensemble de cinq fours de potier, des dépotoirs comblés de céramique et les substructions d'un bâtiment rectangulaire. Un musée fut érigé sur le site autour d'un four (B) conservé en place (fig. 2 et pl. III : a), où sont rassemblés les documents de la fouille et le matériel archéologique ainsi que d'autres témoignages de l'époque gallo-romaine provenant des environs.

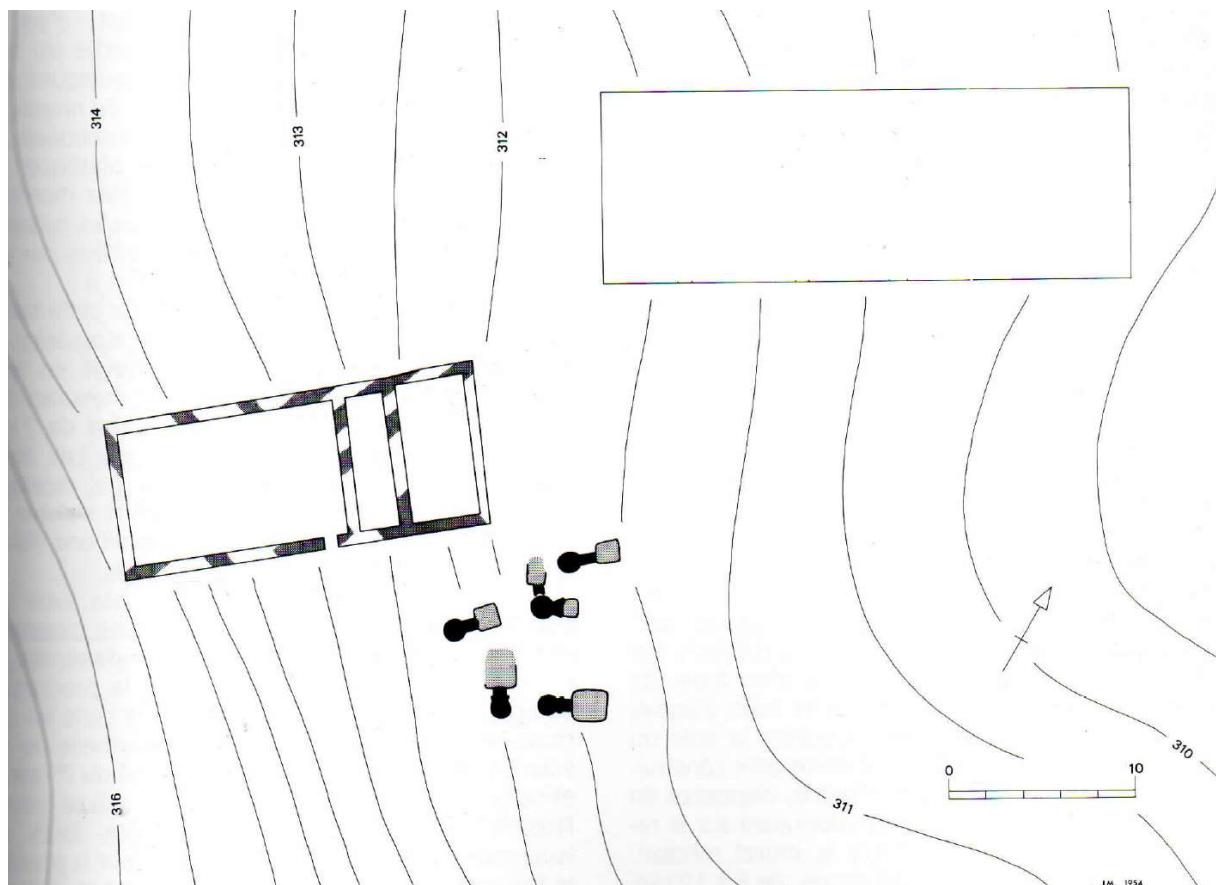


Fig. 1 : Plan du site.

Les fours sont du type le plus courant dans nos régions à l'époque gallo-romaine : à tirage vertical et composés de deux chambres circulaires superposées, séparées par une sole (fig. 3). Leur diamètre variait de 1,10 m à 1,35 m. Ils étaient à demi enterrés et communiquaient par un canal voûté à une aire de chauffe plus ou moins carrée (env. 1,10 x 1,10 m), la chaufferie ou *præfurnium*. Quatre des fours avaient la gueule ouvrant vers le nord-est, le cinquième vers le nord-ouest. De l'un des fours, le potier, probablement pour obtenir un meilleur tirage, avait déplacé le *præfurnium* du nord-ouest au nord-est, c'est-à-dire vers la pente du vallon. La chambre inférieure était subdivisée en deux compartiments par un petit muret placé dans l'axe et s'arrêtant à peu de distance de l'entrée ; cette languette faite d'argile, parfois renforcée de pierres, supportait la sole du four (pl. III : b). Celle-ci était soigneusement construite à l'aide de grandes briques d'argile, disposées en quatre rangées transversales et s'appuyant sur le rebord de la paroi du four et sur le muret médian. L'espace entre les rangées de briques, de 5 à 12 cm, était partiellement obturé, mais comportait en une série de carneaux destinés à laisser pénétrer la chaleur dans la chambre supérieure ou chambre de cuisson, le laboratoire proprement dit ; c'est ici qu'étaient empilés les vases. Cette partie du four était malheureusement détruite, sauf quelques éléments de départ de la paroi au-dessus du niveau de la sole. Les parois des fours étaient consolidées par des pierres bloquées dans l'argile plastique ou même par de véritables murets de petits moellons plats ; elles étaient fortement brûlées par les cuissons successives et offraient des teintes bleutées par endroits.

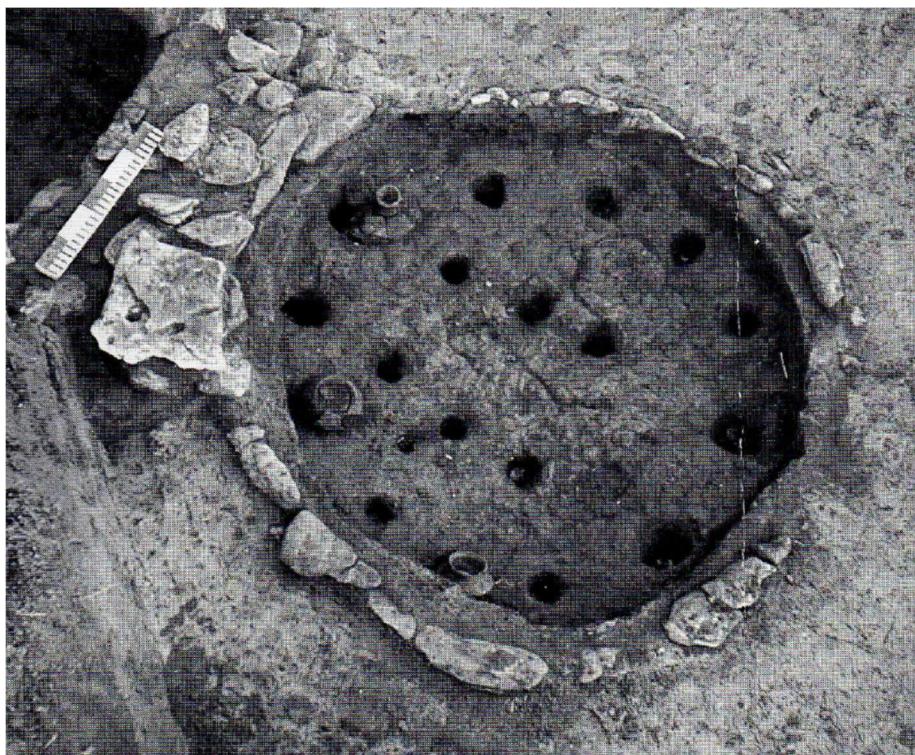


Fig. 2 : Le four B.

A quelques mètres à peine à l'est de cette batterie de fours, s'élevait un bâtiment rectangulaire de 20,30 x 8,40 m (extra-muros), subdivisé en trois compartiments, le plus grand à l'ouest mesurant (intra-muros) 7 x 11,50 m, un couloir central de 7 x 2 m et un troisième de 7,40 x 3,60 m. Les murs étaient en maçonnerie sèche, faite de moellons noyés dans l'argile ; l'épaisseur des murs semble indiquer que le compartiment oriental avait une élévation moindre que celle du corps de logis.

Cet atelier de potiers ne semble pas avoir été très longtemps en activité. Les quelques monnaies récoltées sur le site datent de la seconde moitié du I^{er} siècle de notre ère. L'examen de la production

céramique offre de très bons parallèles dans les nécropoles proches du Banel, de Chantemelle ou de Fouches, tous gravitant autour du milieu du I^{er} siècle; et surtout dans la seconde moitié du même siècle Notons, à propos de la datation des fours Huombois, un détail très intéressant: pour la première fois en Belgique, l'on procéda à Huombois à l'analyse de l'inclinaison et de la déclinaison du magnétisme terrestre des fours; cette recherche, encore à ses débuts vers les années 1950, fut effectuée par le professeur E. Thellier, de l'Institut de Physique du Globe à Paris. Les résultats obtenus par cette nouvelle méthode indiquent comme période d'activité de l'atelier de Huombois la seconde moitié du I^{er} siècle.

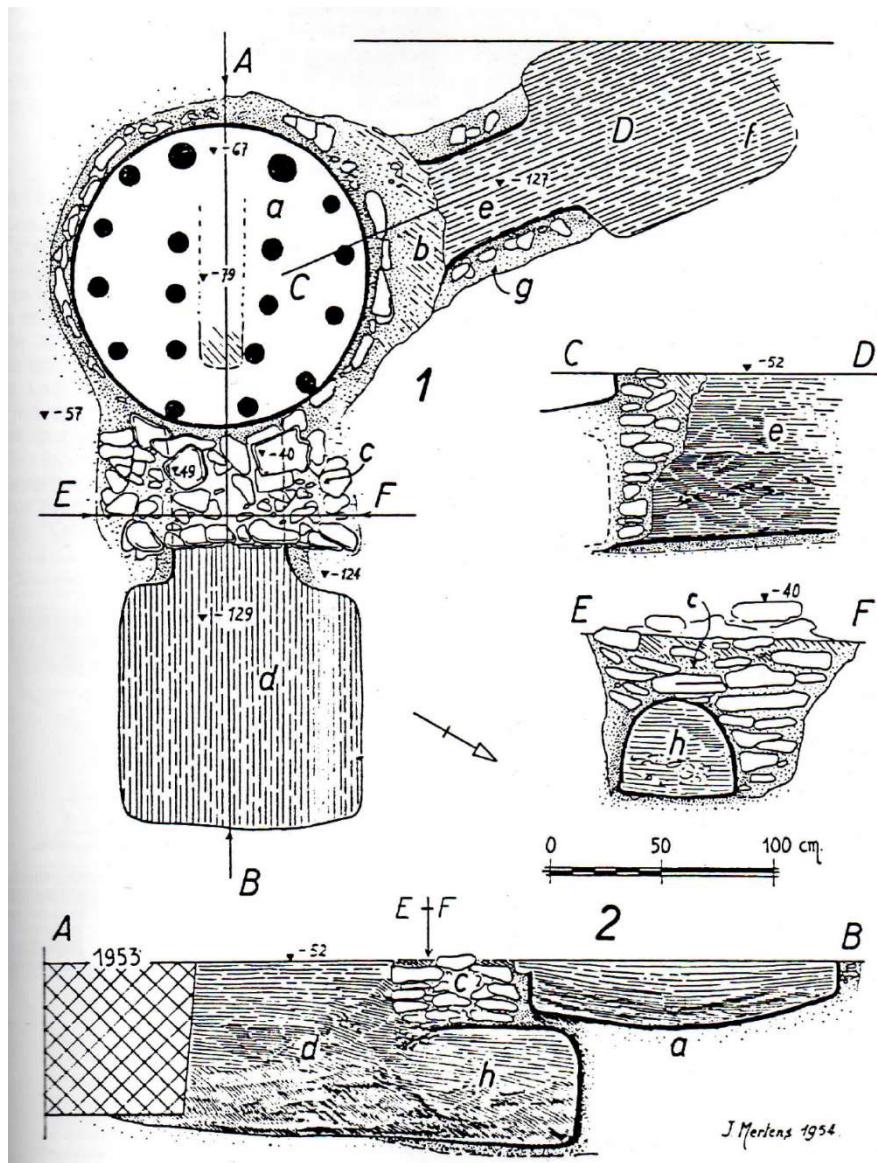


Fig. 3 : Plan et profils du four B.

La céramique produite dans les fours se range parmi ce qu'il est convenu d'appeler la "céramique belge" (fig. 4). L'identification des produits locaux repose notamment sur l'existence de tessons mécuits et de rebuts de fabrication ; en effet, des gauchissements et des bouillons spécifiques d'une cuisson imparfaite ont été décelés sur des fragments d'assiettes, de bouteilles, de bols et gobelets de formes diverses. La pâte, relativement fine et bien dégraissée, renferme des particules de quartz et de mica. Elle déploie toutes les nuances du gris, des plus claires foncées. Nombreux sont également tessons ayant subi une réoxydation partielle ou totale qui leur confère des teintes allant du gris jaune

à l'orange. Cette céramique présente généralement une surface douce au toucher et sans aucune brillance ; cependant, des traces d'enduit noir luisant ont quelquefois subsisté, surtout dans les parties creuses. La qualité de la production s'avère assez inégale. Si certaines pièces furent exécutées avec soin, d'autres, en revanche, ne montrent qu'un lissage assez sommaire ou offrent une surface nettement rugueuse.

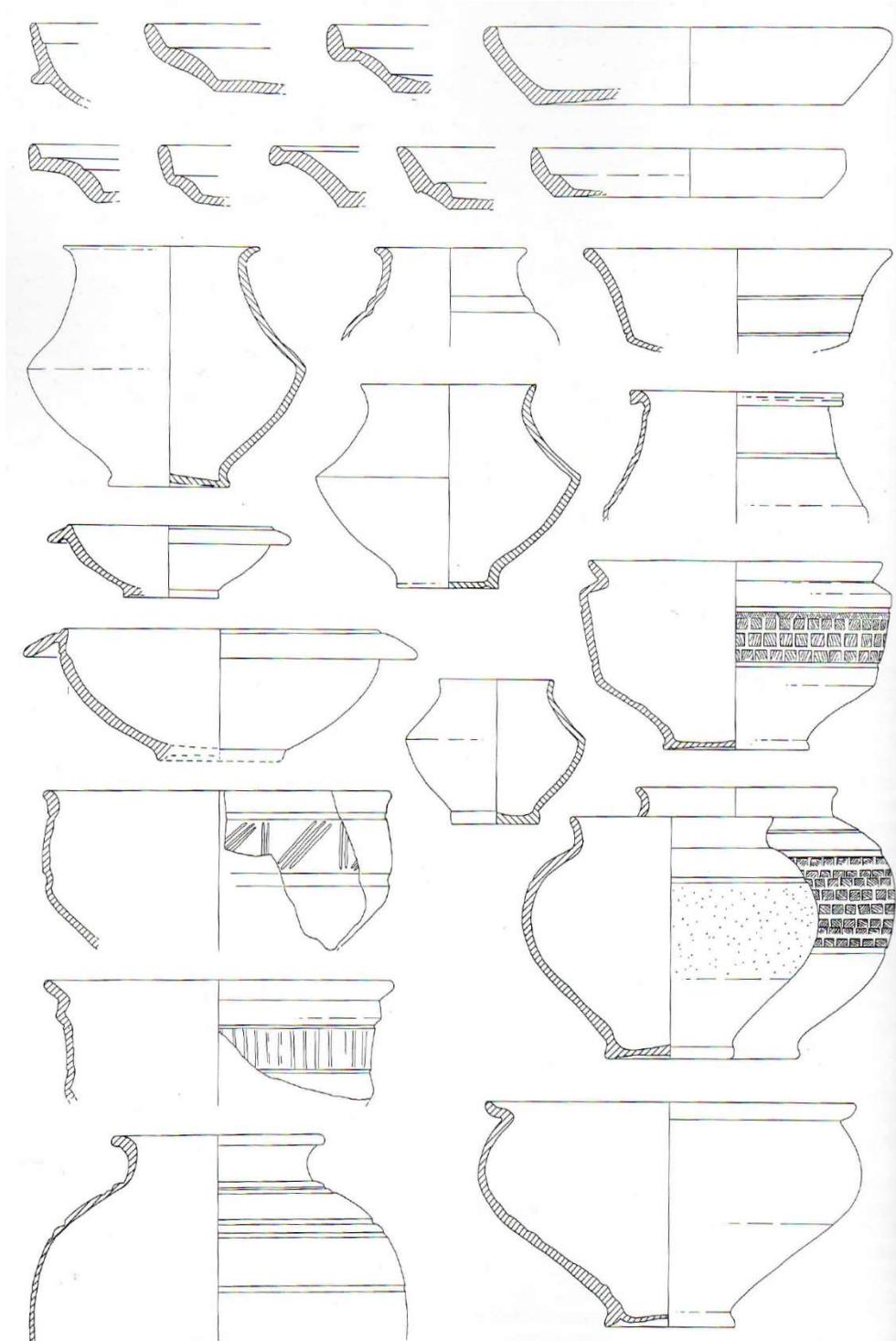


Fig. 4 : Echantillonnage de la production de Huombois.

Les assiettes constituent une part importante de cette fabrication ; elles revêtent une infinie variété de formes que l'on peut toutefois ramener à quelques grands types. Les bols, gobelets et bouteilles

sont rehaussés de divers décors faisant appel à deux principales techniques décoratives : le lissage et l'impression à la molette. Les décors lissés sont essentiellement linéaires. Les molettes sont du modèle le plus courant, comportant des casiers hachurés obliquement. Guillochis et décors peignés, projections de sable et rehauts de barbotine apparaissent plus rarement.

Cet ensemble céramique est par ailleurs très apparenté aux productions contemporaines issues des fours de Hambresart et de Mageroux-Saint-Mard.

JOSEPH MERTENS, MICHÈLE GUSTIN ET CLAIRE MASSART

Bibliographie

DORDU F. 1939 : *Un four de potier gallo-romain à Croix-Rouge (Virton)*. Bulletin de l'Institut Archéologique Luxembourgeois 15, 58-59.

FOUSS E.P. 1956 : *Le musée du potier gallo-romain de Huombois (Sainte-Marie-sur-Semois)*, Parcs Nationaux 11, 80-82.

MARTIN G. 1939 : *Un établissement de potier belgo-romain du I^{er} siècle à Hambresart (Virton)*, Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg 70, 83-112.

MERTENS J. 1954 : *Sainte-Marie s/Semois (Lux)* L'Antiquité classique 23/2, 435 et pl. 2 :1 (=Archéologie).

MERTENS J. 1955 : *Sainte-Marie-sur-Semois, lieu-dit Huombois*. L'Antiquité classique 24/1, 137-139, III. (=Archéologie).

Un habitat rural gallo-romain dans la fortification protohistorique d'Etalle

Lors de recherches systématiques réalisées de 1980 à 1985 dans l'énorme éperon barré de l'âge du fer à Etalle (cf. supra, pp. 10-19), le Service national des Fouilles a repéré et fouillé des vestiges d'une occupation romaine dont la présence même était ignorée auparavant.

Dès 1980, les premiers tessons de poterie romaine avaient été recueillis dans l'entrée occidentale qui constituait un des passages obligés pour accéder au site avec un véhicule. Néanmoins, le puissant rempart et ses portes ne semblaient nulle part avoir fait l'objet d'un remaniement postérieur à l'âge du fer.

L'année suivante, en recherchant l'habitat protohistorique, nous avons exhumé une aire d'occupation romaine à l'extrême nord-ouest de la forteresse, contre le bout du rempart ; une couche de terre grise contenant des vestiges essentiellement céramiques se superposait et oblitérait partiellement une aire d'occupation de La Tène ; nous n'y avons relevé aucune trace de construction en pierres ou en bois.

En 1985, l'exploration du flanc occidental de la forteresse a permis de découvrir plusieurs bâtiments installés en bordure de l'éperon, à environ 300 m au sud du rempart protohistorique. Leur présence fut décelée par des mouvements de terrain : les murs qui affleuraient encore se marquaient en relief et la cave en creux. Il s'agit de trois constructions distantes de quelques dizaines de mètres : deux bâtiments rectangulaires de 11 m sur 8 m de côté ont les murs qui s'élèvent encore à 0,70 m de hauteur et sont dépourvus de subdivision interne. L'un d'eux avait servi d'habitation, car il recelait encore la trace des trous d'amphore à provisions, de foyers creusés dans le sol en place et surtout un grand four murallé, peut-être à pain, construit dans un angle de la maison (fig. 1). D'une surface intérieure de près de 2 m², ses parois avaient été fortement rougies par le feu. La porte de l'habitation, dont il subsistait le seuil, avait été ménagée au milieu de la longue façade méridionale. Les murs faits de blocs calcarifères liés au mortier étaient soigneusement parementés.



Fig. 1 : Le four murallé installé dans l'angle de l'habitation.

Le second bâtiment a peut-être eu une destination agricole. Il n'a pas livré de trace de cellier et était accessible par deux larges entrées, sans doute destinées aux charrettes, qui s'ouvraient face à face au milieu des grandes façades. De plus, le bas du parement est percé de six chatières de 0,18 m à 0,26 m

de large et de 0,25 m à 0,37 m de haut (fig. 2). Ces petites ouvertures sont soigneusement aménagées en vis-à-vis, de part et d'autre des portes et au centre des petites façades. Les murs bien parementés étaient constitués de moellons liés à la terre ; ils supportaient un toit d'ardoises dont on a retrouvé quelques plaques complètes pentagonales ou hexagonales, percées d'un ou de deux trous destinés à recevoir les clous de fixation.



Fig. 2 : Le deuxième bâtiment dont les murs sont percés de chatières ; l'une d'elle est figurée à droite.

La présence du troisième bâtiment est signalée par une cave dont l'orientation est parallèle à celle de la maison à four. Accessible à l'origine par une échelle, la pièce souterraine a ensuite été dotée d'un escalier extérieur dont les marches étaient constituées de gros blocs de tuf local, une pierre tendre qui fut usée à l'extrême (fig. 3). Dans les murs également en blocs de tuf, liés à l'argile et soigneusement parementés, on avait ménagé un soupirail et deux niches dont l'une s'ouvrait en bas de l'escalier. Si l'on en juge par les trous ronds repérés le long des murs, le sol en terre battue avait accueilli sept amphores et un récipient à fond plat ; il portait encore les empreintes superposées de nombreux petits foyers. Les murs de la cave s'étaient fortement déformés éboulés sous la pression des terres qui avaient sans doute occasionné l'abandon de la pièce. Nous n'avons pas retrouvé les traces de l'habitation à laquelle la cave appartenait.



Fig. 3 : L'escalier de la cave du troisième bâtiment.

La fouille de cet habitat gallo-romain a fourni d'abondants vestiges matériels dont un gril et soc de charrue en fer et une belle fibule émaillée. Une monnaie de Philippe I, frappée à Rome en 247, date l'occupation au moins jusqu'au milieu du III^e siècle. L'habitat de la Tranchée des Portes est implanté à 4,5 km au sud de la grande chaussée qui reliait Reims à Trèves par l'antique relais d'Etalle, un axe qui a permis le développement économique de la région. Un chemin devait relier nos modestes bâtiments gallo-romains à cette voie. Cet habitat était sans doute voué à l'exploitation agricole dont les produits pouvaient être aisément distribués. Comme son occupation remonte au Haut-Empire, qui connaît la paix et la sécurité, on peut supposer que le retranchement protohistorique avait alors perdu toute valeur défensive.

ANNE CAHEN-DELHAYE

Bibliographie

CAHEN-DELHAYE A. & GRATIA H., 1986 : *Fouilles à la Tranchée des Portes à Etalle*, Archaeologia Belgica, n.s. II, 1, 37-40.

La villa gallo-romaine du Fayé à Fratin (1964-1976)

La villa du Fond du Fayé (ou "Fontaine du Fayé") à Fratin (Sainte-Marie-sur-Semois) est un des nombreux témoins de l'occupation romaine de cette partie du territoire trévire. La chaussée Reims-Trèves, via Arlon, qui passe à moins de deux kilomètres au nord du Fond du Fayé, a joué un rôle prédominant dans la distribution des habitats ruraux de la région.

Le site choisi pour l'établissement de cette villa, encore bien mal connue étant donné la timidité des fouilles dont elle a fait l'objet, peut surprendre : un fond humide, encaissé dans une faible vallée, à 325 m d'altitude (fig. 1 : 1). Sans doute la présence de nombreuses sources, et du ruisseau du Vî Chô lui-même, a-t-elle dicté cette implantation, sur des sols sableux, voire sablo-argileux en profondeur, couverts aujourd'hui de forêts, et dans lesquels des carrières de grès furent parfois exploitées. Le site occupe la parcelle 922 d, à proximité du ruisseau "Vî-Chô" au lieu-dit "Entre-les-Trois-Bois" ou "Font. du Fayé" sur près de 1000 m².

Le contexte archéologique de cette région est connu depuis quelques années (Mertens 1974, Corbiau 1978 ; Lambert-Henricot 1984). Au moins une autre villa (fig. 1 : 2) et plusieurs habitats plus "modestes" (fig. 1 : 3-6), un établissement de potiers (fig. 1 : 7) et trois cimetières contemporains (fig. 1 : 9-11) avoisinaient la villa dans un rayon de deux kilomètres. Un cimetière, tout proche, a livré quelques es tombes du Bas-Empire (fig. 1 : 12 ; Dasnoy 1970 ; Lambert-Henricot 1984).

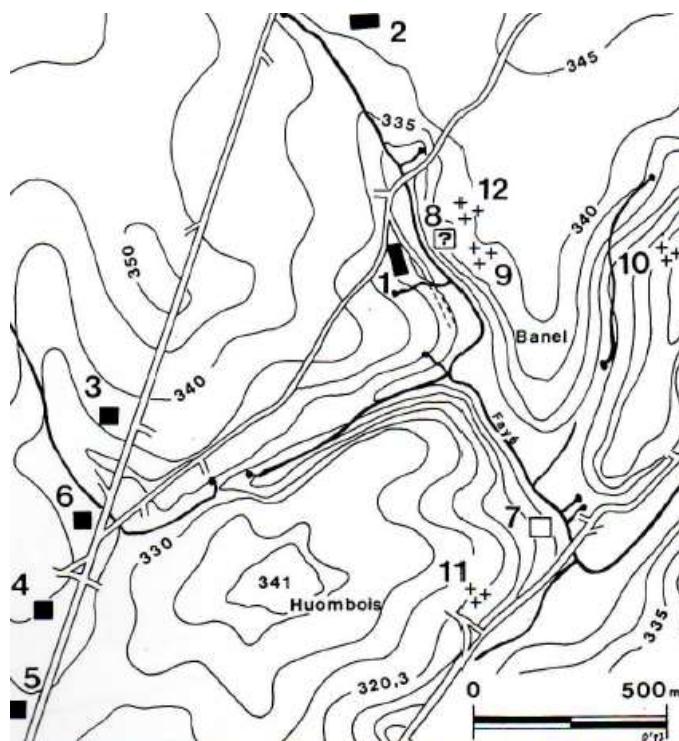


Fig. 1 · Carte de situation de la villa du Fayé, à Fratin 1 et des autres sites gallo-romains avoisinants :
2. villa à "La Bûle"; 3. habitat au "Haut du Fer"; 4. habitat à "La Cassette"; 5-6 habitats (?); 7.
établissement de potiers à Huombois; 8. four(?) de potier; 9.-11. cimetières du Haut-Empire ("Haut du
Fayé", "Haut du Fournil" et "Carrière de Huombois"); 12. cimetière du Bas-Empire au "Haut du Fayé",
d'après C. Lambert-Henricot 1984, vol. II, pl. IX.

Les fouilles

Dès le XIX^e siècle, des trouvailles "fortuites" permettent de certifier l'occupation de ce site à l'époque romaine. Des travaux de terrassements et de voirie ainsi que des ramassages dans le ruisseau voisin mènent à la découverte de murs, d'objets divers et des citées plus haut. Ainsi, une belle lampe en bronze entre dans les collections du Musée d'Arlon dès 1880 (x 1880 ; Sibenaler 1888).

On pense alors à la présence de "fours de potiers", sans qu'aucune structure de ce type ne soit attestée au Fayé et bien que le sol ne s'y prête guère (renseignements Prof. Avril, Gembloux).

En 1917, la partie orientale de la villa est recoupée par les travaux d'aplanissement du chemin d'accès. Puis, dès 1964, la Société Archéologiques TRES y reprend des fouilles sous l'impulsion de MM. E. Pronce, H. Boreux et R. Vermoesen. Par la suite, M.R. Vermoesen poursuivit seul ses investigations jusqu'en 1976. Plusieurs collections se sont ainsi constituées, d'inégal intérêt et groupant de trop rares (et précieuses) notes écrites, servant de base à cette notice. Actuellement, le Musée gaumais conserve les documents légués par MM. Pronce et Boreux.

Les vestiges

Au moins deux bâtiments distincts font partie de cet établissement rural gallo-romain (fig. 2 : I et II) dont le plan d'ensemble est encore fort partiel. Les "fouilles" ont dégagé quelques murs, sans que la totalité des bâtiments ait été explorée. Le peu de rigueur apporté à ces recherches rend donc malaisé tout essai de synthèse. Toutefois, quelques éléments méritent d'être portés à la connaissance.

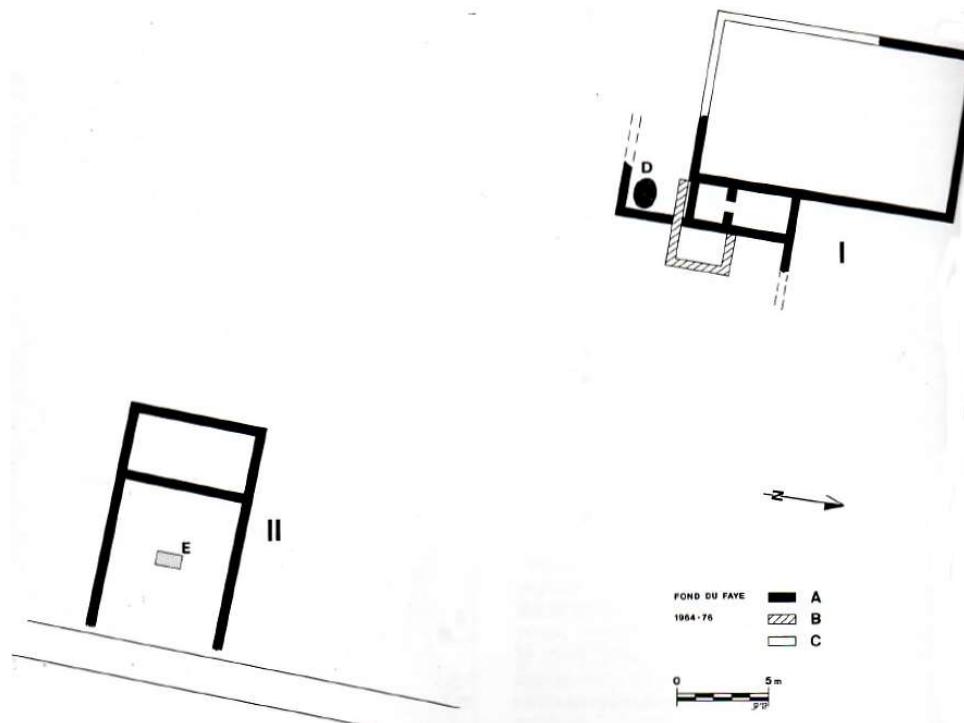


Fig. 2 - Plan de la villa gallo-romaine du Fayé à Fratin, restitué partiellement d'après les notes et schémas de R. Vermoesen, H. Boreux et E. Pronce (1964-1976) 1. Bâtiment "principal". II. "Annexe". A. Première phase. B. Seconde phase. C. Murs supposés. D. Fosse. E. Foyer.

Le premier bâtiment I occupe une zone d'au moins 275 m². Une grande pièce rectangulaire de 13,7 x 8,4 m (intra-muros) est bordée, à l'angle sud-est, par d'autres pièces plus petites, partiellement dégagées. Des reprises dans la maçonnerie de certains murs permettent d'y déceler au moins deux phases de construction (fig. 2 : 1, A et B). Une fosse D de 1,5 m de diamètre, 0,3 m de profondeur et à fond concave occupait l'angle sud-est d'une "galerie" (?) de 3,1 m de largeur.

A 21,5 m au sud-est de ce premier bâtiment, un second présente un plan rectangulaire d'allure plus simple (fig. 2 : II). Une grande pièce de 6,5 m de largeur et au moins 8 m de longueur s'étend d'ouest en est. Son centre comportait les restes d'un foyer domestique rectangulaire (fig. 2 : II, E). Une autre pièce rectangulaire, plus petite (6,5 x 3,1 m) bordait le côté occidental. Un chemin moderne orienté sud-nord a perturbé la partie orientale de ce que l'on peut sans doute considérer comme une "annexe" au bâtiment secondaire.

L'orientation sud-nord et ouest-est des deux édifices laisse supposer qu'ils appartiennent à un même programme de construction. Les matériaux utilisés pour l'élévation des murs sont identiques (grès jurassique - cron). Leur hauteur conservée varie entre 0,25 et 0,60 m ; une largeur constante de 0,55 m pour les murs extérieurs et 0,45 m pour les murs refends a été constatée dans les deux bâtiments.

Le matériel archéologique

Bon nombre d'objets (surtout en céramique) furent récoltés dans les différentes pièces. Bien qu'on puisse en vain essayer de retrouver leur provenance et les couches dans lesquelles ils furent prélevés, un examen du matériel archéologique de la villa du Fayé permettra de préciser la chronologie générale du site. Nous nous bornerons à présenter ici quelques pièces significatives, dans l'attente d'un rapport de fouilles plus complet.

La céramique sigillée est bien représentée au Fayé. Les formes du Haut-Empire sont les plus fréquentes, entre autres des tasses (Drag. 40 ; fig. 3 : 1) ou des assiettes (Drag. 18/31). Plusieurs fragments de bol ou de plat (Chenet 320, 324), décorés ou non à la molette, témoignent de la présence de quelques exemplaires de cette vaisselle d'Argonne, typique du Bas-Empire (fin II^e - début V^e siècle après J.-C. ; fig. 3 : 3-4).

La vaisselle en céramique ordinaire (ou "commune") est également variée : assiettes, bols, cruches, passoires ... Les formes du Haut-Empire dominent sur celles du IV^e siècle. Parmi les vases du II^e siècle, retenons l'urne en terre grise, rugueuse, et l'assiette qui lui servait de couvercle (fig. 3 : 5 et 6). Ces deux vases furent retrouvés dans le bâtiment II, contre un mur, à 0,80 m de la tasse en terre sigillée" (fig. 3 : 1).

Parmi les objets en métal, la lampe en bronze conservée au Musée d'Arlon est, sans conteste, le plus beau témoin du mobilier romain découvert au Fayé (fig. 3 : 7 et fig. 4). Une petite pince, en bronze également (fig. 3 : 8), fut découverte par M. Vermoesen, en 1976, dans une des pièces du secteur I.

Outre les tuiles "typiques" en terre cuite, divers éléments architectoniques ainsi que des fragments d'ardoises furent retrouvés dans les ruines de la villa. Ainsi, la découverte d'une "tuile" faîtière en grès calcaieux, accompagnée d'une extrémité de faîtière surmontée d'une pomme de pin, en matériau identique, constitue une indication supplémentaire sur le mode de couverture et le matériau local utilisés pour certaines parties de la villa (toiture, muret, ...) (fig. 3 : 9-10).

Enfin, il faut mentionner encore une belle intaille en pâte de verre bleu-noir, recueillie par M. Vermoesen dans le lit du Vî Chô, ornée "d'une colombe de profil, perchée sur un omphalos" (fig. 5).

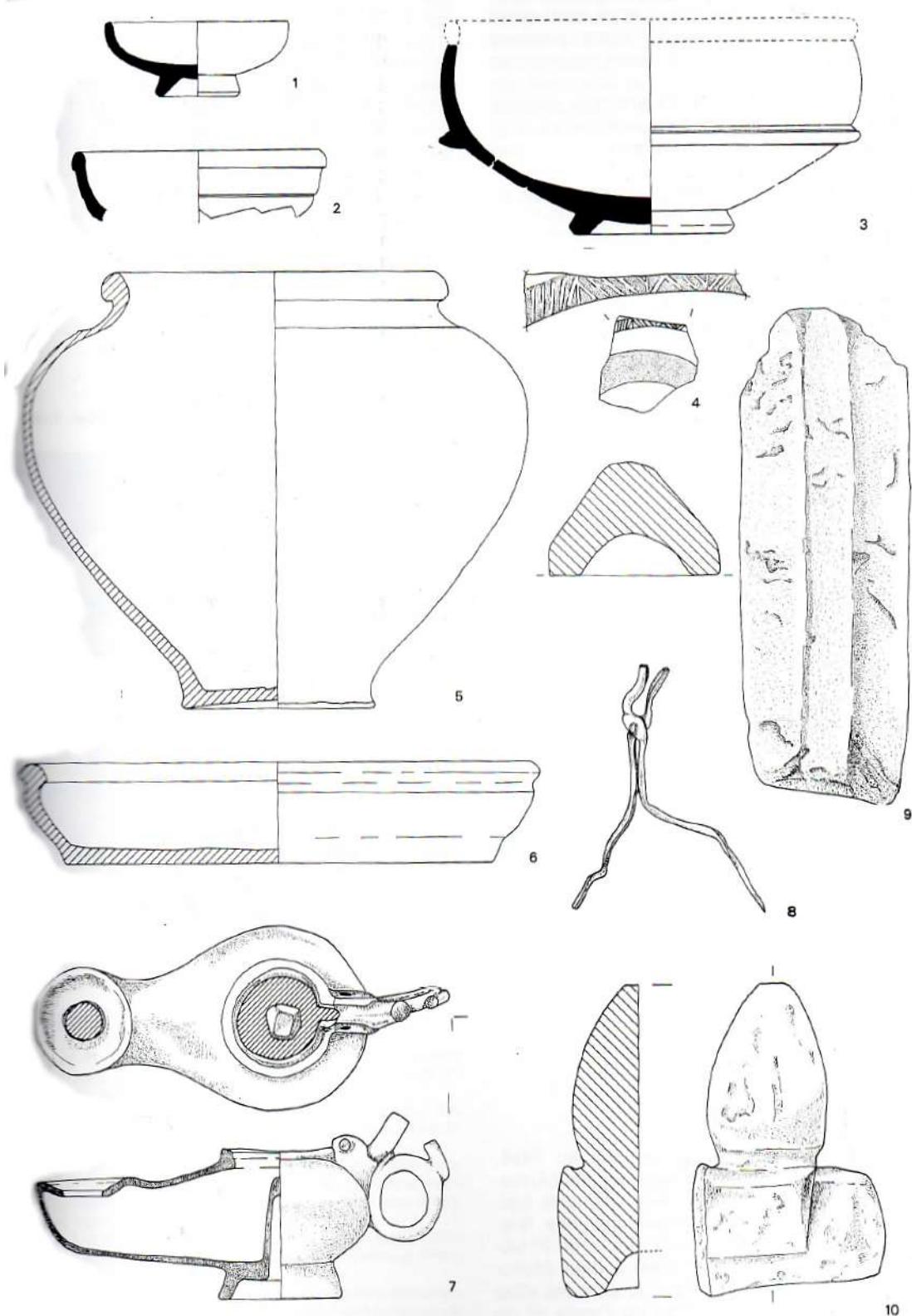


Fig. 3 : Matériel archéologique provenant de la villa du Fayé : céramique sigillée (1-4) et commune (5,6) : 1/3 ; molette (4) : 1/1 ; bronze (7,8) : 2/3 ; pierre (9,10) : 1/6. Collections R. Vermoesen (8), Musée gaumais (2-4 : don H. Boreux; 1,5,6,9,10: don E. Pronce) et Musée archéologique d'Arlon (7).



Fig. 4 : Lampe en bronze trouvée dans la villa du Fayé (Musée archéologique d'Arlon ; photo J.-Cl. Hermant).



Fig. 5 : Intaille trouvée dans le ruisseau du Fayé. Collection R. Vermoesen ; photo M. Esser).

Datation et conclusions

Le matériel archéologique recueilli au Fayé, dont celui présenté ci-avant, couvre les Haut-Empire et Bas-Empire romains. Plusieurs éléments typiques du I^{er} siècle (tessons en céramique grise, fine, avec molette du type "Huombois"), des II^e et III^e siècles (céramique commune parallèle à celle découverte dans le *vicus* de Saint-Mard ou dans les *villae* voisines, sigillée décorée ou lisse du Centre et de l'Est de la Gaule) et également du IV^e siècle (sigillée d'Argonne décorée à la molette, Chenet 320, 324, ...vases en céramique "de l'Eifel" ...) nous sont parvenus malheureusement quasi hors contexte. L'absence stratigraphie ne permet pas non plus de formuler quelque considération que ce soit sur la chronologie relative du site.

Aucun indice ne nous renseigne sur l'activité de la villa et la nature de son occupation ; c'est avec beaucoup d'incertitude également qu'il faut envisager son étendue et imaginer son aspect, Peut-être faut-il voir dans le chemin encaissé passant à l'ouest et se dirigeant vers Fratin, le tracé d'un petit *diverticulum* menant à la villa. Celui-ci rencontre un autre tracé d'allure antique joignant, au départ de la voie Reims-Trèves, Sainte-Marie à Virton, et jalonné de plusieurs sites d'habitats (fig. 1 : 3-6). La présence de tombes contemporaines de toute la durée de l'occupation de la villa, à proximité immédiate, est sans aucun doute le meilleur rapprochement qu'on puisse faire entre l'habitat et la nécropole de ses occupants.

JEAN PLUMIER

Bibliographie

CORBIAU M.-H. 1978 : *Répertoire bibliographique des trouvailles archéologiques de la province de Luxembourg*, Répertoires archéologiques, série A, CNRAB, Bruxelles, 215-218.

DASNOY A. 1970 : *Quelques objets du Bas-Empire provenant des tombes de Lenclos, Fratin et Prouvy*, Bulletin de l'Institut archéologiques du Luxembourg, XLVI, 73-79.

LAMBERT-HENRICOT C. 1984 : *Quelques ensembles funéraires gallo-romains du Haut-Empire situés en Bas-Luxembourg, dont le mobilier est conservé au Musée de Virton*, Mémoire de licence inédit, Université catholique de Louvain-la-Neuve, 39-116.

MERTENS, J. 1964 : *Le Luxembourg méridional au Bas-Empire. Documents anciens et nouveaux*. In : Mémorial A. Bertrang, Arlon, 197-198 (= Archaeologia Belgica 76).

SIBENALER J.B. 1888 : Une tombe franque et un autel anté-romain dans les environs de Fratin, Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, XX, 309-312.

1880 : *Dons en 1880 à l'Institut archéologique du Luxembourg*, Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, VII, 282.

La villa gallo-romaine de Sivry

En août 1978, des travaux de terrassement pour la nouvelle route Vance-Etalle occasionnèrent la découverte fortuite d'un habitat romain jusqu'ici inconnu au nord du village de Sivry. Il occupe la partie basse d'un versant exposé au sud et s'inclinant doucement vers le ruisseau de Sivry au lieu-dit *Aux champs des Pierres*. La chaussée romaine Reims-Trèves court sur la crête à quelque 350 m au nord.

Vers l'ouest, à environ 1700 m, un petit ouvrage défensif devait vraisemblablement protéger le passage à gué de la Semois non loin duquel des inhumations du Bas-Empire furent mises au jour à la fin du siècle passé. La même distance, mais cette fois en direction du sud, sépare notre site d'un autre bâtiment romain exploré en 1953 par le Service national des Fouilles sur la rive gauche de la Semois.

Dès que nous avons appris la découverte, une fouille de sauvetage fut immédiatement organisée avec l'aide d'étudiants en archéologie de l'U.C.L. et des membres du Cercle Archéologique de Fosses-la-Ville, afin de dresser le plan des vestiges malheureusement déjà fort bouleversés par les engins mécaniques. Seuls une cave et le départ d'une galerie de façade ont pu être étudiés dans de meilleures conditions. La partie détruite de la villa s'étendait sur toute la largeur de la nouvelle route et couvrait une superficie d'un peu plus de 6 ares. Sur un espace s'étendant de 70 à 160 m à l'est, nous avons constaté la présence de bâtiments annexes très perturbés, sans toutefois avoir pu les mettre sur plan. Au mois d'avril 1979, l'examen du talus au sud de la route et l'ouverture de deux longues tranchées dans une parcelle contiguë (fig. 2) ont permis de contrôler et de compléter le plan établi l'année précédente. Là aussi, les vestiges étaient en assez mauvais état de conservation ; la plupart des murs n'existaient plus qu'en fondations, limitant par le fait même nos observations.

L'examen archéologique des vestiges révèle le plan d'une maison d'habitation gallo-romaine de type classique (fig. 1). Son axe longitudinal est orienté du nord au sud.

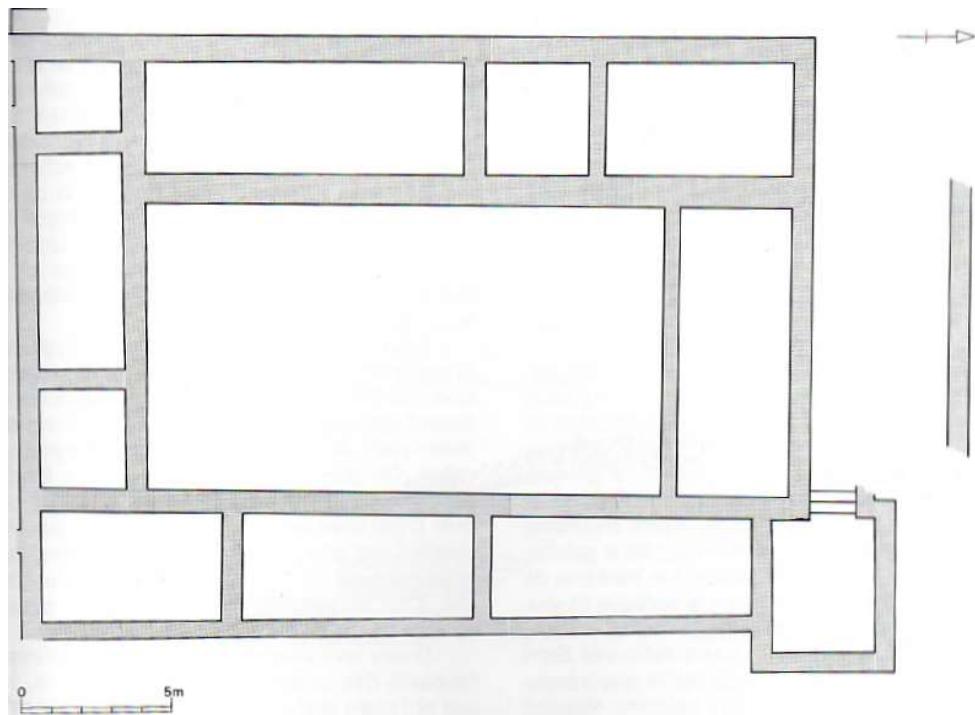


Fig. 1 : Plan de la villa

Une grande salle de 9,75 x 17,25 m (intra-muros) occupe le centre du corps de logis. Construites en bloc de taille, les fondations s'enfonçaient assez profondément dans le sol en place ; au niveau du sol, un retrait de chaque côté ramenait la largeur du mur à 0,60 m. Le sol était apparemment de terre battue ; sur celui-ci, reposait une épaisse couche de démolition remplie de fragments de tuiles, d'ardoises et de charbon de bois.

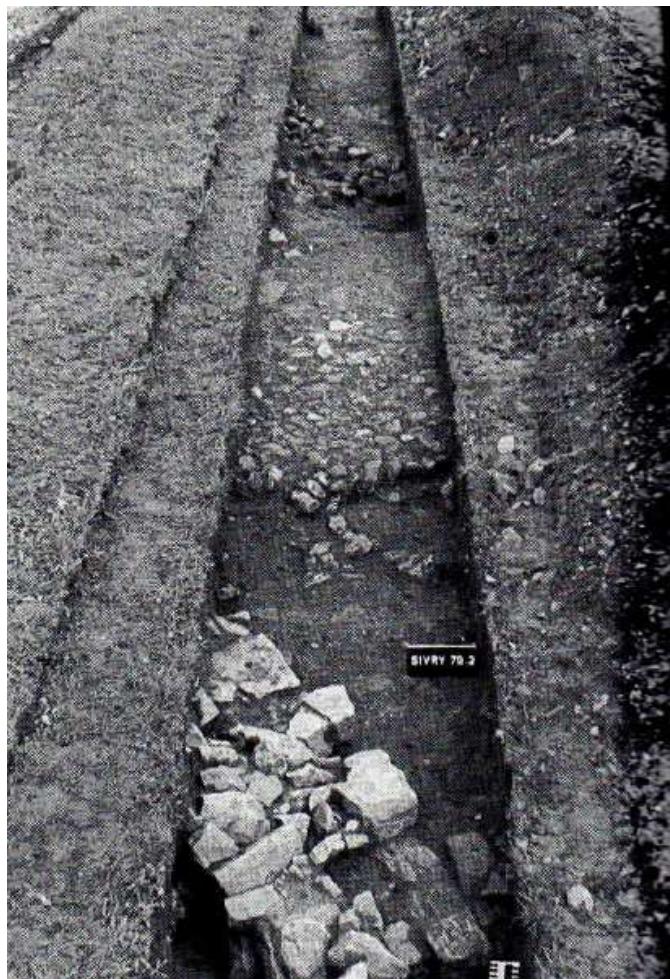


Fig. 2 : Les tranchées ouvertes en bordure de la route.

Une enfilade de pièces occupaient l'arrière du bâtiment ; ces pièces mesuraient respectivement 6,20 m, 3,50 m et 10,50 m sur une largeur constante de 3,75 m. Les murs qui formaient l'angle nord-ouest étaient liés. Au nord et sur toute la largeur de la pièce centrale, s'étendait une salle de 3,75 m de large ; le sol était lui aussi en terre battue. Enfin, trois pièces formaient le côté sud de l'habitation. Larges de 2,80 m, elles mesuraient, d'ouest en est, 2,30 m, 7,25 m et 3,30 m. L'amorce de murs de ce côté du logis montre que la villa s'étendait davantage vers le sud. Le plan ici présenté n'illustre donc qu'une partie d'un ensemble dont les prospections avaient déjà laissé pressentir l'importance.

La façade orientée à l'est consistait en une galerie large de 3,20/3,60 m. Dégagée sur 23 m, cette galerie était flanquée à droite d'une pièce d'angle en saillie. Nos sondages n'ont pu déterminer si une deuxième tour d'angle équilibrerait la façade à l'angle sud-est. Une semelle de fondations large de 0,60 m et constituée de deux assises plus ou moins régulières de moellons supportait le mur extérieur de la galerie. Large de 0,50 m, ce mur s'élevait à une trentaine de centimètres au-dessus du sol sous le portique et soutenait des colonnes dont différents éléments - base, tambour, chapiteau toscan - furent

retrouvés dans le remblai de la cave. Une grande pierre quadrangulaire de 0,70 x 0,50 m, en calcaire bajocien, reposait sur le mur et servait probablement d'assise à une de ces colonnes.

On releva également les fondations de deux murs qui divisaient la galerie en trois parties. L'aire centrale mesurait 7,75 m de longueur, celle de droite, 8,75 m. Comme dans la villa de Sesselich, le sol de la galerie, du moins dans sa partie septentrionale, était fait d'un béton rose lissé sur un enrochement de pierres placées de chant. Sous ce béton de sol, furent découvertes deux fosses sensiblement rectangulaires de 0,36 x 1 m, creusées dans une couche d'occupation. Ces fosses dont le fond et les parois étaient rougis par le feu avaient vraisemblablement servi de fours domestiques.

Sous la pièce d'angle nord qui avançait de 1,50 m sur le mur extérieur de la galerie, se trouvait une cave de 4,40 x 3,40 m. Les murs bien conservés étaient faits d'assises régulières de moellons de grès sinémurien et de calcaire bajocien soigneusement taillés. De grosses pierres couvraient le fond de la cave pour isoler le sol proche de la nappe phréatique. Cette cave éclairée par deux soupiraux était accessible par un escalier extérieur en pierre. Celui-ci, large de 1,50 m, longeait le mur nord du bâtiment qui, à cet endroit, s'enfonçait dans le sol pour servir de mur de cage d'escalier.

Divers remaniements étaient bien visibles dans l'appareil des murs de cette cave. En effet, le mur sud et l'angle sud-ouest furent à un certain moment arasés jusqu'aux assises inférieures. Cette démolition marque certainement une phase importante dans l'évolution de cet habitat, car c'est sur ce qui restait de ce mur ouest qu'on reconstruisit le mur intérieur de la galerie lié au mur nord de la villa. Ce mur a été entièrement refait sur une nouvelle fondation posée en retrait par-dessus les quelques assises conservées du premier état. Plus tard, mais peut-être pendant la même phase des travaux, on releva le mur sud de la cave en y aménageant une niche de 0,70 m de longueur sur 0,35 m de profondeur. Ce mur vient simplement s'appuyer contre le mur ouest de la cave, du moins jusqu'à la hauteur du ressaut supérieur du mur ouest. A environ 1,80 m du sol de la cave, ce ressaut marquait probablement le niveau du plancher de celle-ci. L'angle nord-ouest fut lui arraché à la même époque : sur les assises inférieures du premier état, on reconstruisit cet angle et le mur ouest en alignant ce dernier sur le mur inférieur de la galerie. Une niche très sommaire de 0,35 m de largeur y fut aménagée. Le mur nord de la cave primitive ne fut pas épargné non plus : une large brèche y fut pratiquée, vraisemblablement pour doter la cave d'un second soupirail.

Un dernier point relatif à cette cave concerne son utilisation à une époque sans doute tardive. A un niveau correspondant plus ou moins avec le ressaut de fondation du mur ouest, on posa sur un remblai accumulé au fond de la cave sur une hauteur d'environ 0,50 m, un lit de morceaux de béton de sol récupérés. Ces fragments bien posés à plat les uns à côté des autres sur toute la superficie de la cave constituaient bien un sol. C'est peut-être à cette époque qu'on obtura les deux soupiraux et la niche du mur sud. Sur ce niveau de béton s'est accumulé un remblai de terre mélangée à des pierres, des fragments de colonnes et des tuiles ; on découvrit aussi un tesson en terre sigillée d'Argonne décoré à la molette. Dans ce remblai, une couche de terre brûlée et de charbon de bois s'appuyait contre le mur de la cave.

Un mur mis au jour sur une quinzaine de mètres longeait parallèlement la façade latérale nord à une distance de 4,50 m. Un empierrement couvrait l'aire comprise entre le pignon de la villa et ce mur qui servait probablement de clôture.

Enfin, il faut signaler la découverte de trois fosses remplies de terre noire mélangée à du charbon de bois, à des fragments d'ardoises et de tuiles. Celle qui, dans la grande salle, s'appuyait contre l'intérieur de la galerie a livré un matériel très intéressant, datant du Bas-Empire : couteau en fer, épingle en os, fragments de verre, céramique de l'Eifel et d'Argonne dont une terrine Chenet 324 et deux entiers

Chenet 320 ornés à la roulette (fig. 3). Le reste du matériel récolté paraît également d'époque assez tardive.

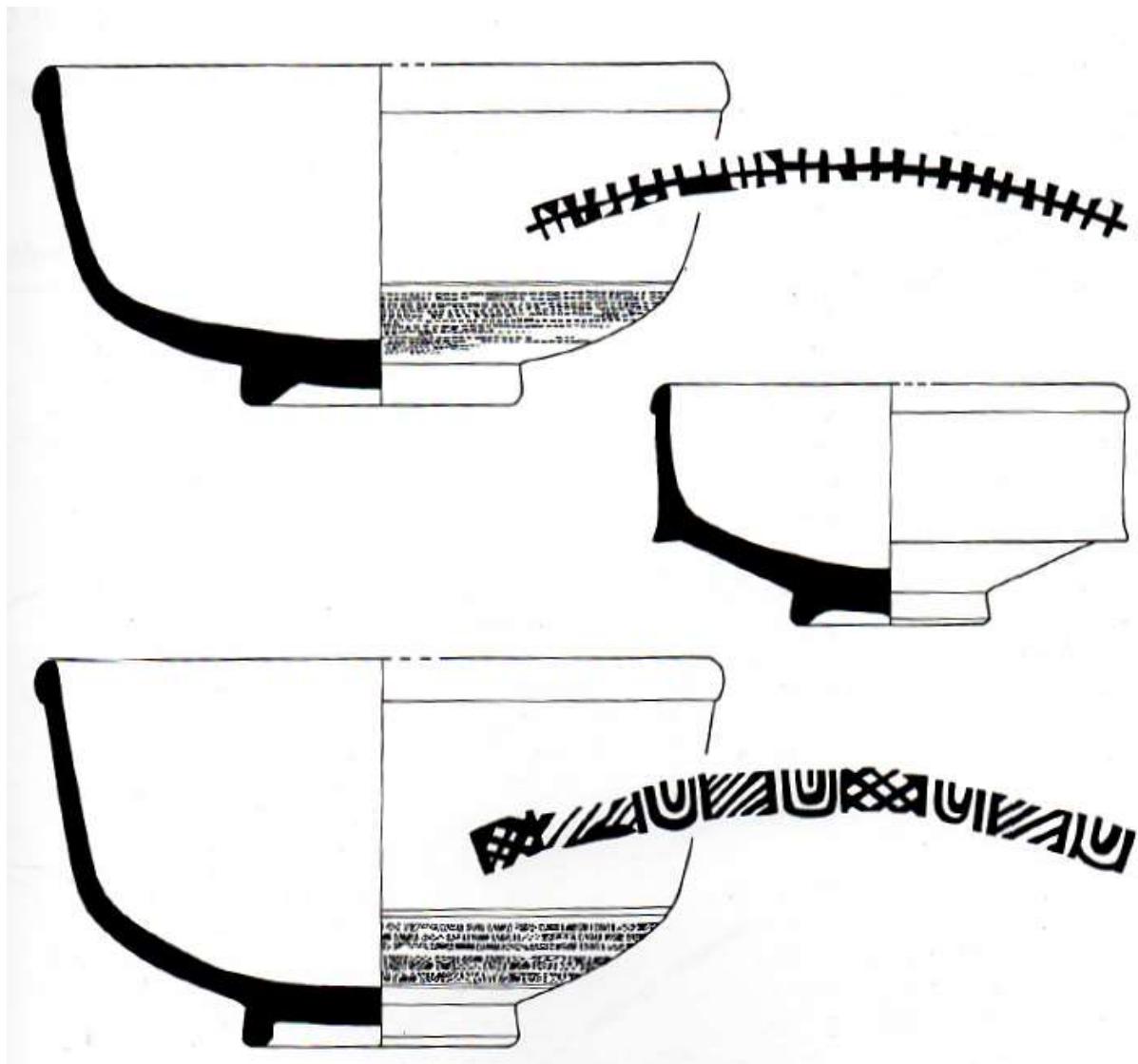


Fig. 3 : Terre sigillée du Bas-Empire

GÉRARD LAMBERT

Bibliographie

LAMBERT G. et VAN OSSER P. 1979 : *Une villa gallo-romaine à Sivry*. In : Conspectus MCMLXXVIII, Archaeologia Belgica 213, Bruxelles, 97-101.

Un cimetière gallo-romain dans les bois de Chantemelle

A l'ouest de l'intersection des routes conduisant de Chantemelle à Châtillon et de Vance à Saint-Léger, au lieu-dit Le Fays, s'étend un vallon truffé de sources : elles alimentent la Rouge Eau qui, vers le sud-est, se jette dans le Ton. Jadis, la commune de Chantemelle y avait procédé à des travaux hydrauliques près de l'ancien lavoir public, pour amener l'eau au village à environ deux kilomètres vers le nord-ouest. A cette occasion, on était tombé sur de la poterie romaine. Comme la conduite devait être renouvelée, le bourgmestre de l'époque, Monsieur Edouard Lempereur, sollicita notre intervention, ce qui amena en l'été de 1953 à la découverte de quarante-deux tombes. Compte tenu de ce qui avait déjà été repéré antérieurement, on pourrait bien évaluer au double le total des dépôts funéraires.

Le cimetière avait été établi dans un terrain marécageux, délimité par deux filets d'eau. Sur le plan, la disposition des tombes ne révèle aucun ordre apparent. Les contours des fosses, dont la profondeur variait entre 0,30 m et 1 m, restaient le plus souvent invisibles à moins d'être marqués d'un côté ou de l'autre par un fragment de *dolium* ou par quelques pierres ; parfois aussi, une ou plusieurs pierres gisaient au fond de la fosse. Dans deux cas seulement, les tombes 13 et 42, les contours de forme ovale (70 x 85 cm et 50 x 90 cm) étaient nettement perceptibles (fig. 1).

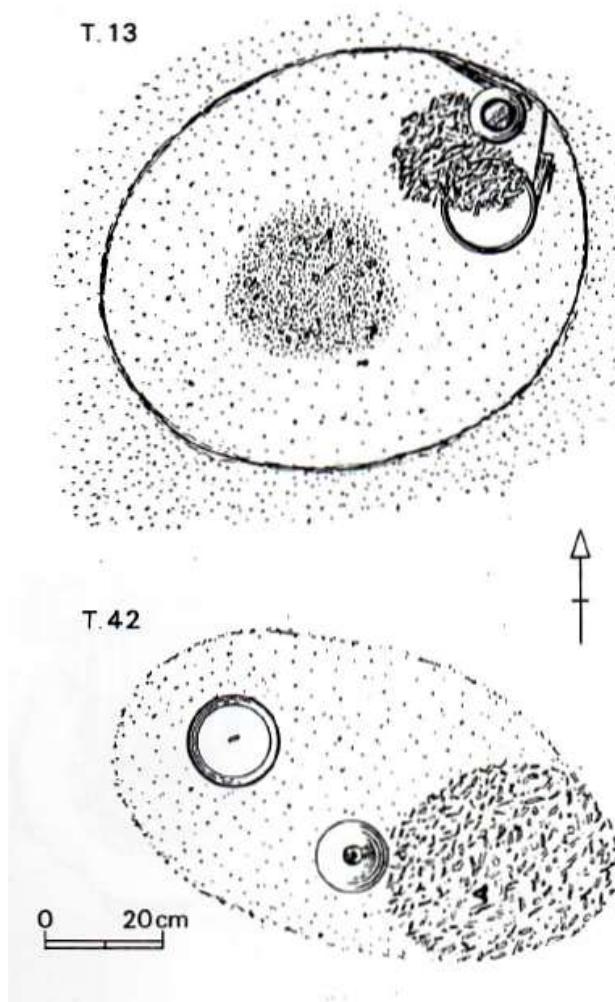


Fig. 1 : Plan des tombes 13 et 42.

L'emplacement des cendres des défunt dans la fosse ne répondait à aucune règle fixe. Souvent, les ossements calcinés avaient été rassemblés en un petit tas compact, sans protection visible. Parfois, les ossements et la cendre de bois étaient mélangés ; quelquefois, cette dernière était épargnée à part. Des tessons, des clous, des fibules et autres résidus du bûcher pouvaient y être mêlés. Rarement, les incinérations étaient rassemblées dans une urne ou le creux d'un fragment de *dolium* ; une fois, une urne était retournée sur les ossements, une autre fois, ces derniers étaient recouverts par une couche de tessons. Dans deux ou trois cas, il n'y avait ni ossements, ni cendre de bois ; il s'agissait sans doute de tombes d'enfants.

La diversité du rituel funéraire est bien illustrée par les tombes 13 et 42 (fig. 1). Au centre de la première, on avait déversé la cendre de bois mélangée à quelques ossements ; les cendres humaines, par contre, avaient été déposées en un tas compact contre la paroi nord-est de la fosse ; c'est là aussi qu'était groupé le mobilier funéraire composé de plusieurs pièces non touchées par le feu du bûcher : un plat rouge partiellement recouvert par les restes humains, un gobelet gris posé à côté, tout comme des forces, un couteau à manche avec douille fendue et un outil indéterminé ; une fibule en fer était posée sur les ossements (fig. 2, 1-6). La tombe 42 se présentait différemment : cendre de bois et cendres humaines formaient un gros amas de 40 cm de diamètre dans la partie sud-est de la fosse. Une cruche blanche et un plat rouge occupaient l'autre partie de la tombe. On doit en rester à ces constatations élémentaires, car le rituel funéraire de la tombe gallo-romaine n'a guère été étudié que dans sa généralité.

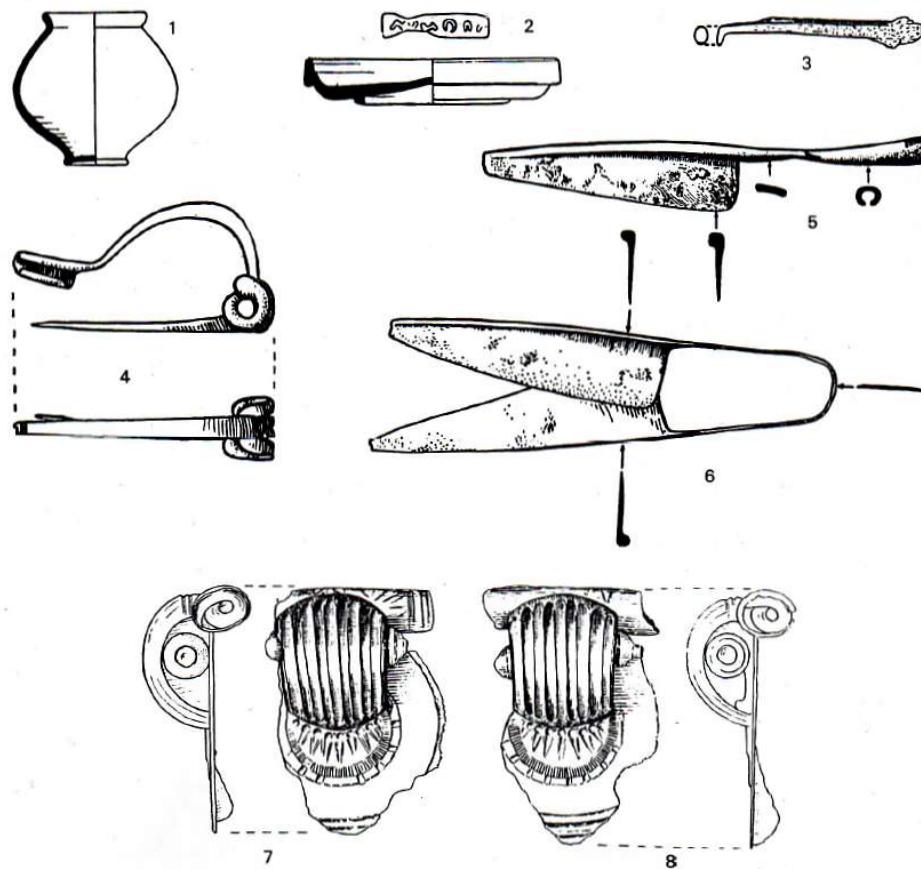


Fig. 2 : 1-6. Mobilier de la tombe 13 ; 7-8. Fibules à "chardon" de la tombe 26 (Ech. : 1/3: 3, 5-6; 2/3: 4, 7-8; 1/4: 1-2).

Quand on regarde le contenu des tombes de Chantemelle, c'est-à-dire le mobilier funéraire, on est frappé par l'abondance et par la qualité des vases céramiques. Les cruches étaient surtout représentées : vingt-six au total ; il y en avait parfois deux et jusqu'à trois par tombe. Nombreux aussi étaient les petits gobelets gris ou noirs à panse bombée. Quelques petites tasses et assiettes plates se ressemblent par leur facture : pâte feuilletée, couleur rouge, lèvre étirée, dressée à l'extérieur et moulurée à l'intérieur, estampille au centre du fond à l'intérieur. Plus perfectionnés encore sont les gobelets élancés et les calices, pour la plupart de couleur rouge ou orange recouverts d'un engobe lisse et luisant. Ce sont des copies de récipients métalliques en argent ou en bronze, auxquels ils empruntent le galbe diversifié ou le décor incisé. Toute cette belle poterie ne doit pas nous faire renier la céramique rugueuse de type varié, mais bien exécutée aussi. Certaines de ces urnes étaient destinées à recevoir les cendres ; l'une d'entre elles, retournée sur les ossements et une deuxième sur d'autres vases. Comme bon nombre de vases de toute catégorie révèlent d'étroites ressemblances de pâte et de technique de fabrication, il est probable que ce mobilier funéraire provenait en majeure partie d'officines de la région.

La belle coupe en terre sigillée, trouvée intacte dans la tombe 39, mérite une mention spéciale (fig. 3). Elle porte une double signature, celle de Volus sur la panse et celle de Licinus à l'intérieur du fond ; ce sont deux potiers qui ont travaillé à l'atelier de La Graufesenque dans le midi de la Gaule. Une autre semblable fut trouvée antérieurement au même cimetière.



Fig. 3 : Coupe en sigillée de la tombe 39 (photo M.Esser)

Outre la céramique, les autres composantes du mobilier funéraire étaient plutôt rares. Il n'y a que deux verres à signaler ; un balsamaire et une ampoule sphérique. Les six fibules étaient toutes placées dans la tombe avec les ossements ; certaines d'entre elles comme la paire en bronze de type "à chardon" de la tombe 26, sont détériorées par le feu du bûcher fig. 2, 7-8). Les débris d'un miroir circulaire en bronze étamé de la tombe 24 constituent un souvenir de la vanité féminine.

Comment trouver une explication à l'établissement d'un cimetière gallo-romain au bas-fond des bois de Chantemelle ? On ne saurait pas y voir le lieu du dernier repos d'une population attirée par la construction de la chaussée Reims-Trèves, comme ce fut probablement le cas pour le cimetière contemporain de Fouches ; cette chaussée passe trop loin, à quatre kilomètres au nord, par le *vicus* d'Etalle. L'éventualité d'un cimetière lié à une agglomération sur un carrefour de routes n'est pas plus convaincante, à cause de la distance entre les deux points. Peut-on entrevoir dans le voisinage une villa romaine, et cela à cette époque ? Le terrain accidenté ne se prête pas à une exploitation agricole. A écarter aussi, un rapport entre le cimetière et les fortifications de type éperon barré qui ne sont pas

rares dans les environs, mais qui sont ou bien antérieures à l'époque romaine ou bien de la fin de cette époque.

Une solution devrait plutôt être cherchée dans l'environnement géographique immédiat. Un vallon où les sources jaillissent de partout est l'endroit idéal pour un culte des eaux. On pourrait donc penser à l'existence d'un sanctuaire dédié aux divinités des sources. Mais cette idée n'est pas sans objection, du fait de la courte durée du cimetière, centrée sur le règne de l'empereur Claude (41 - 54 après J.-C.). A moins qu'on n'y découvre encore d'autres noyaux de sépultures, antérieures et surtout postérieures à celui que nous y avons mis au jour.

HELI ROOSENS

Bibliographie

ROOSENS H. 1954 : *Un cimetière du milieu du 1^{er} siècle à Chantemelle*. Le Pays gaumais XV, 3-4, 75-121 (=Archaeologia Belgica 21, Bruxelles, 1954).

Le Château Renaud à Virton : une fortification du Bas-Empire romain.

Introduction

Sous le Haut-Empire romain, la Lorraine belge connut une situation économique prospère, liée à la fertilité de ses terres et à la présence de la chaussée impériale qui reliait deux capitales de cité : Reims et Trèves, par Carignan, Etalle et Arlon.

Les bouleversements de la seconde moitié du II^e siècle affectèrent durement nos régions, qui furent dévastées et pillées par des hordes d'envahisseurs-déferlant sur toute la Gaule. L'administration romaine réorganisa alors les défenses du pays en faisant notamment contrôler les voies de communication importantes par des *burgi* ou *castella* routiers afin de protéger l'approvisionnement des populations ces troupes.

A l'intérieur du pays, dans les campagnes, on fortifia de nombreux sites de hauteur qui servirent de refuge temporaire, tantôt d'habitat permanent. Certains furent occupés par les populations locales, d'autres par les Lètes et Fédérés dépendant de l'administration romaine. Nous savons que le préfet des Lètes était alors installé à Carignan. Ainsi, plusieurs sites gaumais ont été fortifiés au Bas-Empire, dont le plus célèbre est celui de Montauban à Buzenol mais aussi le refuge de Williers, à quelques centaines de mètres du relais de Florenville-Chameleux et le Château Renaud à Virton. Celui-ci était situé à 8 km au nord de l'antique bourgade de Saint-Mard-Vieux-Virton, à proximité du diverticule qui reliait cette agglomération au relais d'Etalle établi sur la grande chaussée de Reims à Trèves. La forteresse du Château Renaud offrait une excellente protection naturelle, puisqu'elle occupait une large colline, aux pentes escarpées et au sommet arasé, qui s'élève à quelque 25 m au-dessus de la plaine, constituant un des points culminants de la région (362 m). Le sommet de la colline est une plate-forme ovale de 207 m et 129 m d'axes et dont la surface atteint près de deux hectares. Une telle superficie devait permettre la subsistance d'une communauté accompagnée du bétail et pouvant pratiquer sur place un peu d'agriculture.

Actuellement, le Château Renaud se dresse au cœur du bois d'Ardenne, à quelque 250 m à l'ouest du carrefour appelé *Croix Rouge* ; il est recouvert de jeunes hêtres et de quelques vieux érables, sauf sur son flanc nord qui a été récemment déboisé. Son toponyme, qui évoque la légende des quatre fils Aymon, peut être associé aux fortifications contemporaines de Montauban-Buzenol qui est aussi appelé "Château des quatre fils Aymon" et de Vireux-Molhain, sur la Meuse, qui portait la dénomination de "Bayard Mont".

Historique des fouilles

Les premières recherches connues remontent entre les deux guerres mondiales : le site fut alors sondé par le Docteur Dordu, qui déposa au Musée gaumais le résultat de ses trouvailles, parmi lesquelles figurent quelques pierres sculptées. Mais depuis la Seconde Guerre, il a fait l'objet de recherches clandestines qui auraient fourni une abondante moisson d'objets aux collectionneurs : avant les fouilles, de nombreuses petites tranchées jalonnaient ainsi le site, qui attire toujours les prospecteurs munis de détecteurs de métaux.

En 1962, M.J. Mertens a pratiqué pour le Service national des Fouilles un petit sondage sur le flanc oriental du refuge. Il recoupa un tronçon de muraille et découvrit une hache polie qui permettait de supposer que la colline avait été occupée au Néolithique, ce que nos fouilles sont venues confirmer.

A la demande de M. Fouss, conservateur du Musée gaumais, le Service national des Fouilles a exploré cette forteresse en trois campagnes, de 1977 à 1979, soit un total de sept mois de fouilles au cours desquels nous avons ouvert une centaine de tranchées. Malheureusement, la présence d'arbres qu'il a fallu respecter a empêché de grands décapages. Dans le cadre de l'aménagement touristique du site, nous avons consolidé et restauré les vestiges du bastion d'entrée et de tout le tronçon de la muraille qui était conservé en élévation.

Les structures défensives

La colline du Château Renaud était ceinturée par une palissade défensive dont le tracé suivait le sommet des pentes naturelles. Les trous de pieu apparaissent au fond d'une simple ou double tranchée, large de quelques dizaines de centimètres au sommet pour une profondeur de 30 à 40 cm (fig. 1). Cette rigole au profil incurvé se distinguait nettement du sol vierge jaune par son remblai de couleur grise. Elle était jalonnée de trous de pieu plantés à 2 ou 3 m de distance ; de section rectangulaire, ces poteaux s'enfonçaient à une profondeur importante qui atteignait encore 1,20 m. Par endroits, cette petite tranchée renfermait des moellons de calage.



Fig.1 : La tranchée de palissade et l'extrémité de la muraille.

Une série de trous de pieu qui longeaient intérieurement la palissade révélèrent la présence d'un chemin de ronde large de 1,30 à 1,60 m qui consolidait encore la barrière (fig. 2).

La fortification était accessible par le flanc oriental, le moins escarpé de tous, où une rampe avait été ménagée. C'est au sommet de cette rampe que s'ouvrait l'entrée principale. Sa situation obligeait les assiégeants à présenter leur flanc droit découvert, puisque le bouclier se portait de la main gauche.



Fig. 2 : Traces des pieux quadrangulaires de la palissade et du chemin de ronde.

Il est apparu que deux entrées distinctes s'étaient succédé au cours de l'occupation. Dans une première période, l'accès était probablement protégé par une entrée en chicane formée par la palissade installée à quatre mètres en contrebas de la muraille. Dans une seconde période, la palissade semble avoir été partiellement démantelée et l'entrée fut déplacée vers le sud-ouest. A l'emplacement de la chicane, on édifica un puissant bastion défensif en pierre (fig. 3). En forme de U, il était constitué de trois murs épais, longs de six mètres, reliés à angle droit. Il n'en subsiste que le hérisson de fondations comportant deux assises de moellons sur lesquelles étaient posés de gros blocs de pierre de taille dont deux étaient encore en place à l'extrémité occidentale du bâtiment. Par ailleurs, comme le bastion est situé en bordure du plateau, il aurait été renforcé par un contrefort long de 2 m édifié près de la pente, repoussant le chemin d'accès vers le bord escarpé de la colline. La largeur importante des fondations du bâtiment (de 1,50 m à 1,75 m) laisse supposer une superstructure assez haute. L'entrée, ménagée au sud-ouest du bastion, semble avoir été délimitée par deux grands pieux distants de quelque six mètres. L'un était encastré dans l'angle méridional même de la construction, tandis que l'autre était planté à l'extrémité de la palissade.

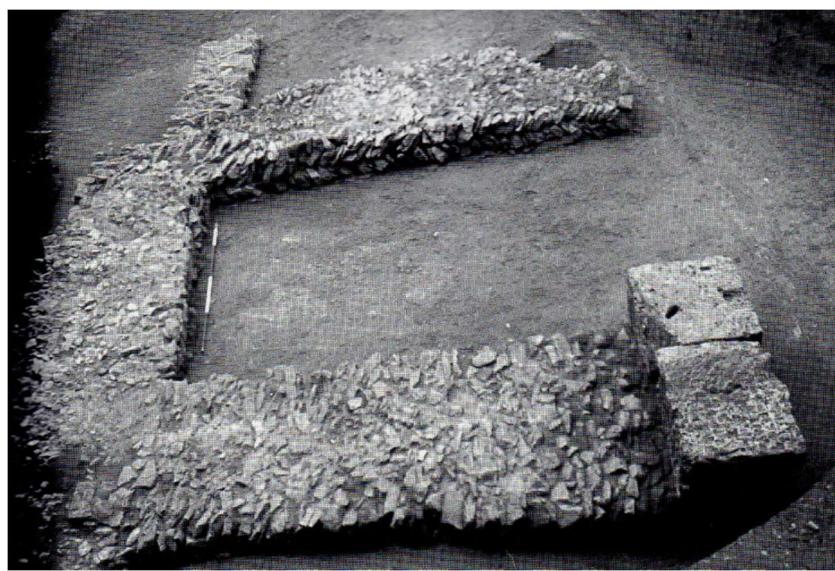


Fig. 3 : Le bastion d'entrée dont il ne subsiste que les fondations.

Au cours de l'occupation, une puissante muraille semble avoir remplacé la palissade à l'endroit où la pente de la colline était la plus faible et exigeait aussi une meilleure défense. Nous avons dégagé un tronçon qui était assez bien conservé sur une longueur de 32 m au nord-est de la colline (fig. 4 à 6).

Son tracé suit le contour courbe du site en formant deux angles qui déterminent trois segments rectilignes. A 32 m de l'extrême orientale de la muraille, nous avons découvert une poterne large de 1,50 m qui passait par-dessus le hérisson de fondations du mur. Au-delà, la muraille avait malheureusement été démantelée jusqu'aux fondations. Elle était située dans une dépression du terrain. En effet, les moellons du parement avaient été emportés il y a quelques dizaines ou centaines d'années, car un remblai foncé recouvrait encore leur emplacement. Cette dépression assez marquée a d'ailleurs permis de suivre le tracé du rempart qui rejoint le bastion d'entrée.



Fig. 4 : La muraille conservée en élévation vue de l'intérieur de la forteresse.

Les fondations sont constituées de trois rangs de moellons liés à la terre et disposés de guingois. Leur largeur varie de 1,60 m à 2 m. Elles sont surmontées d'une assise d'énormes blocs taillés de grès calcarifère beige ou grège ou de tuf local (appelé "cron"), posés à joints vifs (fig. 5 à 7). Ces blocs, que nous avons tous dégagés, présentent une saillie plus ou moins importante, à la fois sur le hérisson et le parement de la muraille. Ils ont une épaisseur de 18 à 36 cm et certains ont une longueur qui atteint 1,10 m ; lorsqu'ils sont rectangulaires ou trapézoïdaux, ils présentent leur petit côté tourné vers l'extérieur. Parmi ces blocs, certains sont bruts, sommairement équarris, soigneusement taillés et lisses ou même sculptés. Plusieurs de ces pierres portent des profondes entailles destinées à recevoir l'ancre métallique qui les fixait solidement les unes aux autres (fig. 7). Par ailleurs, de nombreux blocs présentent des cavités rectangulaires de 30 à 50 cm de long pour 8 à 10 cm de large et 5 à 9 cm de profondeur, peut-être destinées, à l'origine, à accueillir des poutres. Certains avaient servi de claveaux de voûte, d'autres appartenaient à des corniches pourvues de modillons ou simplement moulurées ; parmi ces blocs architectoniques, on trouve aussi un fragment de socle décoré de motifs angulaires en U. Ces pierres et les fragments sculptés ont certainement été empruntés à des monuments de la région qui remontent au Haut-Empire et probablement à des tombeaux, tout comme dans le refuge contemporain et voisin de Buzenol.



Fig. 5 : Détail de la muraille et de ses fondations comportant plusieurs rangs de moellons posés en oblique surmontés d'une assise de gros blocs taillés.



Fig. 6 : La muraille vue de l'extérieur de la forteresse.



Fig.7 : L'assise des gros blocs taillés empruntés aux monuments de la région parmi lesquels on distingue une corniche à modillons.

Notons que l'installation de gros blocs au sommet des fondations est une technique de construction attestée dans d'autres fortifications du Bas-Empire de la région et notamment à Arlon et Carignan, deux relais de la route Reims-Trèves.

Vers l'intérieur de la fortification, la muraille était-encore conservée en élévation sur une hauteur d'un-mètre environ tandis qu'à l'extérieur, il ne subsistait plus qu'une à trois assises du parement, le reste s'étant éboulé dans la pente. Celles-ci fournissent cependant l'épaisseur de la muraille qui semble osciller de 1,50 m à 1,60 m. Le parement présente des assises régulières de moellons allongés, sommairement équarris. Les premières assises sont en léger retrait les unes par rapport aux autres. Le noyau est constitué d'un blocage de petites dimensions amalgamé dans du mortier grège ou jaune, assez sableux, contenant de la chaux et de la terre, mêlé à un cailloutis de rivière qui a conservé sa solidité au fil des siècles.

Le mur épouse le contour du bord du plateau s'interrompt brutalement sans retour vers le milieu du flanc nord-est, où il est soigneusement achevé : il n'avait donc qu'une longueur totale d'une centaine mètres.

Notons que l'association des deux matériaux, pierre et bois, se retrouve dans d'autres fortifications du Bas-Empire telles Montauban-Buzenol, Eprave et Furfooz.

Autres structures

De nombreux pieux révélèrent la présence de constructions en bois derrière la muraille. Malheureusement, nous n'avons pas pu déceler d'organisation dans l'implantation des trous de pieu de dimensions fort variées et appartenant sans doute à plusieurs phases d'aménagement. Notons cependant que, le long des murailles, les pieux sont apparus par paires alignées.

Enfin, nous avons repéré à l'ouest du site, un puits cylindrique large de 2 m, taillé régulièrement au travers des bancs rocheux durs qui alternent avec des bancs de sable. Nous en avons entamé l'exploration, mais à 6 m de profondeur, nous avons sollicité la collaboration d'un puisatier qui a poursuivi ce travail en 1981. Celui-ci a atteint une profondeur de 13,70 m sans que l'on ait encore touché le fond. Le remblai du puits a déjà livré un matériel abondant du Bas-Empire uniquement : il comprend des céramiques, plusieurs meules et un joli manche de couteau en bronze représentant un dauphin en ronde bosse.

Vestiges d'occupation préhistorique

Au cours de nos recherches, nous avons relevé la présence de quelques témoins d'une occupation antérieure du site, aux alentours de la muraille : il s'agit de silex taillés, dont deux belles pointes de flèche, des tessons d'une céramique grossière et friable associés à quelques trous de pieu appartenant sans doute au Néolithique final. Ceux-ci sont apparus sous une couche de sable stérile issue de la tranchée de fondations de la muraille, à une profondeur de 65 85 cm.

Sculptures du Haut-Empire

Parmi les vestiges matériels très abondants récoltés au Château Renaud, les reliefs sculptés de motifs décoratifs ou figuratifs sont nombreux. En calcaire bajocien tendre et friable, ces sculptures ont été recueillies pour la plupart dans la muraille et les murs du bastion d'entrée. Parmi les différents blocs architectoniques, on retiendra un fragment d'entablement sculpté sur deux faces d'une admirable composition de feuilles d'acanthe qui occupent la frise et la corniche (fig. 8) ; par leur facture, leur modelé et leur forme, ces feuilles ressemblent étonnamment à celles qui décorent un des célèbres piliers funéraires de Neumagen : le pilier aux bucranes daté la seconde moitié du II^e siècle.



Fig. 8 : Fragment d'entablement décoré de feuilles d'acanthe en haut-relief.

Des feuilles d'une facture plus raide rehaussent deux faces d'un autre bloc parallélépipédique (fig. 9). Un troisième était agrémenté sur quatre faces de deux décors gravés identiques sur les faces

opposées : il s'agit de palmettes d'une part et de peltas ou boucliers d'amazone de l'autre, deux motifs très courants en Gaule (fig. 10). Ce dernier a malheureusement été volé avant son acheminement au Musée gaumais. Un autre est encore orné sur deux faces de trois arcades supportées par des pilastres aux chapiteaux ornés de feuilles d'acanthe, un décor architectural qui figure peut-être les portes d'un tombeau. Enfin, un élément d'autel funéraire (?) est décoré d'un quadrillage losangé analogue à un fragment de Buzenol.



Fig. 9 : Bloc orné de feuilles d'acanthe.

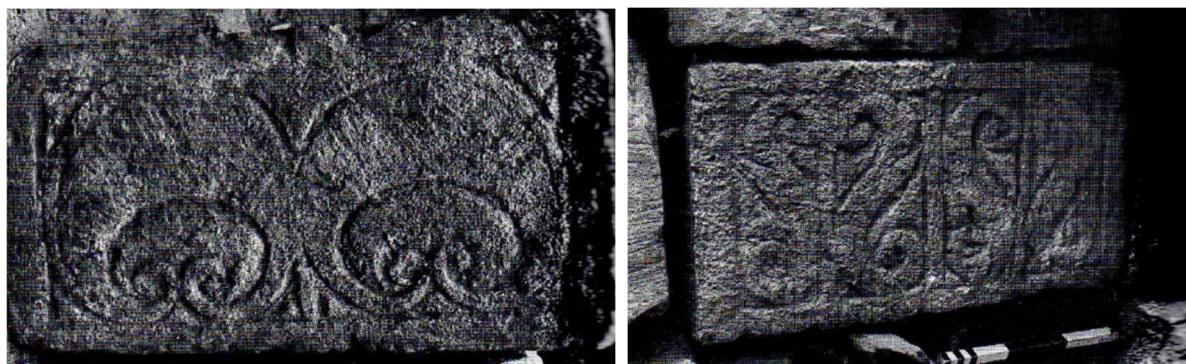


Fig. 10 : Bloc gravé sur quatre faces de motifs de peltas et de palmettes.

Parmi les reliefs figuratifs, un des gros blocs, malheureusement mutilé, de l'extrémité de la muraille proviendrait de la face principale d'un édicule de pilier funéraire. On y distingue la partie inférieure des effigies d'un couple de défunts représentés de face et en haut-relief. On reconnaît à droite les larges jambes nues et les pieds sommairement esquissés de l'homme et à gauche, le bas du manteau lourd et plissé de l'épouse. Entre les deux personnages, on aperçoit un petit animal à peine ébauché, peut-être un chien.

La pièce la plus intéressante est un grand bloc sculpté en haut-relief qui provient de la face centrale de l'édicule d'un petit pilier funéraire, voire d'une stèle monumentale (fig. 11). Découvert en fragments épars, le bloc est mal conservé et incomplet. Haut de 82 cm et de forme presque carrée, il est orné de personnages en pied représentés côté à côté et face au spectateur dans une attitude raide et statique : il s'agit du couple défunt au centre duquel figure une fillette d'une dizaine d'années. Il manque malheureusement les têtes des époux qui avaient été sculptées sur un autre bloc et le visage de l'enfant, très abîmé. Le mari, à droite, est vêtu d'un lourd manteau gaulois à capuchon (*cucullus*) et de souliers souples (*calcei*) ; il tient des tablettes de cire dans la main gauche ; l'épouse et la fillette sont drapées dans une longue tunique et un manteau plus épais et court ; la femme tient un canthare de la

main droite. Le relief évoque, aussi bien par la composition que par la facture, les blocs funéraires datés de la seconde moitié du II^e siècle, notamment de Buzenol et d'Arlon.



Fig. 11 : Relief figuré emprunté à un monument funéraire ; le couple et l'enfant, au centre, sont figurés de face (Copyright A.C.L. Bruxelles)

L'utilisation des monuments funéraires pour l'édification de la muraille pourrait laisser supposer que les constructeurs n'étaient pas les descendants des populations qui avaient fait ériger les tombeaux ; en effet, la violation de sépultures indiquerait une rupture dans l'occupation de la région et peut-être aussi dans les croyances religieuses.

Le matériel du Bas-Empire

Le matériel archéologique que nous avons recueilli était concentré dans le secteur oriental, entre l'entrée et l'extrémité septentrionale de la muraille ; son abondance révèle une occupation importante du site qui a certainement servi d'habitat permanent. Sa qualité témoigne par ailleurs de la prospérité économique de ses occupants. Les vestiges étaient épargnés depuis la base de l'humus sur 30 cm d'épaisseur environ. La présence de fragments d'ardoises laisse supposer que les habitations, qui semblent toutes avoir été en bois, en étaient recouvertes.

Les nombreuses scories de fer épargnées sur tout le site révèlent l'existence d'un ou plusieurs bas fourneaux.

Le site a livré un matériel céramique abondant, dont une proportion importante de terres sigillées importées pour la plupart des ateliers d'Argonne ; plusieurs sont décorées à la molette de motifs géométriques simples, typiques du IV^e siècle. La poterie comporte de la terre cuite vernissée de très belle qualité et un fragment de vase à visage de l'Eifel.

Parmi les pièces métalliques, nous citerons divers types de fibules dont un exemplaire cruciforme réservé aux personnages de haut rang, des bagues et bracelets, des boucles de ceinture en bronze, dont un fragment à décor excisé, des morceaux de vases en tôle, des poignées, des épingle à cheveux et des cuillers en bronze ; des objets en fer tels que des cloches et une clochette, des chaînes, des clefs,

une entrave, des pointes de flèche et une hache. Il faut ajouter de nombreux petits tessons de vases en verre multicolore souvent rehaussés d'un décor en relief, une cinquantaine de perles en pâte de verre et en ambre, des bagues et deux petites intailles. Une statuette de Mercure en bronze, haute de 8,5 cm, est fort bien conservée (fig. 12) : le dieu tutélaire du commerce et des négociants est représenté sous la forme de l'Hermès (Mercure) gréco-romain avec les chevilles ailées, jeune, imberbe, drapé d'une chlamyde et coiffé d'un pétase plat. La conception iconographique et la facture équilibrée relèvent du courant classicisant. Il n'est pas étonnant que Mercure, le dieu le mieux représenté en Gaule romaine, ait été vénéré par les habitants du Château Renaud qui ne dédaignaient pas le profit auquel ils devaient leur prospérité.



Fig. 12 : Figurine de Mercure en bronze (Copyright A.C.L. Bruxelles)

L'abondance du petit matériel nous a incité à tamiser les remblais. Nous avons recueilli, au cours de nos trois campagnes de fouilles, plus de 1 550 pièces de monnaie que Mme Lallemand, du Cabinet des Médailles de Bruxelles, a bien voulu identifier (fig. 13 et 14). Toutes, sauf une cinquantaine, ont été frappées entre 330 et 402, date de la fin des émissions monétaires dans nos régions. La plupart de ces pièces étaient disséminées entre l'entrée et l'extrémité de la muraille, parmi les autres vestiges matériels.

Il est intéressant de constater qu'une bonne partie du numéraire n'est pas constituée de pièces officielles mais d'imitations et qu'un nombre important de monnaies furent frappées entre 388 et 402, ce qui indiquerait peut-être une recrudescence de l'activité économique des occupants du fortin à la fin du IV^e siècle. Enfin, cette quantité de pièces de monnaie perdues ou abandonnées sur une période qui n'excède pas trois quarts de siècle ne laisse d'étonner. Leur abondance montre que certaines

populations de Gaume ont encore joui au IV^e siècle d'une position avantageuse qu'elles devaient sans doute à leur situation dans le sillage de la ville de Trèves qui avait été élevée au rang de capitale d'Empire.

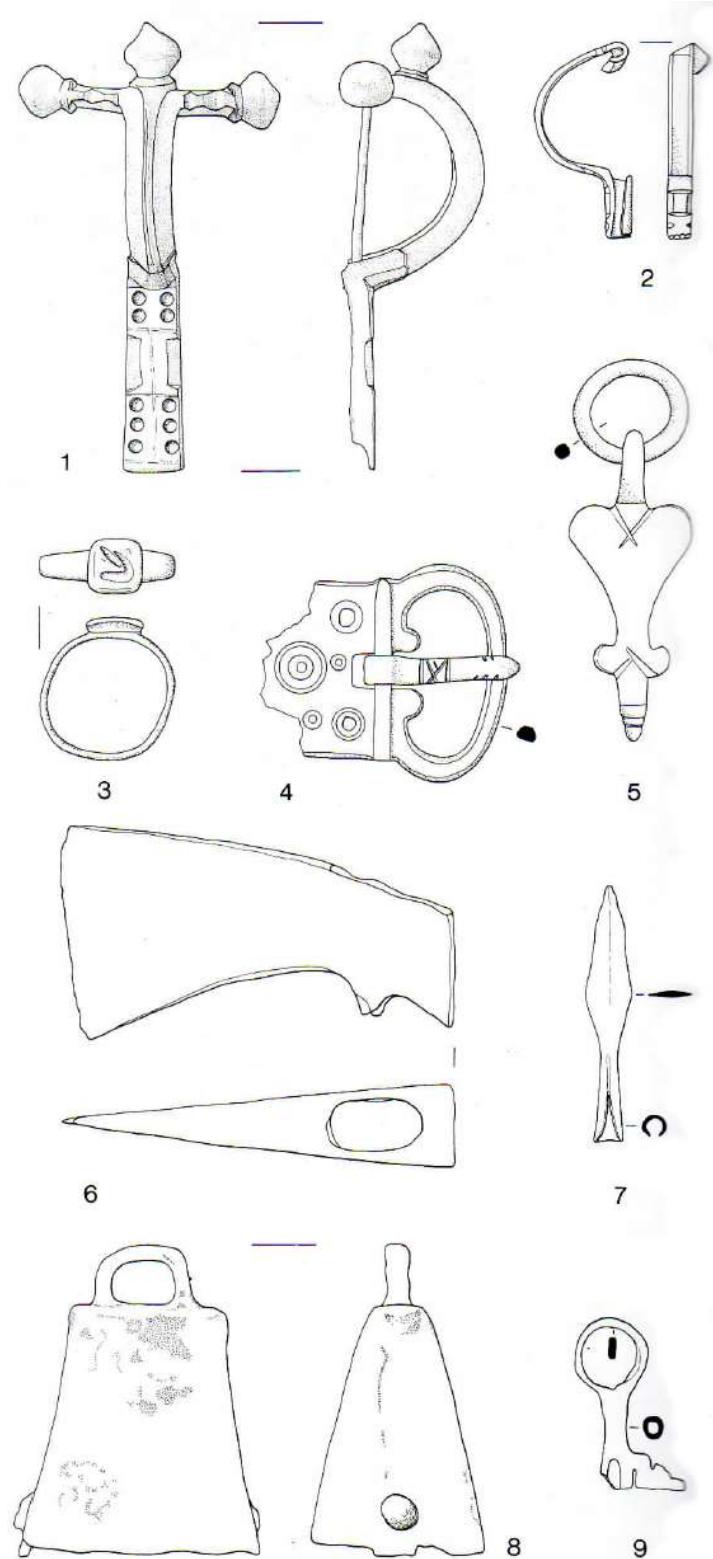


Fig. 13 : Quelques pièces en bronze et en fer : fibules (1-2), bague (3), boucle de ceinture (4) et pendeloque (5) en bronze, hache (6), pointe de flèche (7), cloche (8) et clef (9) en fer.



Fig. 14 : Face et revers, avec le chrisme, de deux as de Magnence.

Synthèse

Si on examine l'occupation du Bas-Empire en Gaume, on constate qu'un certain nombre de sites ont été habités sans rupture depuis le Haut-Empire, comme le relais de Florenville-Chameleux, le sanctuaire de la Tour Brunehaut à Izel, la villa d'Etalle-Sivry. D'autres n'ont été occupés qu'au Bas-Empire, comme le refuge de Montauban à Buzenol, le cimetière de Lenclos à Etalle et probablement la forteresse de Williers, en France, qui domine le relais de Chameleux.

La situation du Château Renaud, en bordure d'un axe routier mineur (le diverticule qui reliait l'agglomération de Saint-Mard à Etalle), suggère une initiative privée. La forteresse recelait cependant plusieurs accessoires vestimentaires tels que des fibules et boucles de ceinture qui laisseraient croire à la présence de soldats sur le site. Or, nous savons qu'une relation de plus en plus étroite a uni au Bas-Empire les soldats et les agriculteurs. Cette double fonction a permis aux occupants de protéger leur territoire et de produire leur subsistance en autarcie. La forteresse de Virton a accueilli une communauté qui pratiquait aussi des activités artisanales puisqu'on y a retrouvé des traces de fonte du minerai.

Dans nos régions, on connaît d'autres places fortes qui n'ont servi qu'à partir du milieu du IV^e siècle, notamment à Vireux-Molhain, Eprave, Thom-Samson et Pry, dans le sillon mosan. Il n'est pas impossible que leur occupation soit liée à l'installation de communautés germaniques sur notre territoire à cette époque. Enfin, on peut supposer que la fortification de Virton fut désertée au début du V^e siècle, lors des grandes invasions de 406, au cours desquelles les fortifications du limes furent définitivement abandonnées. Après le V^e siècle, la colline du Château Renaud ne fut plus jamais occupée.

ANNE CAHEN-DELHAYE

Bibliographie

CAHEN-DELHAYE A. 1978 : *La fortification romaine de Château Renaud à Virton*. In : Conspectus MCMLXXXV/1, Archaeologia Belgica 206 Bruxelles 82-86.

CAHEN-DELAHAYE A., GRATIA H. 1979 : *Le Château Renaud à Virton*. In : Conspectus MCMLXXV/11, Archaeologia Belgica 213, Bruxelles 112-116.

CAHEN-DELHAYE A., GRATIA H. 1980 : *La fortification du Château Renaud à Virton*. In : Conspectus MCMLXX/X, Archaeologia Belgica 223, Bruxelles, 67-71.

CAHEN-DELHAYE A., GRATIA H. 1982 : *Le puits romain du Château à Virton*. In : Conspectus MCMLXXXI, Archaeologia Belgica 247, Bruxelles, 102-103.

La fortification du Bas-Empire de Buzenol-Montauban

Passées les années mouvementées de la conquête et celles de la laborieuse organisation du territoire, la paix romaine s'installe sur le plateau de Buzenol. Dès la première moitié du I^{er} siècle de notre ère, l'aménagement de la chaussée Reims-Trèves, à quelques kilomètres au nord, assure le développement économique de toute la région. Petites et grandes exploitations agricoles s'installent ; l'une d'elles fut la découverte récemment dans l'aire même de la fortification protohistorique d'Etalle. D'autres ont pu exister, d'après les rares témoignages archéologiques, à Buzenol même, à quelques centaines de mètres de Montauban ; d'autres encore, à la Ferme de Bar ou à Huombois. Nous ne connaissons malheureusement pas le caractère exact de ces établissements : ils attestent néanmoins une présence romaine assez dense dans la région. Dans l'aire même du refuge (fig. 1), cette présence est attestée par quelques fragments de céramique datant du II^e siècle et par une monnaie, probablement de Trajan, trouvée près de la source.

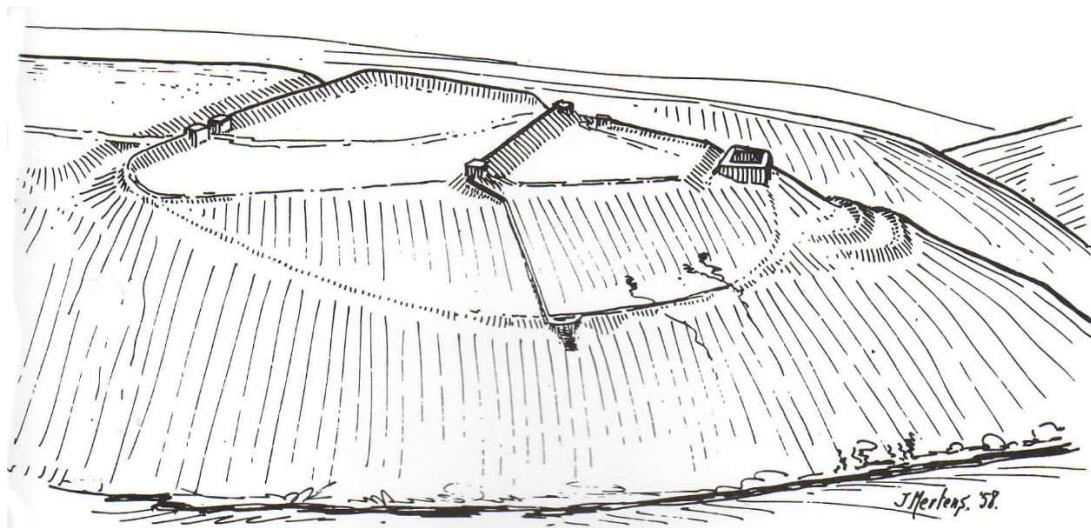


Fig. 1 : Le promontoire de Montauban

Des témoins de l'époque romaine ont également été découverts à une centaine de mètres à l'est du refuge antique où la tradition situe une ancienne nécropole ; des morceaux de céramique remontant aux II^e et III^e siècles et quelques fragments de pierres taillées y furent recueillis. Plus intéressante est la découverte, dans le voisinage immédiat, d'une structure présentant toutes les caractéristiques d'un four à chaux ; seuls le *præfurnium* et la gueule du four furent dégagés ; l'ensemble est taillé dans la roche sur une profondeur de 80 cm ; la cavité du *præfurnium*, longue de 2,40 m et large de 1,40 m était remplie de grandes dalles plates, de moellons taillés et de pierres rouges par le feu ; cet amas était posé sur des strates de charbon de bois, de sable et de chaux ; les parois de la cavité étaient noircies. Vers la gueule du four, les traces de feu s'intensifient : sable rougi par le feu, couche de chaux et de briques pilées fortement brûlées, de l'argile cuite. Le canal de chauffe, long de 137 cm et large de 69 cm, présente des parois bien appareillées, conservées sur une hauteur de 40 cm ; la maçonnerie est faite de moellons noyés dans l'argile ; vers l'intérieur, non dégagé, le canal s'élargit et est rempli de pierres, de chaux et d'argile, le tout très marqué par le feu. La pierre locale utilisée dans ces maçonneries étant du grès sableux, l'on peut se demander si la chaux ne provient pas de la combustion de blocs de calcaire, les mêmes utilisés pour les sculptures romaines découvertes dans la région. On peut émettre l'hypothèse que pour l'édification des murailles du Bas-Empire, une partie des pierres fut transformée en chaux en cet endroit, une autre étant réutilisée dans les fondations de la

fortification. Serait-il trop téméraire de supposer qu'en cet endroit existât une nécropole familiale, dépendant d'une riche exploitation rurale, avec ses tombes et ses monuments funéraires, à l'instar de ce que l'on connaît, car exemple, dans la villa de Newel, près de Trèves (fig. 2) ? Le plateau de Buzenol-Etalle pourrait bien constituer le territoire d'une telle exploitation ; les sculptures découvertes à Buzenol proviennent toutes de monuments que seuls de riches propriétaires terriens peuvent se permettre.



Fig. 12 : Détail de la face occidentale du mur de soutènement (Copyright A.C.L. Bruxelles)

Cette aristocratie foncière, en des moments de crise, n'hésita pas à démanteler ses monuments funéraires et à les réutiliser dans des fortifications qui servirent à la protection et à la sauvegarde de son domaine. Cet acte, qui à nos yeux peut paraître sacrilège, nous a permis d'entrer de plain-pied dans cette société de fermiers aisés : les reliefs polychromes ornant les monuments sont autant d'instantanés de leur vie familiale et professionnelle : le voyage (fig. 14), le repas (fig. 16), le passage à l'école ou la vérification des comptes (fig. 17), le commerce (fig. 15), le retour des champs (fig. 21 et 22) et les travaux agricoles pour lesquels on n'hésitait pas à faire appel aux moyens techniques les plus avancés, telle cette fameuse moissonneuse, le val/us, réputé dans le monde romain (fig. 3 et 13). Il y a là toute une imagerie qui ressuscite pour nous un monde qui nous semble très proche.



Fig. 13 : Fragment de la moissonneuse (Copyright A.C.L. Bruxelles)

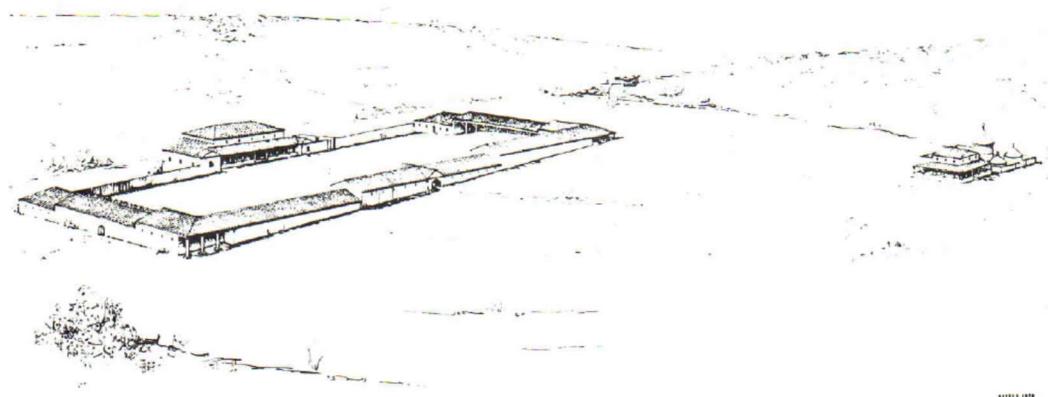


Fig. 2 : La villa de Newel

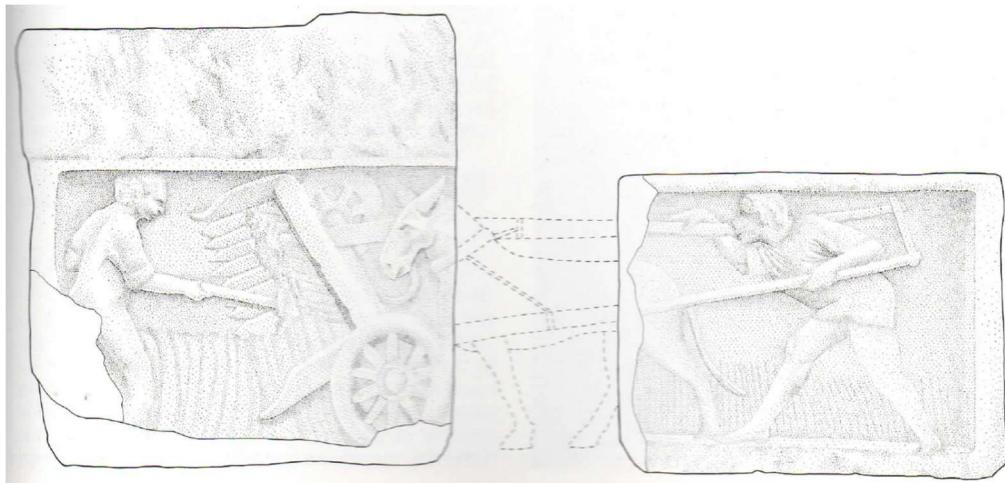


Fig. 3 : Restitution de la moissonneuse (dessin de C.Martin)

Ce monde connut aussi ses crises, crises économiques, politique et sociale. Celles du III^e siècle le bouleversèrent complètement. Immigration et invasions brisèrent la sécurité dans la campagne. Ainsi dans le domaine de Buzenol-Montauban, l'antique forteresse protohistorique est réutilisée : ses défenses sont renforcées et adaptées aux nouvelles stratégies (fig. 4). Ces travaux se prolongent pendant un certain temps, sans qu'il soit possible de suivre le processus, faute d'éléments chronologiques précis. L'absence de ces derniers peut s'expliquer en partie du fait que, tout comme ce fut déjà le cas pour le refuge primitif, les nouvelles défenses ne servirent que d'abri momentané, le temps de laisser passer l'orage ...

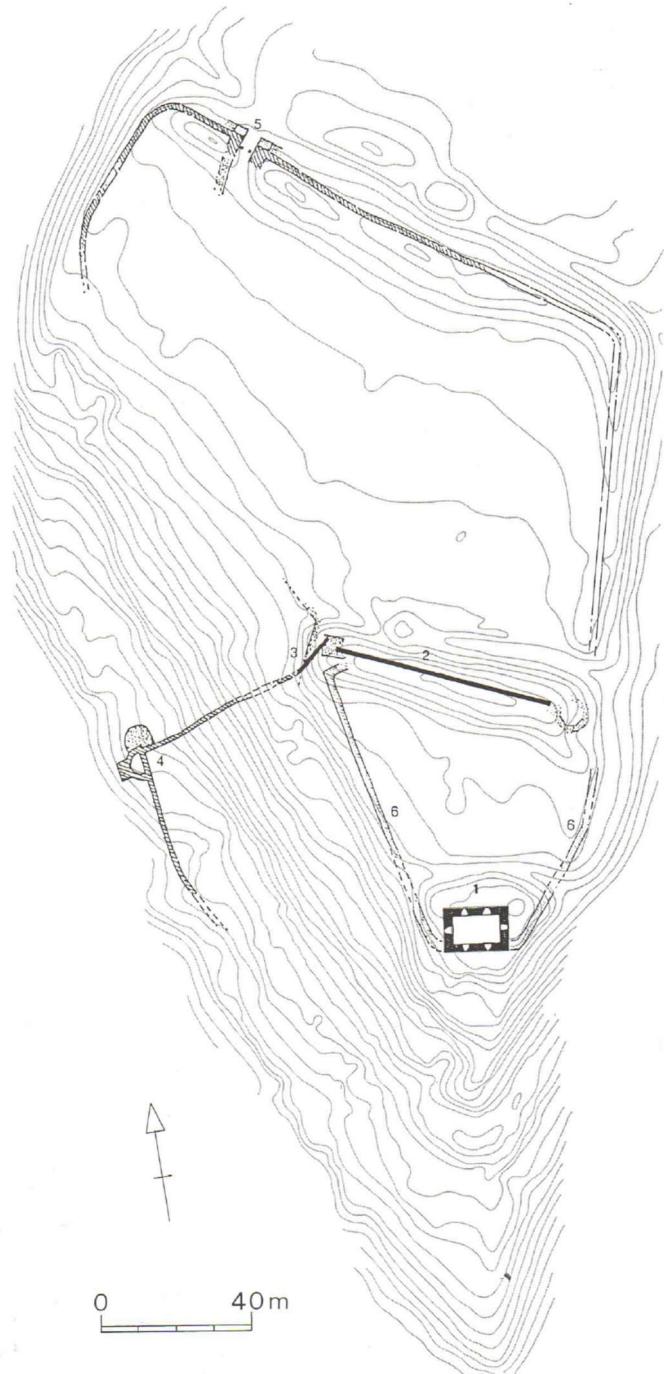


Fig. 4 : Plan général du refuge

Le nouveau complexe défensif s'articule autour de deux points forts : un grand rempart transversal et une tour massive, érigée à la pointe méridionale. Tout autour, et plus particulièrement sur la pente occidentale, sont implantées d'autres structures défensives d'importance mineure, surtout en vue de la protection des sources indispensables pour l'approvisionnement en eau. Le noyau de la défense, établi sur le plateau même, présente une surface triangulaire, d'environ 80 m sur 70 m, couvrant une superficie d'environ 25 ares, près du huitième du refuge protohistorique. Il est à noter cependant que la surface non utilisée du retranchement primitif fut également clôturée par un mur implanté en

grande partie sur l'ancien rempart et protégé par un nouveau fossé, longeant tout le flanc septentrional.

Passons rapidement en revue ces divers éléments.

Le grand rempart central

Cette levée de terre, rectiligne, est longue de 80 m et haute de près de 5 m ; les pentes sont très accentuées, la base n'ayant qu'une largeur de 18 m ; ce rempart est précédé d'un fossé, large de 5 m et profond de 1,50 m, à son tour longé d'un léger bourrelet s'élevant à environ 1,50 m au-dessus du niveau du réduit (fig. 5).

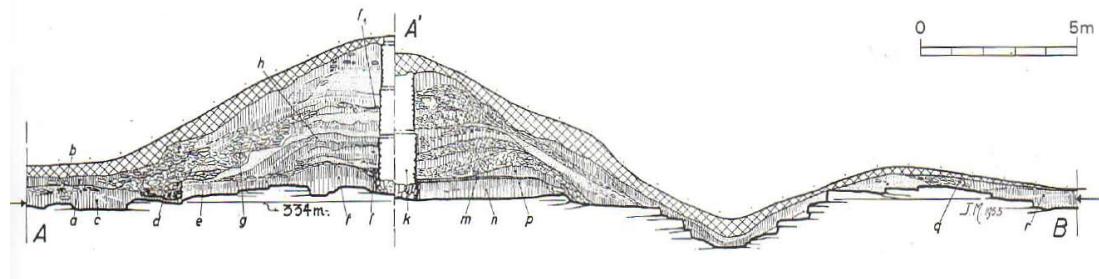


Fig. 5 : Coupe à travers le grand rempart central (tranchées I et III)

Le sommet de la levée de terre est couvert de pierres, tandis que son noyau est formé d'un magnifique mur, parfaitement rectiligne, long de 57,25 m et épais de 1,05/1,35 m ; cette muraille est encore conservée sur une hauteur de 4,75 m (fig. 6).

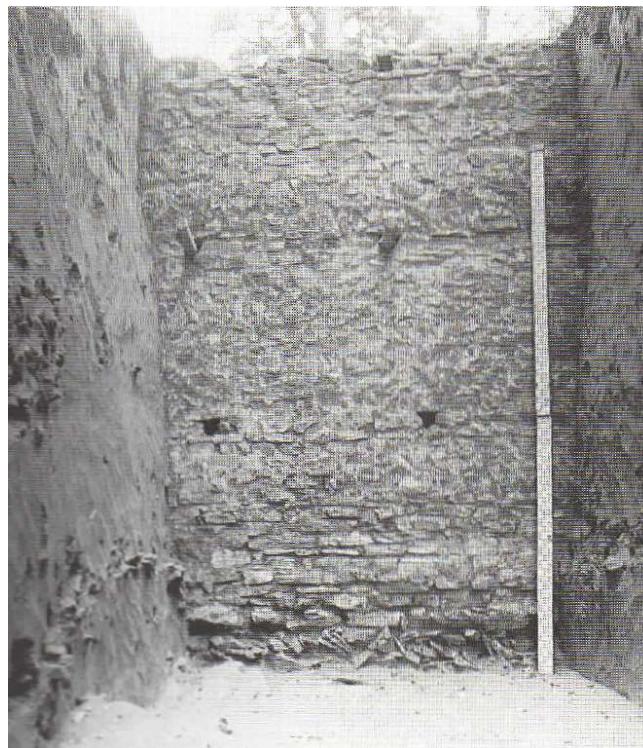


Fig. 6 : Vue du mur dans le grand rempart central

La coupe du rempart a permis de constater que la muraille et la levée de terre font partie du même programme. La fondation s'appuyant sur la roche naturelle est faite de pierres non retaillées placées de chant sans mortier dans une tranchée de fondation ; sur ce radier sont ensuite posées de grandes dalles supportant la maçonnerie proprement dite ; celle-ci est faite de moellons régulièrement taillés, disposés en assises horizontales et noyés dans un mortier abondant, fait d'un mélange de chaux, de sable, d'un peu de charbon de bois et de brique pilée. Les trous de rondins ayant servi à l'échafaudage sont encore bien visibles ; ces creux traversent toute l'épaisseur du mur. Dans la fondation, à l'extrême occidentale du mur, fut réutilisé un beau bloc sculpté. La technique de construction ressemble fort à celle employée pour d'autres fortifications tardo-romaines dans la région, notamment celle du Château-Renaud.

L'extrême ouest de la levée de terre est soutenue par un mur de soutènement fait de blocs volumineux provenant de monuments funéraires démantelés et dont la plupart présente des reliefs figurés (fig. 7) ; le mur a une longueur de 11,08 m, sa largeur variant de 1,27 m à 1,63 m; il est composé de 43 blocs, bien ajustés et reliés, en certains endroits, par une faible couche de mortier; ce gros appareil ne s'appuie pas immédiatement sur la roche mais sur une assise faite de moellons plats en grès local placés de chant, sans mortier, une technique de construction identique à celle du rempart central. A l'extrême opposée du rempart, une large excavation indique l'emplacement des fouilles de 1913 ; les nombreux blocs retirés jadis semblent indiquer qu'ici également, la levée de terre était retenue par un mur de soutènement apparemment construit négligemment : les blocs sculptés s'y trouvaient "sans aucun ordre".

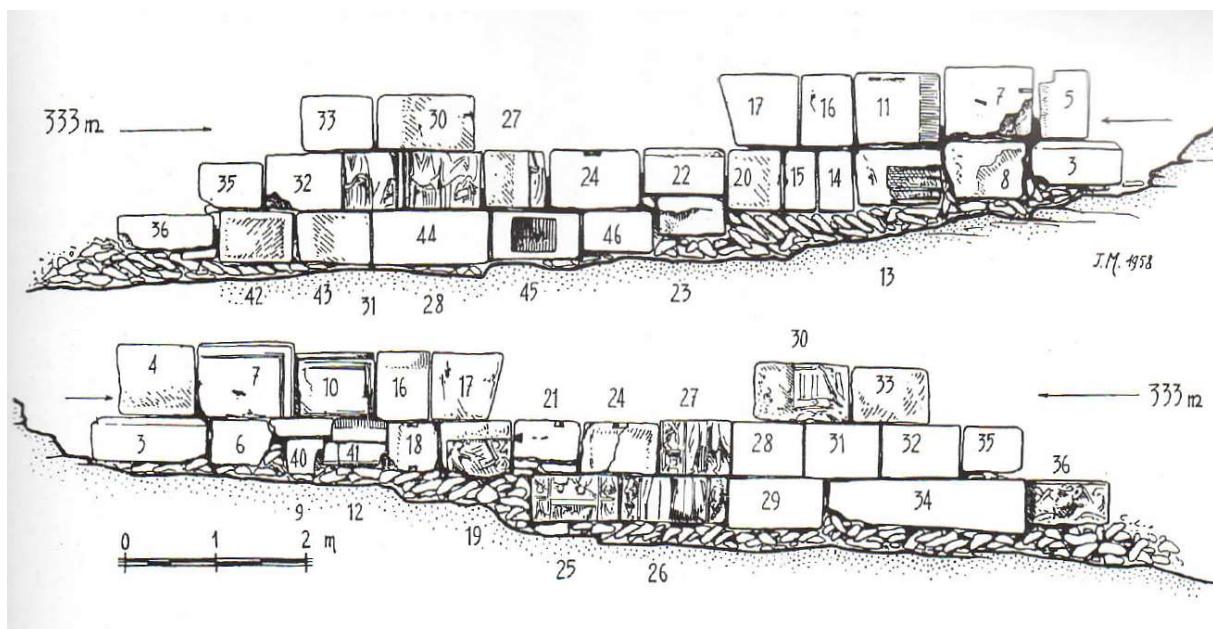


Fig. 7 : Relevé des faces est (en haut) et ouest (en bas) du mur de soutènement

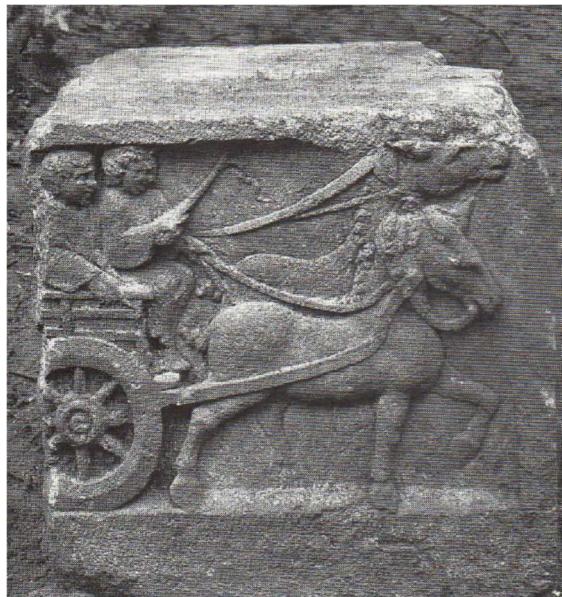


Fig. 14 : Scène d'attelage

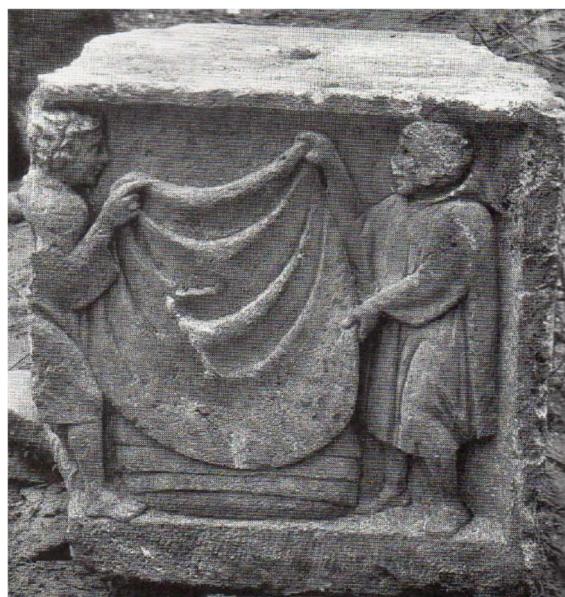


Fig. 15 : Chez le drapier
(Copyright A.C.L. Bruxelles)



Fig. 16 : Repas funéraire (Copyright A.C.L. Bruxelles)

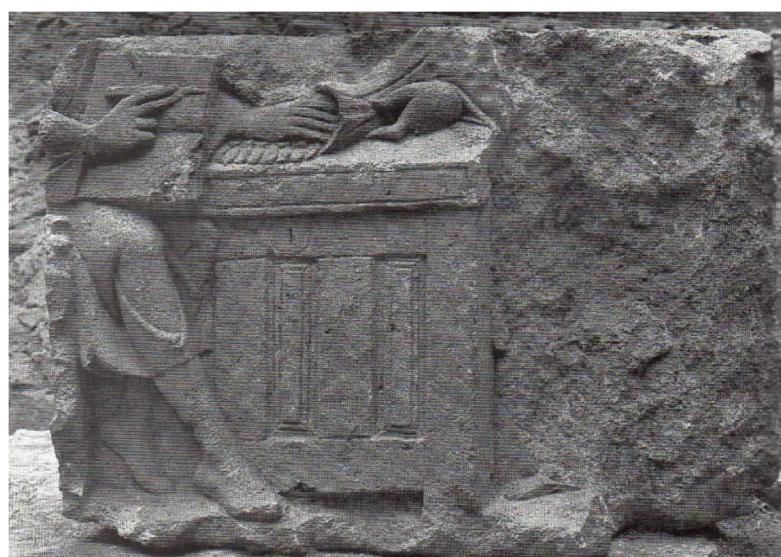


Fig. 17 : Scène de fermage (Copyright A.C.L. Bruxelles)

La tour

Construction légèrement trapézoïdale mesurant environ 16,50/17 m sur 12,30 m avec des murailles dont l'épaisseur varie de 1,95 m à 2,50 m (fig. 4) ; les murs sont construits en moellons non appareillés avec réutilisation, en de nombreux endroits, de blocs plus volumineux, de même provenance que ceux du mur décrit ci-dessus ; dans un des murs avait été encastrée la borne milliaire dont question dans une autre notice (p. 32). Le mortier utilisé est blanchâtre et dur, mélangé parfois à du gros gravier et de la brique concassée. Toutes les façades de cette tour sont pourvues de petites fenêtres, genre meurtrières, dont la longueur, à peine 7 à 9 cm à l'extérieur augmente vers l'intérieur pour atteindre les 105 cm (fig. 8) ; l'encadrement externe est formé de pierres volumineuses bien taillées et parfois sculptées. La hauteur de ces fenêtres (85/90 cm) est constante (fig. 9).

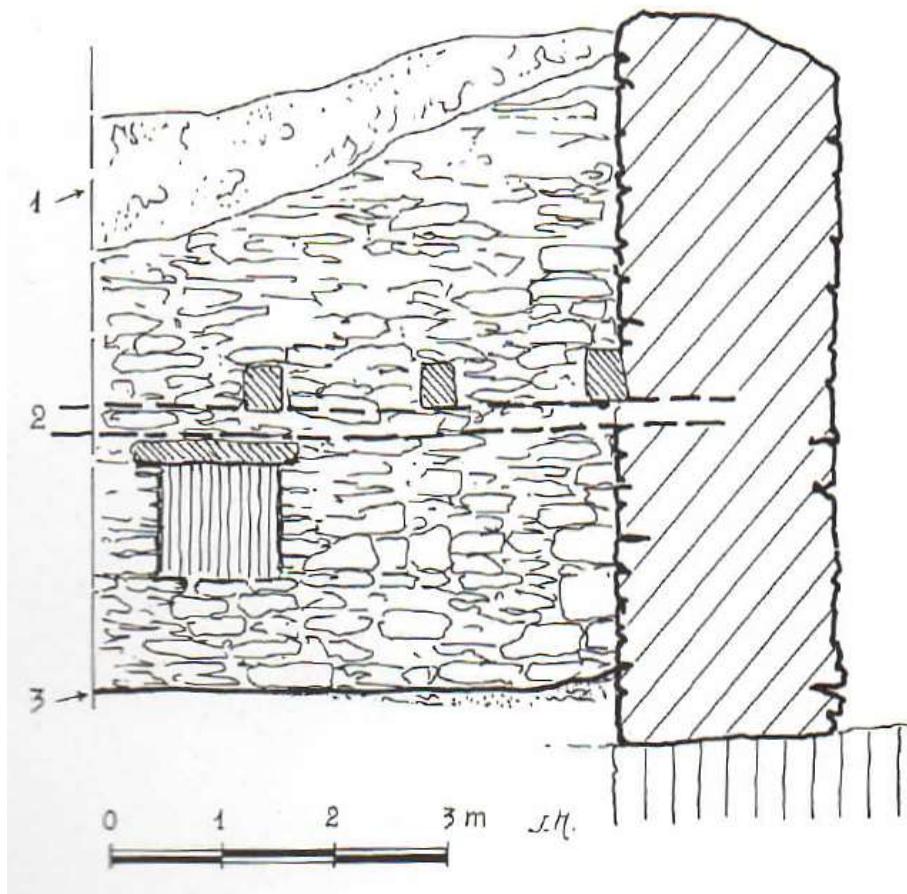


Fig. 8 : Elévation du mur nord du donjon

La couverture consiste en une juxtaposition de grosses planches dont la longueur, s'adaptant à celle des fenêtres, va de 1,30 m à 0,54 m ; selon les empreintes laissées dans la maçonnerie, ces planches avaient une largeur moyenne de 22/29 cm et une épaisseur oscillant entre 14 et 19 cm. Sur ces planches s'appuie, dans le sens du mur, une longue poutre de bois, très solide (40 x 20 cm), complètement noyée dans la maçonnerie et servant probablement d'ancrage ; sur elles sont posées les poutres soutenant le plancher de l'étage ; ces dernières sont parfaitement équarries (42 x 25 cm) et entrent dans la muraille sur une profondeur de près de 1,65 m ; la distance entre les poutres est de 1,20 m ; elles sont posées dans le sens de la largeur de la tour. La hauteur de l'étage inférieur, c'est-à-dire la distance entre les poutres du plafond et le sol, est de 2,50 m. Les coupes effectuées tant à

l'intérieur qu'à l'extérieur de cette tour démontrent que la construction n'est guère homogène mais qu'il y eut des restaurations et des superpositions suite à des incendies qui affectèrent le bâtiment.

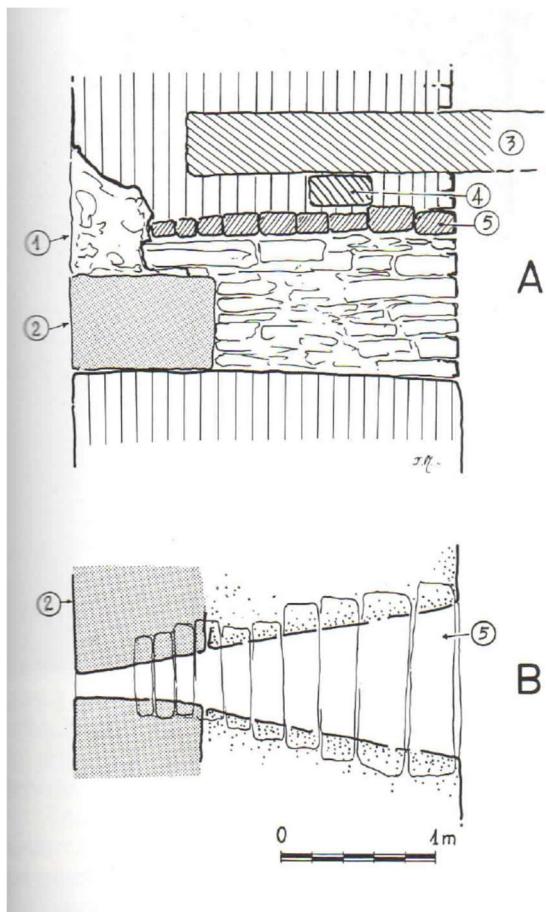
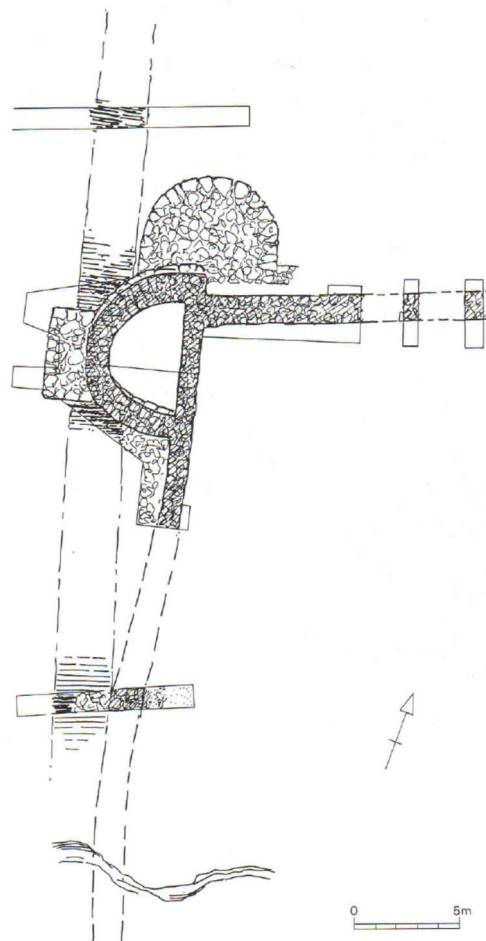


Fig. 9 : Plan et coupe d'une meurtrièrre

Fig. 10 : Plan de la tour semi-circulaire

Les défenses occidentales

Toute la pente occidentale du promontoire fut englobée dans le complexe défensif : sur le rempart protohistorique fut érigée une tour semi-circulaire renforçant l'angle de la muraille rejoignant le rempart central (fig. 10) ; ce mur, fait de moellons posés à sec, a une épaisseur de 1,26 m ; vers le bas, rejoignant la tour semi-circulaire, la maçonnerie devient plus soignée, faite de moellons et de dalles plates appareillées et liées par un mortier jaunâtre. La tour semi-circulaire a un diamètre intérieur de 5,40 m ; le mur, large de 100/120 cm, est solidement ancré dans la pente et soutenu en outre par un solide contrefort rectangulaire de 4,30 sur 1,85 m ; les matériaux utilisés sont le grès local ou le crion calcaire, quelquefois taillés en blocs plus ou moins réguliers ; de grandes dalles plates sont utilisées dans les fondations. Le mur continue vers le sud où nous avons pu le suivre sur une distance de près de 50 m ; il fut impossible de déterminer s'il englobait la pointe du promontoire afin



de rejoindre la tour ; toute structure a été effacée dans ces parages par les nombreuses sources bouleversant le terrain. En une phase postérieure, la tour semi-circulaire fut renforcée par une seconde tour, également semi-circulaire ; il en subsiste la fondation faite de gros moellons posés à sec et à plat sur le sol ; elle a un diamètre de 6,60 m et n'est pas liée.



Fig. 18 : Portrait

(Copyright A.C.L. Bruxelles)



Fig. 19 : Danseuse



Fig. 20 : Griffons (Copyright A.C.L. Bruxelles)

La porte septentrionale

Cette porte constitue un dernier élément de ce complexe défensif (fig. 11) ; elle recoupe le rempart préhistorique vers son extrémité ouest et fait partie d'un mur de clôture posé sur le rempart primitif. Le passage, large de 4 m environ, est flanqué de deux murs terminés chacun par un bastion carré, large de 3,22 m et dépassant l'alignement de quelque 3/3,50 m ; ces bastions sont faits d'un blocage de pierraille et de sable revêtu d'un parement de blocs de crion et de grès plus ou moins équarris ; le mortier utilisé est de couleur jaunâtre, semblable à celui de la tour semi-circulaire occidentale. Quelques détails techniques semblent indiquer que les bastions furent renforcés par la suite et retenus par des contreforts latéraux. Dans le passage même, deux dalles plates, posées à 3,80 m à partir du front du bastion, pourraient indiquer l'emplacement d'une porte. Dans cet accès fut aménagé un passage empierré, mais il est très difficile d'en préciser la date.

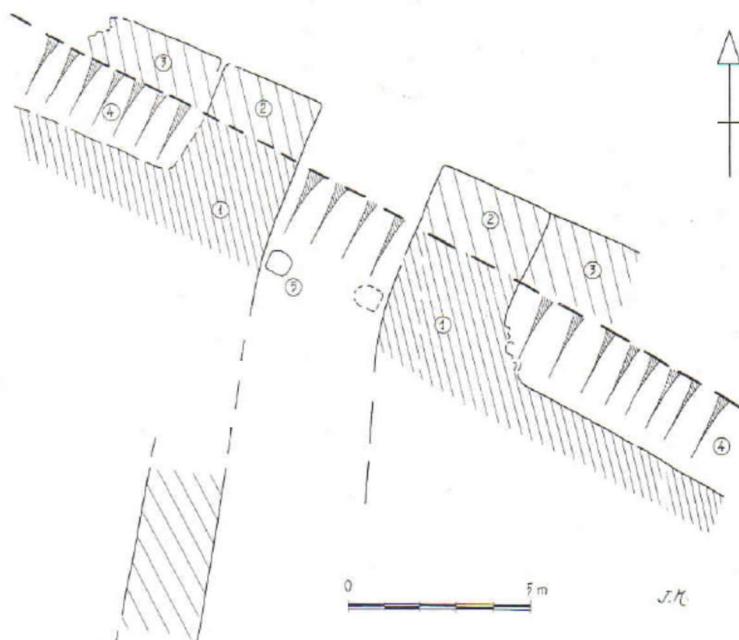


Fig. 11 : Plan de la porte nord du refuge

Tout cet aménagement défensif fut par la suite renforcé et développé ; ci-dessus, nous avons déjà fait allusion à certaines réfections apportées à la porte septentrionale et à la tour occidentale. Des aménagements plus importants furent effectués sur le plateau central : celui-ci tend de plus en plus à s'isoler comme bastion défensif clôturant par deux murs tout l'espace situé entre la tour et le grand rempart central.

Tant à l'est qu'à l'ouest, les murs partent des angles sud de la tour ; ils ne sont pas liaisonnés à celle-ci ; ils semblent partiellement détruits lors d'une restauration. Larges de 2,22 m à 2,70 m, ces murs sont construits à sec, en grès local bien appareillé ; un fragment de bloc sculpté romain fut réutilisé dans la fondation du mur oriental. Il est à noter que la construction de ces murs eut pour résultat l'obturation des fenêtres de la façade septentrionale de la tour. Le mur oriental est implanté sur le rempart protohistorique ; ce dernier faisant défaut à l'ouest, le mur y est placé directement sur le sol en place. Au pied de la levée centrale, la disposition des deux murs se différencie : à l'ouest, le mur dessine un angle droit pour atteindre le sommet de la levée de terre et une tour carrée, de 5 m de côté, implantée à même le remblai. A l'est, le mur semble marquer une interruption (entrée ?) avant d'atteindre les restes d'une structure en maçonnerie sèche dont le parement externe a complètement disparu mais

dont l'alignement à l'intérieur présente un plan plus ou moins hexagonal ; le diamètre interne peut être estimé à 5 m environ. Il appert donc qu'en un second stade, les deux extrémités du rempart central aient été renforcées d'ouvrages défensifs ; ces derniers sont reliés par deux murs à la tour-donjon. Ces structures n'étant pas très solides ni maçonées, il est possible que la superstructure ait été en bois.



Fig. 21 : Retour des champs (Copyright A.C.L. Bruxelles)

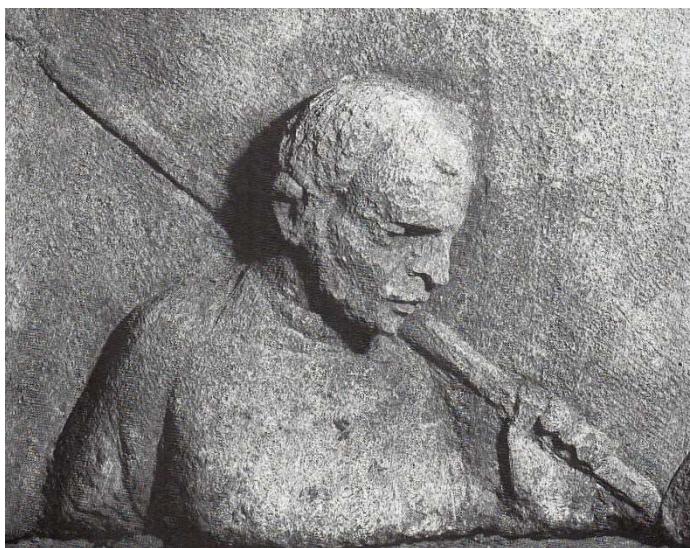


Fig. 22 : Retour des champs – Détail (photo : Cl. Dessart)

L'absence de témoins archéologiques rend la datation de ces aménagements successifs extrêmement difficile ; la superposition des diverses structures permet certes une chronologie relative, encore qu'il soit possible que dans une même phase les divers éléments ne soient pas nécessairement contemporains.

Dans une première phase, il faut situer, à notre avis, le grand rempart central et sa levée de terre, maintenue par des murs de soutènement édifiés au moyen de gros blocs sculptés. Peut-être qu'au même programme appartiennent la construction de la tour semi-circulaire et les murs adjacents sur la pente ouest, ainsi que le passage pratiqué dans le rempart nord avec son fossé. Dans une seconde

phase sont à placer les murs reliant la tour au rempart central, les tours implantées aux extrémités de ce dernier, ainsi que la seconde tour semi-circulaire sur la pente occidentale.

Pour une datation absolue, nous ne disposons que d'un seul repère chronologique sûr : les deux phases indiquées ci-dessus sont postérieures aux monuments funéraires réemployés dans les murailles, ces sculptures datant des II^e et III^e siècles. Il est vrai que cette marge peut être réduite : le phénomène de la réutilisation des monuments romains est courant dans les fortifications érigées après les invasions de la fin du III^e siècle et au IV^e siècle. En pays trévire, les exemples ne manquent pas ; il suffit de citer Arlon ou Neumagen, et, dans le voisinage immédiat de Buzenol, le Château-Renaud. La technique de construction des murs utilisée dans ce dernier site s'apparente de près à celle employée dans le grand rempart central de Buzenol ; il y est daté du IV^e siècle, une date que nous proposerions également pour la phase I de Buzenol, même si celle-ci a pu s'échelonner sur plusieurs décennies. La typologie ne permet guère plus de précisions ; l'implantation d'une tour fortifiée est courante dans les exploitations rurales à partir du Bas-Empire ; citons, parmi les nombreux exemples, le cas du domaine d'Echternach et de sa fortification érigée au bord de la Sûre. Ailleurs, ce sont les communautés qui érigent leur refuge, comme par exemple au Château des Fées à Bertrix. Le seigneur de Buzenol/Etalle a bien pu chercher refuge dans la fortification de Montauban.

JOSEPH MERTENS

Bibliographie

- MERTENS J. 1954 : *Le refuge antique de Montauban sous Buzenol*. Archaeologia Belgica 16 (= Le Pays Gaumais XV, 1954, 1-2, 3-32).
- MERTENS J. 1958 : *Sculptures romaines de Buzenol*, Archaeologia Belgica 42 (= Le Pays Gaumais XIX, 1958, 17-124).
- MERTENS J. 1964 : *Le Luxembourg méridional au Bas-Empire. Documents anciens et nouveaux*. Archaeologia Belgica 76.

La fortification médiévale de Buzenol

Les siècles obscurs du Haut Moyen Age ne signifient pas l'abandon total du site de Montauban. Nombreux sont les propriétaires fonciers qui survivent ; ils s'établissent sur leurs terres en se mettant à l'abri derrière palissades, retranchements et donjons.

A Buzenol, un seigneur dont le nom demeure inconnu s'installe dans l'ancienne tour fortifiée et procède à quelques aménagements défensifs, réutilisant, tant que possible, les ouvrages et remparts prohistoriques et romains (fig. 2).

Les structures édifiées de part et d'autre du grand rempart central tardoromain (voir supra, p. 77, fig. 4 : 2), de même que quelques remaniements apportés à la porte nord ou aux défenses sur le versant occidental, pourraient déjà faire partie de ce programme. La continuité du site implique certains aménagements pendant cette époque de transition extrêmement difficile à cerner chronologiquement, mais qui devrait se situer entre le VI^e et le X^e siècle.

Graduellement, les ouvrages défensifs s'adaptent aux nouvelles stratégies ainsi qu'à l'évolution des situations sociales. De plus en plus, on se retranche dans un espace réduit, de préférence un donjon dominant les alentours, tel le seigneur dominant ses terres et ses subordonnés ; la tour fortifiée devient le symbole du pouvoir et du statut seigneurial.

Le site de Buzenol illustre très bien ce processus : la tour-donjon, à l'origine intégrée dans un complexe défensif, s'isole de plus en plus, à l'instar des mottes érigées dans d'autres régions (fig. 1). Un large fossé est creusé devant la façade septentrionale de la tour ; il isole complètement la pointe méridionale du promontoire, coupant même les murailles, qui, érigées quelques siècles auparavant, reliaient le donjon au rempart central. Ce fossé, creusé dans le remblai déjà accumulé devant la tour, a une largeur de 7 m environ et une profondeur de près de 3,50 m ; ses déblais rejetés devant la tour recouvrent pratiquement tout le rez-de-chaussée de celle-ci. Nous retrouvons quelques éléments de ce processus dans la disposition du castrum comtal de Chiny. Au-delà du fossé, quelques aménagements mineurs ont pu être effectués, mais il est impossible de les insérer chronologiquement ; leur but était probablement de protéger et de circonscrire l'espace - *curticia* ? - défendant l'approche du donjon.



Fig.1 : Le donjon vu du nord.

Ce dernier semble avoir subi également quelques modifications, quoique, dans l'ensemble, sa construction paraisse homogène. Dans ce qui reste des superstructures, quelques réfections sont visibles, surtout autour de la porte d'entrée de la façade septentrionale et de l'escalier descendant vers l'étage (fig. 3). La présence de poutres de bois utilisées comme ancrages est un phénomène aussi romain que médiéval : on le rencontre dans les remparts romains de Strasbourg et les fortins du *Litus Saxonicum* en Angleterre ; nous l'avons aussi retrouvé dans la fortification rurale tardoromaine de Sommerain, près de Houffalize ; la technique est courante dans les fortifications médiévales. Un sondage pratiqué à l'intérieur du donjon de Buzenol a montré quelques reprises dans les fondations des murs, sans qu'il soit possible de relier celles-ci aux diverses couches révélées par le profil du même sondage ; ce dernier indique nettement deux stades successifs au moins, dans l'occupation ou l'abandon du donjon.

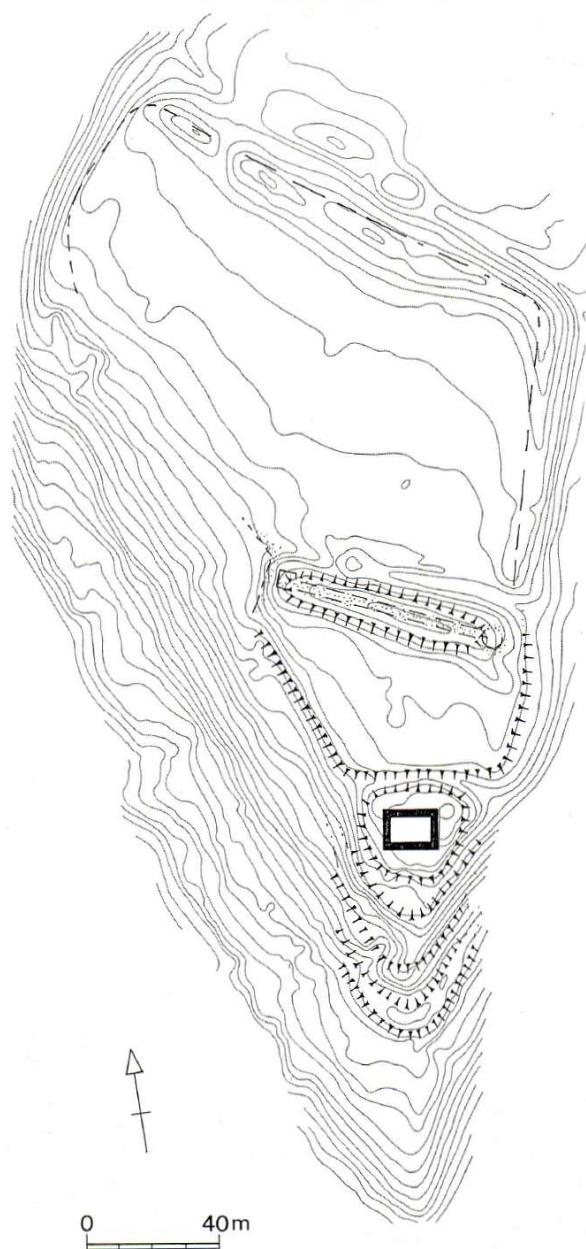


Fig. 2 : Plan général.

Au sud du donjon, vers la pointe du promontoire, nous trouvons une succession de retranchements et de levées de terre disposés en demi-lune ; ce dispositif était très apprécié au Moyen Age ; il fut utilisé à maintes reprises dans des fortifications du Luxembourg méridional ; le Kaarlsbierg à Clairefontaine en offre un exemple des plus représentatifs.



Fig. 3 : Intérieur de la façade nord du donjon avec entrée et escalier.

Dater ces divers aménagements est une chose très délicate. Les textes historiques font pratiquement défaut pour cette époque, et spécialement pour Buzenol. Les fortifications médiévales étant d'une extrême diversité et le plus souvent adaptées à la topographie locale n'offrent qu'une typologie peu précise, si ce n'est la tendance générale à l'isolement et à la réutilisation ou l'érection d'un donjon.

A Buzenol, la rareté des témoins archéologiques rend l'établissement d'une séquence chronologique très aléatoire ; elle nous montre surtout que le refuge, une fois de plus, tout comme son prédécesseur d'époque romaine, ne fut occupé qu'en période de détresse.

Les déblais provenant du fossé creusé devant le donjon ont livré, outre quelques ossements d'animaux, des tessons de céramique médiévale apparentée à la poterie mosane des X^e - XI^e siècles ; les mêmes déblais ont livré une petite pièce de monnaie en argent, une obole d'Henri 1er (919-936), provenant de l'atelier monétaire de Verdun (fig. 4).



Fig. 4 : Monnaie en argent de Henri I^{er}, roi de Germanie.

D'autres éléments de datation proviennent d'une coupe effectuée à l'intérieur du donjon (tr. XX) ; les strates inférieures ont livré quelques tessons de céramique romaine prouvant l'existence d'une structure à cette époque. Les couches supérieures ont offert des éléments un peu plus tardifs : quelques ossements d'animaux, des débris divers et surtout les traces très nettes d'un incendie ayant provoqué l'effondrement d'un plancher soutenu par des rondins : l'analyse au carbone 14 de ces derniers a fourni des dates situées entre 890 et 1260 après J.-C. C'est un indice très net que le donjon était encore utilisé à cette époque.

L'occupation du site de Buzenol ne semble cependant guère se prolonger : les XII^e et XIII^e siècles marquent son abandon, un abandon qui correspond à celui de la plupart des sites fortifiés d'Ardenne et de Gaume. Buzenol ne fit pas exception.

JOSEPH MERTENS

BIBLIOGRAPHIE

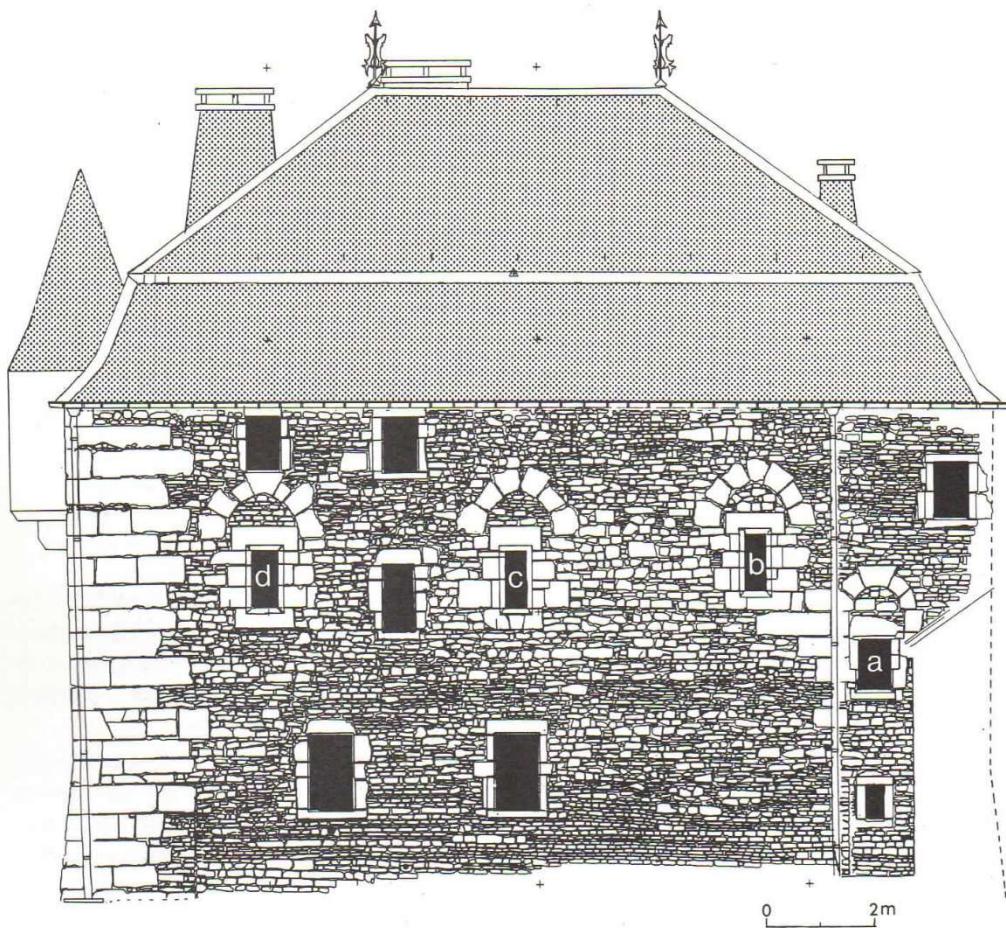
MATTHYS A. ET HOSSEY G. 1973 : *Le "Château des Fées" à Bertirix – Refuge romain et médiéval* Archaeologia Belgica 146 Bruxelles

MATTHYS A. ET HOSSEY G. 1979 : *Le castrum comtal de Chiny* Archaeologia Belgica 211, Bruxelles.

MERTENS J.. 1960 : *Le Kaarlsbierg à Clairefontaine et quelques autres fortifications anciennes du Luxembourg méridional* Archaeologia Belgica 49, Bruxelles.

Le château des Seigneurs d'Etalle

A l'occasion de la restauration de la "Grosse Tour" d'Etalle, en 1985-1986, le Service national des Fouilles a pu, conjointement avec le propriétaire, réaliser une étude exhaustive de l'ancien château des seigneurs du lieu. Les travaux corollaires ont permis l'examen ponctuel des fondations sous la façade nord et des fossés autour de l'édifice. Une maquette et une étude complète de la charpente, y compris les prélèvements dendrochronologiques (P. Hoffsummer), ont pu être réalisées (fig. 4). Lors des aménagements intérieurs, une planimétrie des niveaux avec leurs détails constructifs internes a pu être dressée. Enfin, le Ministère des Travaux publics (A. Bellens et J. Debie, M.H. Corbiau) a fort utilement procédé au levé photogrammétrique des façades sud et nord et à leur restitution graphique (fig. 1 et 3).



*Fig. 1 : Etalle-La « Grosse Tour ». Restitution photogrammétrique de la façade sud – Etat 1985.
(Ministère des Travaux Publics – Service de photogrammétrie, A. Bellens et J. Debie).*

Le bâtiment de plan rectangulaire développait, dans son état primitif, une longueur maximale, en fondations, de 17,75 m sur une largeur de 13 m. La hauteur totale, toiture comprise, atteint aujourd'hui encore 14,60 m pour une hauteur de maçonnerie conservée sous toit de 8,50 m. Le château était autrefois entouré de douves, de 6 m de large, côté Semois, pour les plus étroites, jusqu'à 12 m, pour les autres ; elles étaient alimentées par la rivière toute proche. Le bâtiment s'aligne sur l'antique chaussée romaine, menant de Reims à Trèves, à son passage au gué de la Semois, à 15 km à peine d'Arlon.

Le rez-de-chaussée quasiment aveugle, comprenait une cave voûtée en berceau sur deux doubleaux en plein cintre, de 9,85 x 4,30 m (42,50 m²), disposée sur toute la largeur pour une longueur de 8,05 m (77,50 m²). Les murs y ont une épaisseur de 1,17/1,30 m, au nord, pour atteindre 1,70 m sur la façade principale, au sud. Un escalier posé sur la terrée de la voûte de la cave a dû mener de la cuisine à l'étage et communiquait, vraisemblablement par une trappe dissimulée dans le plancher, avec un hall d'entrée de 5,00 x 2,70 m (13,50 m²). Cette pièce partageait le premier niveau avec un vaste séjour seigneurial, légèrement surélevé, de 10 m sur 8,25 m (82,50 m²) auquel devait conduire autrefois une volée de trois marches d'escalier. Une salle de nuit plus petite de 6,60 x 5 m² (33 m²) achève de diviser l'étage noble. Enfin le second et dernier étage sous les combles ne comprenait aucune cloison et, fort curieusement aussi, aucune ouverture vers l'extérieur. Certains éléments pourraient cependant aussi faire songer à la présence de superstructures crénelées, aujourd'hui disparues, rendant inutiles d'autres percements au dernier étage.

La façade méridionale a fort bien conservé son état premier et montre la distribution originale de ses ouvertures à l'ordonnance peu altérée par les fenêtres plus récentes (fig. 1). Le rez-de-chaussée y est quasiment aveugle ou à tout le moins peu éclairé par des fentes de lumière aujourd'hui disparues dans des ouvertures élargies. L'accès se fait, comme de coutume, au premier étage, par une échelle de meunier accrochée en oblique contre la façade. Les éléments partiellement conservés de la porte, transformée en fenêtre (fig. 1, a), permettent une reconstitution aisée de l'ensemble. Trois fenêtres sous arc de décharge brisé éclairent, l'une (fig. 1, b), un hall d'entrée, les deux autres (fig. 1, c-d), un vaste logis seigneurial où cheminée, banquettes et niches intra murales et décharge d'eau indiquent assez le désir d'un certain confort.

De fortes anglées disposées en harpe garnissent les angles du pignon à l'ouest et débordent largement sur les façades conservées au nord et au sud. Les chaînages d'angle conservent encore aussi le fruit qu'accusait la base talutée de l'édifice, aujourd'hui, en partie ravalée et aplatie.

Il s'agit là de pierres arrachées à des monuments d'importance et dont les détails d'assemblage aujourd'hui inutiles et visibles rappellent les techniques constructives de l'antiquité gallo-romaine. Certains blocs de grand appareil ont, en effet, des bordures régulières, relevées au ciseau, entourant un champ central simplement piqueté. La proximité d'une ville importante comme Arlon et de la voie romaine au pied même du château pourrait assez expliquer l'utilisation, à cet endroit, de matériaux récupérés. Ou faut-il chercher moins loin encore et supposer des monuments funéraires ou autres à proximité immédiate ? L'absence de fouilles à Etalle, sur le site de l'antique *Stabulum*, ne permet pas de réponse immédiate.

Au nord, la façade fortement remaniée présente es traces évidentes d'au moins trois campagnes de construction (fig. 3).

En dehors du gros œuvre, rien de la disposition des ouvertures primitives n'était, jusqu'il y a peu, visible. Mais tout récemment, les travaux en cours ont permis de déceler à l'intérieur de l'édifice, les traces du montant gauche d'une fenêtre encore originale éclairant la salle de nuit, au nord, à l'étage noble (fig. 3, a).

Au tout début du XVII^e siècle, peut-être même vers 1604, à l'occasion d'un changement de propriétaire, le bâtiment subit des transformations radicales. Les dates fournies lors de l'examen dendrochronologique des poutres utilisées dans les cloisons en pans de bois, dans les plafonds et dans la charpente du toit attestent une date d'abattage après l'automne de 1602. A cette époque, la façade principale est aménagée au nord vers le centre villageois ancien et la route proche. L'accès primitif, par le premier étage, ouvert sur la façade sud est délaissé pour une entrée axiale plus commode aménagée de plain-pied, au nord (fig. 3, b). La cuisine primitive se voit divisée en trois pièces distinctes,

desservies à partir d'un couloir d'entrée débouchant sur une porte extérieure monumentale, encadrée de colonnettes gothiques. A ce moment aussi, la cave est amputée d'un tiers de sa longueur ; sa voûte est détruite jusqu'à la hauteur du second doubleau sous lequel est alors élevée une cloison de pierre. La porte donnant primitivement accès à la cave débouche maintenant sur un couloir et une porte extérieure percée dans le pignon est l'appareil d'intrados identique à celui des baies aménagées en façade, au nord, définit bien une chronologie relative identique. Cette poterne dérobée permettait de gagner la berme de contrescarpe établie entre la Semois et les douves, en s'engageant sur une passerelle, soutenue au milieu du fossé par un pilier de pierre de taille. De nouvelles fenêtres, certaines autrefois à meneaux, plus adaptées au confort du temps s'ouvrent et animent les façades (fig. 3, c). Une bretèche dont les parties externes ont été ravalées en façade mais dont l'encadrement de pierre s'inscrit encore intact dans l'épaisseur du mur, à l'intérieur du bâtiment, a pu être reconstituée (fig. 3, d). Elle s'ouvrait au second étage et défendait la porte d'entrée nouvelle telle qu'elle apparaît sur un document iconographique retrouvé tout récemment et daté de 1646 (fig. 2). Ce dessin assure la présence de deux échauguettes aux angles de la façade nord ; disparues avant les travaux de restauration actuels, une d'elles avait heureusement laissé des traces suffisantes pour être restituée fidèlement. Elles participent, bien évidemment, à l'importance nouvelle donnée à cette façade, où elles achèvent et cantonnent les autres éléments représentatifs de la fortification, de son pouvoir et de son nouveau détenteur.

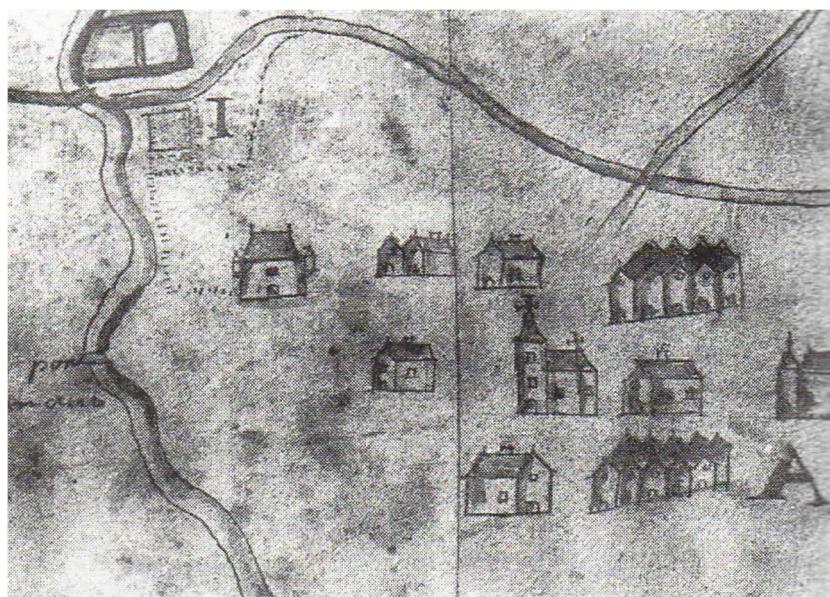
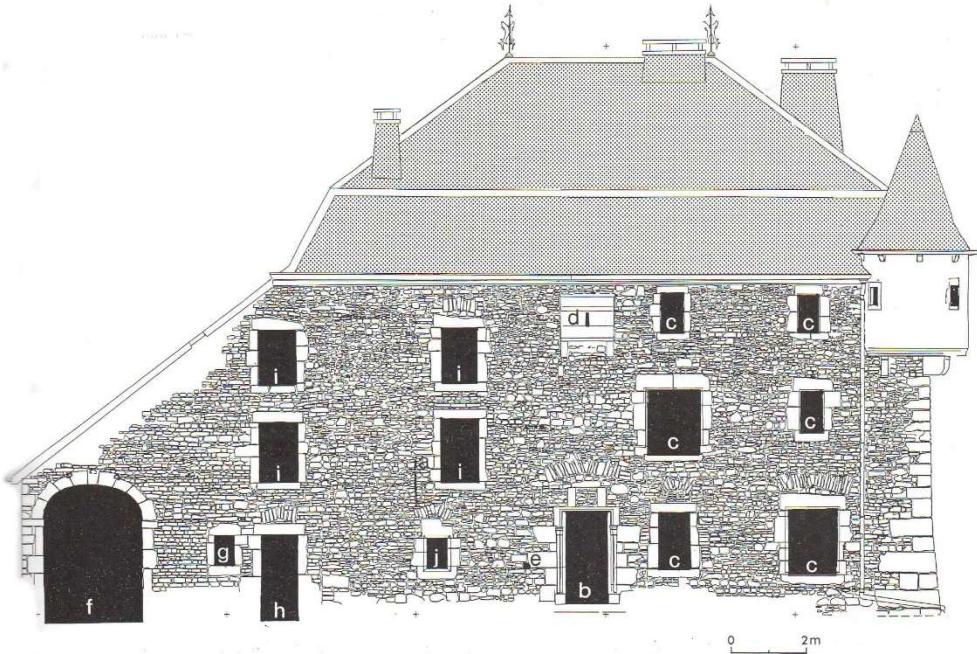


Fig. 2 : Etalle – « La Grosse Tour » - Plan du centre d'Etalle en 1646. (Archives du baron d'Huart – Sainte-Marie-sur-Semois)

Toujours à cette époque, le toit est totalement renouvelé. C'est une charpente à trois fermes maîtresses et quatre versants droits, au profil connu par l'iconographie de 1646. Elle fut transformée par la suite. Sur les trois entrails originaux conservés s'étage une nouvelle superstructure composée d'arbalétriers brisés appuyés sur un premier faux-entrant à poteaux obliques encadrant un poinçon (fig. 4).

Tout contre le montant droit de la porte axiale de la nouvelle façade, on trouve, à 1,10 m du niveau du seuil d'entrée, l'orifice extérieur d'un conduit de tir d'arme à feu construit en oblique et desservi au départ de la cave (fig. 3, e) ; une niche à lumière accompagne ici aussi, comme de coutume, le dispositif de tir. Il sert d'évidence à contrôler l'arrivée. Et si la maçonnerie primitive ne présente pas, à cet

endroit, les remaniements attendus, porte et conduit sont néanmoins liés dans une transformation conjointe.



*Fig. 3 : Etalle-La « Grosse Tour ». Restitution photogrammétrique de la façade nord – Etat 1985.
(Ministère des Travaux Publics – Service de photogrammétrie, A. Bellens et J. Debie).*

Enfin, en 1843, un fort bâtiment de ferme est ajouté au pignon, à l'est, et nécessite pour ce faire la démolition partielle de celui-ci, au niveau du rez-de-chaussée du château. La base du pignon est amincie et les anglées disparaissent. La destruction est complète au niveau des étages. L'absence de latrines ou de leurs traces dans les murs du château encore conservés plaide pour leur situation primitive, à l'étage, dans le pignon disparu. La présence, de ce côté, d'une eau plus courante à proximité immédiate de la rivière renforce l'hypothèse.

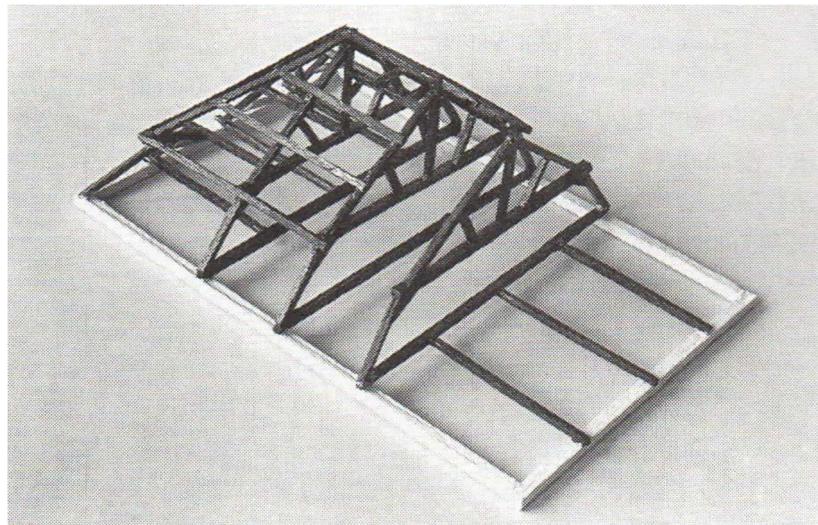


Fig. 4 : Etalle – « La Grosse Tour » - Maquette de la charpente (vers 1602) – (Réalisation A. Matthys).

La ferme se compose alors d'une grange en annexe, avec sa porte charretière en façade (fig. 3, f), d'une étable, de sa fenêtre (fig. 3, g) et de son accès (fig. 3, h) et d'un habitat largement éclairé (fig. 3, i),

installé pour la plus grande part dans les locaux du château transformé. Le rez-de-chaussée conserve encore une petite fenêtre éclairant le cellier (fig. 3). Sa modénature est primitive et ses ébrasements extérieurs chanfreinés sont identiques à ceux relevés à la façade sud, sur les encadrements des ouvertures les plus anciennes de l'étage noble. La trop grande importance du percement, au rez généralement aveugle, son implantation sous un arc de décharge cintré de petites dalles obliques, de facture identique à ceux utilisés dans les percements du XIX^e siècle plaident pour un réemploi de l'encadrement récupéré lors des démolitions ponctuelles et des transformations du bâtiment en 1843. Les dimensions de l'ouverture de cette même fenêtre ont d'ailleurs été reproduites dans la fenêtre de l'étable contiguë.

Des sondages ont permis d'examiner les fondations sous le pignon oriental du château, aujourd'hui enclavé dans l'étable ajoutée. Le pignon primitif, tout comme l'angle du château au nord-est, repose ici sur un radier de fondation plus important et plus profond que celui découvert sous la façade nord ; il atteint une hauteur totale de 2,30 m et est composé de trois niveaux distincts mais jointifs de sablières de bois de chêne disposées transversalement les unes aux autres, sur l'argile vierge du marais. Pour le reste de la façade septentrionale, on ne retrouve dans le secteur de l'entrée actuelle que deux couches de poutres non jointives ; la fondation y est moins importante et n'y atteint que 1,90 m, mesure prise à partir du seuil d'entrée actuel. Un massif de pierres, restes d'une tête de pont non datée, permettait le passage du fossé à fond plat, dans l'axe d'entrée ; la profondeur des douves ne dépassait pas ici 1,70 m, mesure prise à partie du seuil de la porte.

Quelques rares tessons d'époque romaine ainsi qu'une épingle en bronze rappellent l'antique *Stabulum* et son relais routier. Outre quelques fragments de poterie médiévale, le matériel recueilli date essentiellement de l'époque de l'abandon et du comblement des douves, au cours du XVIII^e siècle.

C'est, à n'en pas douter, l'importance stratégique du gué et du passage de l'ancienne voie Reims-Trèves sur la Semois qui a justifié l'intérêt des comtes de Chiny d'abord, et puis des Bar ensuite, pour le site. Dès 1066, Arnoul II de Chiny est possessionné à Etalle ; il y distrait la moitié de son église en faveur du prieuré mosan de Prix. On lui attribue aussi la construction, à proximité immédiate de son *Eigenkirche*, d'un premier château comtal. Il en confie la garde aux Mussy, lignage noble de la région uni par mariage à une branche collatérale des Chiny.

Louis, deuxième fils d'Arnoul III de Chiny-Looz et de Jeanne, reçut en apanage foncier la terre d'Etalle dès avant son mariage, avant le 22 juillet 1257, avec Jeanne de Blâmont, la sœur même du comte Thibaud II de Bar. Ce dernier profite des liens familiaux qui l'unissent à Louis pour consolider, au sein même du domaine chinien apanagé, ses droits de suzeraineté. Chiny était, en effet, déjà mouvant de Bar depuis l'hommage-lige présenté par Louis III de Chiny (1162-1189). Hommage renouvelant peut-être déjà un lien de vassalité plus ancien encore, relevé à l'état de traces pour l'année 1141 entre Albert, comte de Chiny et Renaud II de Bar. En juillet 1258, Thibaud achète, à Robert de Mussy, les alleux qu'il possédait à Etalle à côté de ceux du comte de Chiny. Cette assise foncière lui est nécessaire pour construire et fortifier sa "ville neuve". Intention rapidement assortie d'effets, à en croire un ensemble de textes s'échelonnant de 1260 à 1263. Ce sont des contrats de partage et des accords, dans lesquels le comte de Bar, sa sœur, son beau-frère, d'une part, et Louis Jeanne et leur vassal Jacques II d'Etalle, d'autre part, font consigner par écrit le partage des droits seigneuriaux dans la terre d'Etalle et les bans du voisinage. Dès avril 1260, Louis et sa femme se réservent la totalité des droits pour leur château et les alentours : "Et est a savoir que nos Loys et Jehanne devant dit i retenons par devant le chastel des Estaules et le porpris et les fossez dou chastel et les estans qui fait sunt au jour du en bans devantdiz ..." Le texte est clair. Entre juillet 1258 et avril 1260 Thibaud II a établi, sur la rive droite de la Semois face au centre d'Etalle, au quartier de Lenclos, uns "ville neuve". Cet endroit bordé, au nord, par la voie romaine Reims-Trèves, après son passage à gué, ~ compris dans le confluent

de la Semois et du ruisseau de Lenclos utilisé en partie comme fossé pour la ville au statut nouvellement créé.

Déjà, entre 1630 et 1682, le jésuite luxembourgeois Alexandre Wiltheim avait, dans son *Lucilibugensia, sive Luxemburgum Romanum*, mentionné à cet endroit des murs qu'il attribuait volontiers à une fortification routière romaine (Mertens 1957, p. 14). A sa suite, Th. Welter, curé d'Ethe en 1784, avait opté pour les vestiges d'un "campement des Romains" (Tandel 1892, 686). Dans sa notice de 1877, publiée par Tandel, l'instituteur communal d'Etalle M. Thiry, décrit avec prudence un "lieu fortifié" (Tandel 1890, 418). En 1964 toujours, J. Mertens y voit "d'importants mouvements de terrain (qui) y forment des remparts et des terrasses artificielles ..." (Mertens 1964, 196). Ne faudrait-il pas voir dans les murs repérés dès le XVII^e siècle, les restes d'une enceinte médiévale éventuellement construite, en partie, avec des matériaux arrachés à des monuments antiques ? M.E. Mariën et J. Mertens formulaient déjà l'hypothèse d'une provenance d'Etalle pour les blocs sculptés gallo-romains découverts dans le site tout proche de Montauban, à Buzenol (Mertens 1957, 14).

Les textes d'archives du XIII^e siècle permettent de mieux cerner l'hypothèse. Thibaud II, comte de Bar, se propose, le 10 novembre 1263, d'entourer de fossés une "ville neuve" à Etalle, à proximité, mais en dehors du centre ancien. Il "doit fermer une pièce de terre entre Estaules et le pont à Houmont. Et en la ville de celle fermetei et en estans et en fossez qui fait i seront por telle fermetei ... Et celle fermetei puet li cuens de Bar croistre toutes les foiz qu'il vourra ... Et cele forteresse de sus nomee Ir cuens de Bar devant diz ne la puet croistre par delai Semoi devers la ville d'Estaules ..." L'intention de fortifier l'endroit est claire en 1263, mais ne semble toujours pas concrétisée en 1267, lors de la "guerre de Ligny", où seule la prise du château est mentionnée. Il reste que les murailles découvertes autrefois devraient bien attester une réalité médiévale. Les toponymes eux-mêmes de "Leport", venant de pourprendre, entourer d'une enceinte, de "Lenclos" et de "Derrière la Tour" sont assez évocateurs d'une enceinte flanquée.

La relation immédiate entre contrat de pariage, fondation d'une ville neuve et affranchissement au droit de Beaumont est connue en Lorraine. Il faut y ajouter aussi la construction rapprochée d'un nouveau château ; c'est vrai pour Etalle comme pour d'autres localités du bassin de la Moyenne Semois.

A Etalle, le projet de construire un château et de fonder une "ville neuve" apparaît dès 1258, avec l'achat de l'assise foncière allodiale des Mussy. Le contrat de pariage entre le comte de Bar et Louis de Chiny est conclu dès avril 1260 ; et c'est entre cette date et fin 1263 que la charte-loi pour Etalle, aujourd'hui disparue, a dû être promulguée. En même temps, fin 1263, la fondation d'une "ville neuve" clairement fortifiée est annoncée.

En février 1264, Louis promet au comte de Bar de "... guerroier en chief le comte de Lucembor, de mon cors, de mon pooir et de mes chastez". Dès juillet 1266, la guerre éclate entre Bar et Luxembourg. Le comte de Luxembourg est même retenu un instant prisonnier de Thibaud II. En octobre 1267, le château d'Etalle tombe aux mains des Luxembourg. Averti de ces événements, le comte de Bar accourt par les marches du pays de Chiny, ravage les seigneuries de Cons, de Mussy-la-Ville, de Failly et d'autres lieux; puis il prend le château de Latour reprend celui d'Etalle et le rend au comte de Chiny. Cette guerre de Ligny ne se terminera qu'en 1270, après l'intervention du pape et du roi de France, Louis IX. Un traité de partage précis intervient entre les belligérants. Etalle y devient, entre autres, terre commune et perd son importance stratégique. La garde de son château est donnée aux chevaliers de Coullemey qui deviennent châtelains héréditaires du lieu.

Enfin, en avril 1271, Louis devenu, depuis 1268, cinquième comte du nom à Chiny, dénombre ses fiefs et renouvelle l'hommage-lige au comte de Bar, en particulier pour "... Estaules, nombrant mon

chastel ... ". Ce château cité à plusieurs reprises au XIII^e siècle, jusqu'en 1271, ne peut être que celui de "La Radelette" situé entre l'église actuelle et la Semois ; celui-là même dont la construction est attribuée au comte de Chiny Arnoul II, dès la seconde moitié du XI^e siècle. En effet, les examens dendrochronologiques des poutres utilisées dans les fondations de "La Grosse Tour" d'Etalle indiquent, jusqu'à présent, une date d'abattage en ou après 1283. L'écorce encore présente sur ces arbres prouve une utilisation immédiate voire très rapprochée de la date d'abattage.

ANDRÉ MATTHYS ET CAMILLE HITTELET

Bibliographie

Copie au cartulaire de Bar, Bibliothèque Nationale (Paris), manuscrits fonds français, n° 11853, folios 138 verso et 139 recto.

LARET-KAYSER A. 1986 : *Entre Bar et Luxembourg : le comté de Chiny des origines à 1300*, Crédit Communal, coll. Histoire 72, Bruxelles.

MERTENS J. 1957 : *La chaussée romaine de Reims à Trèves*, Archaeologia Belgica 35, Bruxelles.

MERTENS J. 1964 : *Le Luxembourg méridional au Bas-empire, documents anciens et nouveaux*, Archaeologia Belgica 76, Bruxelles.

TANDEL E. 1890 : Les communes luxembourgeoises 3, Arlon

TANDEL E. 1892 : *Les communes luxembourgeoises* 5, Arlon.

La préhistoire

La préhistoire, qui couvre plus des neuf dixièmes de notre passé, occupe dans les livres d'histoire une place inversement proportionnelle à sa durée, qui va des origines de l'humanité Jusqu'aux premiers témoignages écrits. Ces derniers apparaissent d'ailleurs à des époques variables selon les régions. La documentation parcimonieuse dont disposent les préhistoriens au sujet de cette très longue période permet de retracer une histoire particulière, celle de l'évolution de l'homme, de ses techniques, de son économie et de ses relations avec son milieu naturel. Sur cette base, on divise la préhistoire en trois grandes étapes techniques et économiques : le Paléolithique, le Mésolithique et le Néolithique.

Le Paléolithique forme la plus longue période de la préhistoire. Il débute avec les premières industries humaines, datées en Afrique entre 2,5 et 3 millions d'années et se termine, en Europe, il y a environ 10 000 ans. Le climat a oscillé, du moins en Europe tempérée, entre des épisodes de froid plus ou moins rigoureux ("glaciaires") et des phases de réchauffement ("interglaciaires"). Durant cette période, que l'on subdivise encore en Paléolithique inférieur, moyen et supérieur, l'homme a subsisté grâce à la chasse, la pêche et la cueillette de produits sauvages, menant une vie nomade et disposant d'une technologie de travail de la pierre dont les progrès reflètent une exploitation de plus en plus rentable de ce matériau qui fournissait l'essentiel des armes et de l'outillage.

Le Mésolithique, entre 10 000 et 5 000 ans environ avant notre ère, correspond en Europe au retrait définitif des glaciers suivi d'une reconstitution rapide du couvert végétal et d'une évolution climatique qui aboutit aux conditions actuelles. Durant cette période de transition, les groupes humains, tout en poursuivant leur vie de prédateurs nomades, ont fait, ça et là, l'apprentissage de techniques de production alimentaire par des chasses et des cueillettes sélectives. L'outillage de pierre de cette époque comporte des séries de petites armatures qui affectent souvent des formes géométriques et sont sans doute des pointes et des barbelures de flèche, car l'invention de l'arc remonte à cette époque.

Le Néolithique est marqué par des changements économiques et sociaux majeurs. L'homme devient sédentaire et producteur de nourriture par l'agriculture et l'élevage. Diverses techniques se développent en même temps, la poterie, la filature, le tissage, la vannerie, le polissage de la pierre. Dans nos régions, le Néolithique résulte de l'arrivée, entre 5 000 et 4 500 ans avant notre ère, de populations venues d'Europe orientale, disposant de ces nouvelles techniques économiques et artisanales dont l'origine doit être recherchée, au travers de relais successifs, dans le grand foyer néolithique du Moyen-Orient. Le Néolithique prend fin en Belgique vers 1 800 avant notre ère, avec le développement de la métallurgie du bronze.

DANIEL CAHEN ET PAUL-LOUIS VAN BERG

Extrait de Archéologie en Gaume, Virton, 1985, 11.

La préhistoire en Gaume

Le Paléolithique

La plus ancienne présence humaine attestée en Gaume remonte au Paléolithique moyen. Cette période, comprise entre 300 000 et 35 000 avant notre ère, correspond au passage du type *Homo erectus* (pithecantrope) au type *Homo sapiens neanderthalensis* (néandertalien, bien connu en Belgique grâce aux deux squelettes de la grotte de Spy). Le climat a été marqué par plusieurs épisodes tempérés entrecoupés de poussées plus froides. Les industries lithiques du Paléolithique moyen sont caractérisées par une diversification et une standardisation croissante de l'outillage qui résulte d'un perfectionnement des méthodes de débitage de la pierre.

Les trouvailles de Paléolithique moyen effectuées en Gaume sont peu nombreuses et consistent en quelques pièces isolées qui peuvent être attribuées au Moustérien, lequel représente l'industrie dominante de la fin de cette période, durant la première partie de la dernière glaciation (fig. 1, n°s 1 à 3).

Le Paléolithique supérieur, de 35 000 à 10 000 environ avant notre ère, correspond à l'avènement de l'homme actuel, *Homo sapiens sapiens*. L'art qui apparaît alors constitue l'un des traits les plus attachants et les plus originaux de cette époque qui connaît aussi un développement significatif du travail de la pierre par le débitage de longues lames, ainsi qu'une importance croissante de l'outillage osseux comportant des sagaies, des harpons et des aiguilles à chas. Du fait d'un climat globalement rigoureux, nos régions n'ont été fréquentées que durant de courtes périodes de réchauffement par les Aurignaciens entre 32 000 et 24 000 avant notre ère, les Périgordiens entre 28 000 et 24 000 et les Magdaléniens, entre 14 000 et 11 000 environ. Enfin, durant les derniers soubresauts de la dernière glaciation, on trouve encore des Creswelliens, des Tjongériens et des Ahrensbourgiens entre 11 000 et 9 000 avant notre ère. C'est sans doute à cette ultime phase du Paléolithique qu'il faut attribuer quelques pièces rarissimes provenant de Saint-Mard (fig. 1, n°s 4 à 6).

Le Mésolithique

Le réchauffement postglaciaire a entraîné le développement d'une végétation arborée de plus en plus dense, mais aussi la disparition définitive dans nos régions de la faune arctique et notamment celle du renne, qui avait été le gibier par excellence des chasseurs de la fin du Paléolithique.

Face à un nouvel environnement plus riche en ressources végétales mais ne comportant plus de grands troupeaux d'herbivores, l'homme a dû modifier ses techniques de chasse et l'arc, mieux adapté sans doute à la traque patiente d'un gibier forestier plus dispersé, fait son apparition.

Le Mésolithique, surtout le Mésolithique récent, est représenté en Gaume par des sites plus nombreux qui livrent un matériel plus abondant (fig. 2, n°s 1 à 11). Dans le pays d'Arlon, deux stations, le champ de tir de Lagland et l'abri du bois de Beynert, ont fait l'objet de fouilles et de récoltes systématiques.

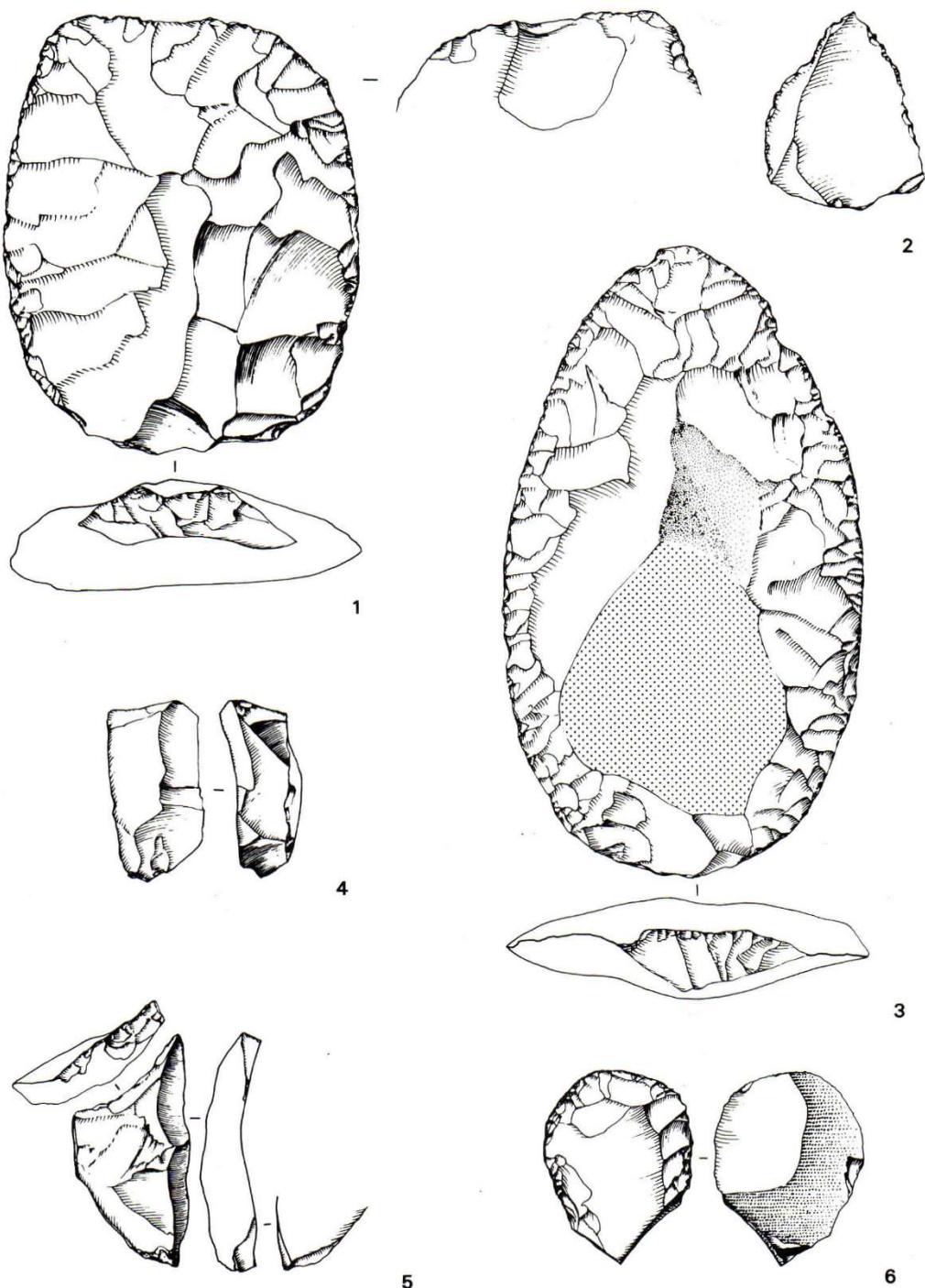


Fig. 1 : Paléolithique moyen : 1. Ethe - Le Cron : racloir ; 2. Sainte-Marie - Champ Pionce : pointe pseudo-Levallois ; 3. Sainte-Marie – Fratin : racloir convergent.
Paléolithique supérieur : 4-6. Saint-Mard - Vieux-Virton : 4. Nucléus ; 5. burin double ; 6. grattoir.

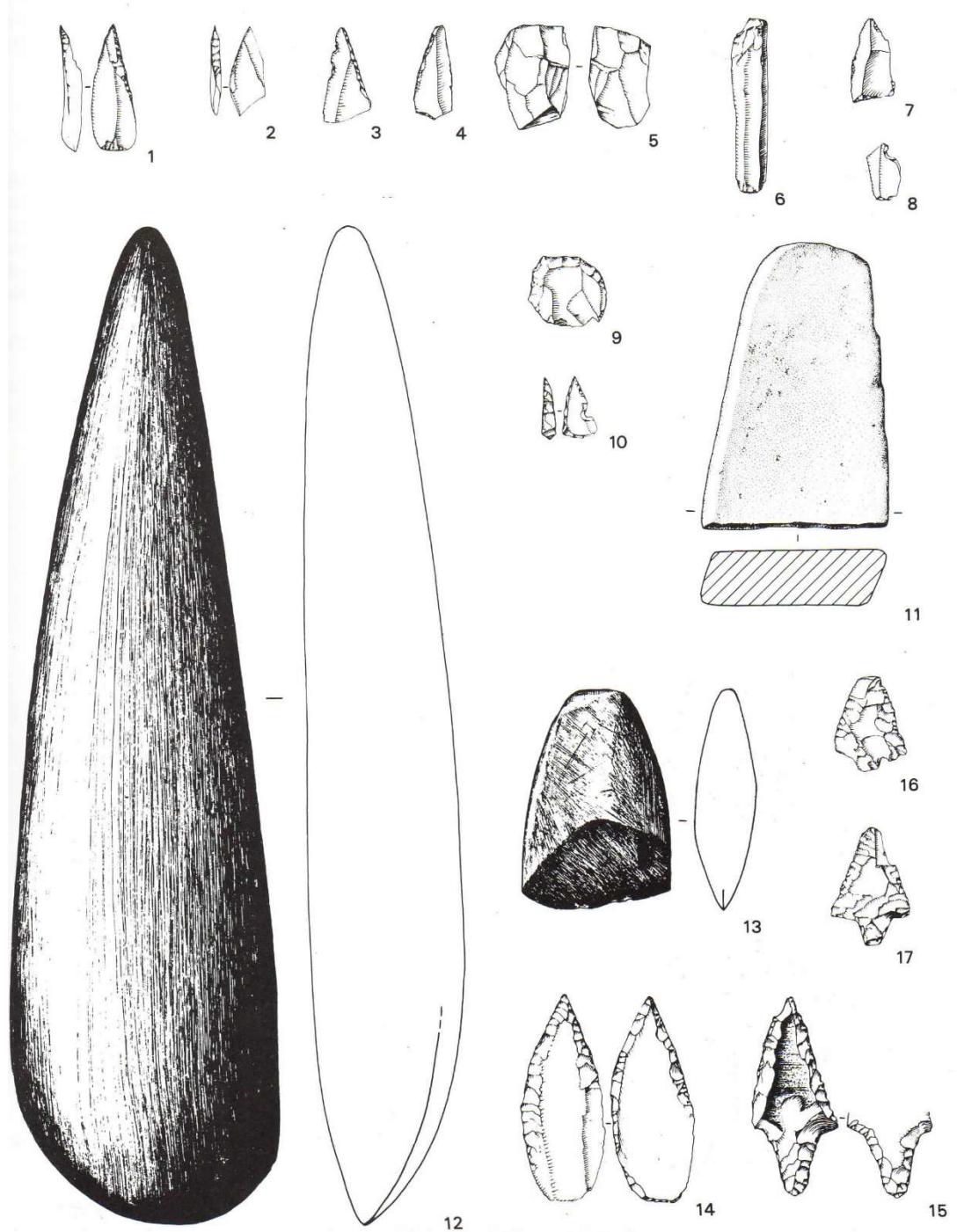


Fig. 2 : - Mésolithique : 1-11. Termes - Carrière Bissot : 1. pointe proximale à deux bords abattus; 2 3. pointes à troncature très oblique, bases cassées; 4. pointe à base retouchée; 5. nucléus; 6. lame; 7. lamelle appointée; 8. microburin; 9. grattoir unguiforme; 10. triangle; 11. plaquette en grès micacé.

Néolithique ancien (?) : 12. Tintigny - Poncelle : herminette en quartzite ; 13. Ethe - Ferme de Bar : herminette ou hachette polie en phtanite.

Néolithique moyen et récent : 14. Vance : pointe en flèche lancéolée ; 15. Izel : pointe de flèche sur fragment de hache polie ; 16-17. Robelmont - Source de la Buse : pointes de flèche.

Le Néolithique

Le plus ancien Néolithique de nos régions, le Rubané, mieux connu en Belgique sous l'appellation d'Omalien, appartient à une vaste civilisation d'agriculteurs qui s'étend de l'Europe orientale jusqu'au bassin parisien en France. Ces premiers agriculteurs, qui ont occupé les terroirs limoneux de notre pays entre 4 500 et 3 900 avant notre ère, édifiaient de grandes maisons rectangulaires, cultivaient des céréales tout en élevant des bœufs et des porcs. Les aires de peuplement omalien les plus proches de la Gaume sont localisées en Hesbaye liégeoise et dans la vallée de la Moselle luxembourgeoise ; cependant deux herminettes polies, provenant d'Ethe et de Tintigny, pourraient être attribuées au Rubané (fig. 2, n°s 12 et 13).

Le Néolithique moyen, qui est surtout représenté en Belgique entre 3 400 et 2 600 avant notre ère par la civilisation de Michelsberg, originaire du bassin rhénan, est caractérisé par le développement de l'exploitation minière du silex comme à Spiennes, en Hainaut et à Orp-le-Grand, en Brabant. Entre 2 500 et 1 800 avant notre ère, la civilisation de Seine-Oise-Marne domine le Néolithique récent de l'Europe occidentale. Elle correspond à la diffusion de l'architecture mégalithique et aussi à celle du silex blond originaire des ateliers du Grand-Pressigny, en Touraine. Les menhirs du Hainaut et les dolmens de Wéris appartiennent à cette culture, de même sans doute que le dolmen de Gomery dont la fouille et l'étude viennent d'être reprises par l'Université de Liège.

De nombreux vestiges, pointes de flèche, lames, perçoirs, grattoirs, haches polies en silex et en autres roches tenaces ont été retrouvés dans toute la Gaume (fig. 2, n°s 14-17). Ils témoignent d'une occupation préhistorique plus importante à partir du Néolithique moyen.

Le développement de la métallurgie du bronze à partir de 1 800 avant notre ère, puis de celle du fer vers 700 avant notre ère, n'a pas mis fin à la fabrication ni à l'utilisation d'outils en pierre, en silex particulièrement. Ces derniers resteront encore longtemps en usage car ils permettront de pallier la rareté et le prix prohibitif du métal.

Conclusion

Ce rapide tour d'horizon révèle que la Gaume n'a guère été fréquentée aux temps préhistoriques. Cette situation reflète sans doute la faible intensité des prospections mais, surtout, l'éloignement des grands axes fluviaux comme la Meuse et la Moselle qui, de tout temps, ont drainé les grands mouvements de population.

DANIEL CAHEN ET PAUL-LOUIS VAN BERG

Extrait de Archéologie en Gaume, Virton, 1985, 11-16.

Bibliographie

CAHEN D. ET HAESAERTS P 1984 : *Peuples chasseurs de la Belgique préhistorique dans leur cadre naturel*, Bruxelles.

DE LAET S.J. 1982 : *La Belgique d'avant les Romains*, Wetteren.

VAN BERG P.-L. 1979-1980 : *Les collections préhistoriques du Musée Gaumais*, Le Pays gaumais, 40-41, 7-34.

L'âge du fer

Les premières importations d'objets métalliques dans nos régions remontent au XVIII^e siècle avant notre ère. Il s'agit de quelques haches en bronze, un alliage de cuivre et d'étain, et parfois d'un bijou en or. L'apparition du métal ne modifia cependant pas le mode de vie néolithique et son économie, comme en témoigne notamment le développement de l'industrie de la pierre taillée et polie. Ainsi, la Gaume a livré de nombreuses haches polies dont une partie appartient sans doute à l'âge du bronze mais aucun vestige métallique de cette époque n'y a encore été découvert, à notre connaissance.

Les objets de fer apparaissent dans notre pays vers 700-650. Ils auraient été introduits par de petits groupes de conquérants venus de l'est et qui semblent avoir formé une aristocratie guerrière. La Gaume a certainement été occupée à l'aube du premier âge du fer, appelé période de Hallstatt. On connaît en effet plusieurs nécropoles et forteresses et sans doute un habitat ouvert.

A Saint-Vincent, 123 tertres de grandes dimensions appartiennent à un cimetière à incinération ; les ossements avaient été inhumés avec un ou plusieurs récipients en terre cuite et plus rarement un objet métallique. Deux plus petits groupes de tertres, sans doute contemporains, ont été localisés à Bellefontaine et un cimetière de cette époque a été anciennement signalé à Tintigny-Breuvanne.

Des lieux d'habitat de cette période, nous ne connaissons qu'un site ouvert à Sainte-Marie-sur-Semois-Huombois et une forteresse à Etalle, installée en bordure de ruisseaux qui ont créé de profondes vallées. Il s'agit d'un éperon choisi pour ses qualités stratégiques et dont l'accès a été barré par un puissant rempart défensif interrompu par plusieurs entrées.

L'arrivée de nouvelles populations d'origine celte vers 470 avant notre ère marque l'aube du second âge du fer ou période de La Tène. Cette irruption a sûrement créé un climat d'insécurité qui a poussé les populations à se réfugier dans des sites protégés. Ainsi, la forteresse d'Etalle fut à nouveau occupée et, à trois kilomètres à l'ouest, l'éperon de Montauban à Buzenol fut défendu par un rempart. La grande nécropole de Saint-Vincent fut encore utilisée quelque temps, mais le rite funéraire de l'érection de tertres fut ensuite remplacé par celui des tombes plates bien plus difficiles à localiser.

La fin de l'âge du fer est marquée par l'apparition de la monnaie qui traduit l'intensification des relations commerciales. La Gaume était alors occupée par les Trévires qui, selon Jules César, auraient une origine germanique. La célèbre guerre des Gaules et les troubles qui s'ensuivirent obligèrent une fois encore les populations à se retrancher sur des sites de hauteur qu'elles protégerent. Ainsi, à Bellefontaine, une très petite fortification fut élevée en bordure de la Chavratte. A la même époque, la forteresse de Buzenol fut entourée d'une enceinte qui s'ouvrait par une entrée en chicane en bordure même d'une pente et la place forte d'Etalle fut encore réoccupée. Enfin, plusieurs tombes plates de cette époque ont été exhumées récemment à Tintigny-Breuvanne. Elles ont livré des fibules en bronze et en fer, un couteau et quelques vases en terre cuite. Ces sépultures appartiennent à une nécropole qui fut encore utilisée sous l'Empire romain, ce qui révèle une continuité dans l'occupation que l'on retrouve également dans la région d'Arlon. La Gaume servit alors de voie de passage pour les armées qui de tout temps ont contourné le massif ardennais. Il est intéressant de noter que tous les vestiges de l'âge du fer, à l'exception des monnaies gauloises, se concentrent sur le revers de la première cuesta lorraine qui s'appuie sur le bord du massif ardennais alors que le sud de la région semble avoir été dédaigné.

ANNE CAHEN-DELHAYE

La période romaine

En l'an 50 avant J.-C., César fit venir dans le pays des Trévires les dix légions qui étaient sous ses ordres. C'est dans un lieu que nous ne connaissons pas et à la fin de la guerre qui durait en Gaule depuis 58 avant J.-C. qu'eut lieu la *lustratio*. Par cet acte, l'armée fut tout d'abord dégagée de la responsabilité de la guerre, et ensuite César démontra une fois de plus sa puissance militaire aussi bien aux Trévires qu'aux Germains voisins de la rive droite du Rhin. Cependant, les Trévires, en raison de leur attitude ambiguë, restèrent durant les années de guerre déconcertants pour César. Ce comportement alla de l'appui mitigé à César au début de la guerre des Gaules au soulèvement rangé en 54-53 avant J.-C. Même après la répression, il fallut attendre 51 avant J.-C. pour que les Trévires se soumettent à la puissance romaine. Ceci ne devait d'ailleurs durer qu'un certain temps, car en 30-29 avant J.-C. eut lieu un nouveau soulèvement qui fut réprimé. Il est possible que suite à cela, les Trévires perdirent ce qui leur restait d'autonomie, une hypothèse que les découvertes de monnaies trévires de la période postérieure à la conquête permettent d'avancer. Dans les années 21 et 69-70 après J.-C., les Trévires furent impliqués dans des soulèvements qui se terminèrent chaque fois pour eux par des défaites. Par la suite, s'installa pendant 200 ans une ère de paix durant laquelle le pays connut une véritable prospérité. Même la période de l'Empire gaulois (260-274) pendant laquelle des usurpateurs séparèrent la Gaule de l'Empire romain et voulurent la gouverner en tant qu'empire indépendant, resta pratiquement sans conséquence négative.

Lors de l'organisation politique qui eut lieu dans les dernières décennies avant J.-C., le territoire d'origine des Trévires fut rattaché à la Province de Belgique. De ce territoire, César ne nous donne que son extension de la Meuse jusqu'au Rhin ; aucun lieu ou place fortifiée n'est mentionné malgré de nombreuses tractations de guerre et des séjours fréquents dans le pays des Trévires.

A l'est, on détacha de la Trévirie un grand territoire bordant le Rhin ; ainsi on empêcha les Trévires d'avoir un contact direct avec les Germains de la rive droite. Cette région fut désormais territoire militaire faisant partie, à partir de 82-90 après J.-C., de la nouvelle province de Germanie supérieure. Le pays des Trévires s'étendit cependant largement vers l'ouest jusqu'à la Meuse ; et c'est dans ce secteur occidental que se trouve le Bas-Luxembourg.

Dans le processus d'intégration, c'est-à-dire de romanisation de la Gaule soumise, les Romains suivirent un chemin peu commun. Il était d'usage d'installer dans les territoires conquis un grand nombre de colonies peuplées de citoyens romains, comme c'était le cas dans les territoires méditerranéens de l'ouest. La spécificité de la population celtique ainsi que son organisation en tribus apparaissent étranges aux Romains, peut-être même hostiles, de telle sorte qu'on renonça à l'installation de citoyens romains dans les territoires de la Gaule (excepté dans le sud). Sous la protection de l'armée romaine, put se développer la mise en place de l'administration. Des postes militaires sont signalés sur le "Titelberg" au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que sur le "Petrisberg" s'élevant au-dessus de la ville de Trèves. Le fait que l'étendue des anciens territoires de la tribu ait été maintenue ainsi que l'existence de formes politiques témoignent de la sensibilité des conquérants romains dans leurs contacts avec les Gaulois assujettis. Ceci est apparemment en rapport avec le census, fixation de la contribution de la tribu, car dans ce cas il faut avoir une connaissance exacte aussi bien du pays que de ses habitants. Dans ce domaine, le pays trévire révèle des particularités. D'abord, il perdit une partie importante de son territoire qui s'étendait jusqu'au Rhin ; ensuite il était nécessaire de donner une capitale aux Trévires (au sujet d'une première capitale des Trévires ainsi que sur sa disparition, on ne peut qu'avancer des suppositions).

Ce fut surtout Octavianus (à partir de 27 avant J.-C.) qui s'occupa en Gaule de l'organisation des structures nécessaires. C'est à lui que depuis 18-17 avant J.-C., nous devons l'existence d'une communauté organisée dans un site très favorable sur la Moselle, qui reçut le nom *d'Augusta Treverorum* (Trèves) et qui allait devenir la magnifique capitale des Trévires. Le choix du lieu fut conditionné par la construction de la route qui reliait Lyon au Rhin par Metz et Trèves. La même chose est valable pour une série de lieux en Trévirie, car la construction du réseau routier par les Romains contribua grandement à l'exploitation du pays et fut d'une importance considérable du point de vue économique, de telle sorte que les implantations situées le long des grands-routes en bénéficiaient.

Une forme particulière d'installation se développa et ceci sous la forme de *vicus* (bourg, village). Alors que la villa consiste en une ferme unique servant à l'exploitation des terres - et il y en a un grand nombre en Trévirie - le *vicus* est une localité, une communauté organisée où le commerce, le trafic mais aussi le rôle religieux servent de motif de rassemblement. L'exemple d'un *vicus* est donné par Dalheim (peut-être *Ricciacum*) au Grand-Duché de Luxembourg. Situé sur la route de Lyon au Rhin, Dalheim était un lieu où les marchands et les artisans trouvaient des conditions propices pour exercer leur activité. Il est normal que des structures analogues à celles des villes se soient fermées. Il convient de citer la zone des temples et du théâtre qui donnèrent à Dalheim une signification particulièrement à l'arrière-pays.

Un autre exemple est le *vicus* de *Vertunum*. Même s'il n'était pas situé le long d'une grande route, il semble que ce soit sa situation favorable au point de vue transport avec l'arrière-pays qui ait contribué à ce qu'il devienne important. Est expressément cité comme *vicus* : *Orolaunum* (Arlon). Sa situation au carrefour des routes Trèves-Reims et Metz-Tongres-Cologne donne une position prépondérante au bourg dans la partie ouest du territoire trévire allant de pair avec une certaine aisance qui s'exprime entre autres par les découvertes de reliefs.

Suite à l'invasion des Germains (275-276), la période prospère pour le pays des Trévires a été subitement terminée. Des fermes isolées et des localités furent pillées et détruites. Il est possible qu'à la suite de cela, Trèves soit devenue résidence impériale (à partir de 286), mais elle n'a jamais regagné l'importance du début. En tant que place fortifiée occupant une superficie sensiblement plus petite, Arlon parvint à survivre, mais c'est parce qu'il convenait d'assurer le carrefour de routes importantes. Le recul du pays trévire conditionné par le danger des Francs se vérifie clairement dans le transfert du siège administratif de Trèves vers la ville plus sûre d'Arles. Lorsque les Francs s'emparèrent de la Trévirie à la fin du V^e siècle, ce qui la distinguait à l'époque romaine était détruit : une ère nouvelle commençait.

DR FRANZ JOSEF HASSEL

La période mérovingienne

Le peuplement

On a longtemps admis que le partage de la Gaule au V^e siècle entre divers peuples "barbares" (Francs, Alamans, Burgondes et Wisigoths) avait été accompagné de phénomènes considérables de migration et de colonisation. Les études récentes, notamment étayées par la spectaculaire progression des recherches archéologiques, tendent à corriger ces vues, considérées aujourd'hui comme excessives. On estime en effet que ces événements ont eu un caractère plus politique qu'ethnique, des minorités dynamiques prenant effectivement le pouvoir, -mais étant assez rapidement assimilées par le peuplement indigène qui était demeuré majoritaire.

Si la Gaule du Nord connut quelques implantations germaniques limitées ("Lètes" ou "fédérés") au Bas-Empire, elle n'en demeura pas moins sous l'autorité romaine jusqu'aux années 480-490. Elle fut alors conquise par les Francs à partir de 486, sauf le pays de Langres qui passa sous la coupe des Burgondes peu avant 485. Ces événements eurent surtout un caractère politique, ces transferts d'autorité ne paraissant pas avoir eu de conséquences ethniques considérables : tandis que le peuplement indigène urbain et rural demeurait stable, des aristocraties étrangères, franques ou burgondes, appuyées par leurs troupes et souvent soutenues par les aristocraties locales, se substituèrent sans grand heurt aux pouvoirs préexistants.

On a longtemps admis (et certains le pensent encore à tort) que les innombrables cimetières mérovingiens découverts dans les campagnes de Gaule du Nord correspondaient à la colonisation germanique consécutive aux invasions du V^e siècle. De nombreux arguments conduisent à infirmer cette interprétation et à prouver que ces champs de sépultures furent dans la plupart des cas ceux des descendants des Belgo/Gallo-Romains : nombre de ces cimetières mérovingiens résultent ainsi de l'évolution directe de cimetières de la fin de l'époque romaine, tandis que l'examen des restes osseux a montré de façon évidente, à plusieurs reprises, qu'il s'agissait globalement de la même population.

L'interprétation "germanique" des cimetières mérovingiens était traditionnellement fondée sur des usages funéraires considérés comme "germaniques": tombes en rangées, hommes inhumés avec leurs armes et femmes avec leurs bijoux, dépôts de vases, etc. On a pu démontrer, en ce qui concerne les Francs, que ces usages ne préexistaient pas en fait à l'est du Rhin inférieur, dans les régions où ils se trouvaient avant de pénétrer en Gaule du Nord au début du V^e siècle (l'incinération était alors de règle, avec des dépôts funéraires parcimonieux et pauvres). Des coutumes analogues, fruit de l'évolution des modes funéraires provinciales romaines, étaient en revanche encore fort vivaces en Gaule du Nord à cette époque, où l'on pratiquait l'inhumation habillée avec mobilier funéraire abondant (qui bien souvent avait déjà disparu dans le centre et le sud de la Gaule, notamment en milieu urbain). Il paraît donc bien établi aujourd'hui que lorsque les Francs s'installèrent dans ces régions, peu après 400, ils adoptèrent les usages funéraires en vigueur, les amplifiant même souvent pour des raisons sociales (la tombe devant être considérée comme une image représentative de la place tenue par le défunt dans la société). C'est donc au compte de la civilisation mixte "romano-germanique", qui se développa en Gaule du Nord au cours des trois premiers quarts du V^e siècle, qu'il faut mettre la survie de certaines modes funéraires provinciales de l'Antiquité tardive jusqu'au seuil de l'époque mérovingienne.

L'une des conséquences de la reprise de l'expansion franque sous Clovis (à partir de 486) et de la conquête de l'ensemble de la Gaule en quelques dizaines d'années fut la diffusion large et rapide de

ces modes funéraires, propres à la Gaule du Nord au V^e siècle et qu'il convient de qualifier de "belgo/gallo-franques". On explique en grande partie ce phénomène par la "diaspora" de nombreuses familles aristocratiques originaires de Gaule du Nord, qui furent établies au sud de la Somme et à l'est de la Meuse pour contrôler les territoires conquis, y apportant, entre autres, ces habitudes funéraires qui furent vite imitées par la population indigène (qui ne pratiquait guère l'inhumation sans mobilier que depuis les alentours de 400). L'archéologie a permis à maintes reprises de vérifier ce processus, découlant de phénomènes de mode et non de peuplement. Ainsi à Mézières (Ardennes), ou à Lavoye (Meuse), où un petit groupe de riches "Belgo/Gallo-Francs" établit ses tombes à partir de vers 500 en marge du cimetière indigène préexistant, marquant assez vite le point de départ d'un nouveau champ de sépultures où furent adoptées les nouvelles modes funéraires, tandis que le cimetière initial était déserté. Le fait que ces usages s'atténuèrent assez vite montre bien que la population d'accueil, majoritaire, absorba en quelques générations le groupe "étranger". D'un point de vue général, les coutumes funéraires dérivées de celles de Gaule du Nord furent d'autant moins représentées à l'époque mérovingienne qu'on s'éloignait des régions effectivement contrôlées par les Francs.

Les cimetières mérovingiens ne permettent plus d'accréditer la réalité d'une colonisation germanique massive de la moitié nord de la Gaule au lendemain des invasions du V^e siècle. Si cette colonisation avait été effective, elle aurait d'ailleurs été le fait, non pas de Germains authentiques, mais de descendants de Francs ayant séjourné en Gaule du Nord durant trois quarts de siècle, c'est-à-dire déjà fort mêlés à la population provinciale romaine. Les phénomènes migratoires qui eurent alors lieu furent limités et concernèrent des groupes restreints, familiaux et peut-être parfois tribaux, non des peuples. Les seules régions de Gaule du Nord qui firent l'objet d'un réel processus de colonisation germanique furent sans doute celles où la langue germanique l'emporta sur le latin, parce que la population germanique y était devenue majoritaire. C'est en ce sens que la frontière linguistique germano-romane, telle qu'on a pu la reconstituer, permet une certaine mesure de ce phénomène.

La vie rurale

Faute de fouilles suffisamment nombreuses en la matière, l'habitat rural mérovingien demeure encore assez mal connu en Gaule du Nord. On peut cependant penser, en extrapolant à partir de quelques exemples (notamment les fouilles de Brébières, dans le Pas-de-Calais, de Juvincourt, dans l'Aisne), que les villages de l'époque mérovingienne comportaient plusieurs grandes habitations en charpente, construites au niveau du sol et offrant des murs de torchis et des toits de chaume. Aux alentours, se trouvaient d'assez nombreuses "cabanes", dont le fond était plus ou moins creusé dans le sol et qui servaient de remise, d'atelier, de silo, de four ou d'abri pour la volaille et le petit bétail. Ce sont ces cabanes qui sont le plus aisément décelables, en raison de leur sol excavé, alors que les habitations proprement dites n'ont laissé comme traces que des trous de poteaux. Le matériel archéologique découvert dans les cabanes (correspondant en général à leur époque d'abandon où elles servaient de dépotoir) est très précieux pour une reconstitution de la vie rurale d'alors. L'étude des restes osseux animaux (déchets de cuisine) permet ainsi de savoir quelles espèces étaient élevées ou chassées, tandis que les restes végétaux (plus rarement conservés, sauf en milieu humide ou quand ils ont été partiellement carbonisés) indiquent ce qui était cultivé ou cueilli. Les débris de vaisselle et d'objets métalliques, tout en donnant une idée de l'aisance relative des villageois, attestent que ce sont bien des objets de la vie quotidienne qui étaient déposés dans les tombes, et non des objets à destination funéraire initiale : on peut seulement constater que certains types d'objets, mis au jour dans les habitats, ne furent pas placés dans les tombes, notamment la vaisselle de cuisine proprement dite (qui prolonge la production romaine tardive). La relation presque systématique qui existe en Gaule du Nord entre les cimetières ruraux mérovingiens et des villages actuels ou disparus donne à conclure que ceux-

ci ont succédé aux habitats de l'époque mérovingienne, même si de légers déplacements ont pu avoir lieu. Les cartes de la fin de l'Ancien Régime, comme la carte de Cassini, reflètent donc assez bien ce que pouvaient être les grandes lignes de l'occupation du sol au début du Moyen Age (moyennant quelques correctifs, tels les habitats créés à l'issue des défrichements du Moyen Age ou certaines fondations de l'époque moderne).

Si l'on compare les terroirs occupés à l'époque gallo-romaine et à l'époque mérovingienne (en fonction des vestiges archéologiques indubitables), on remarque que les cas de coïncidence ou de complémentarité sont prédominants et démontrent l'occupation de ces mêmes terroirs aux deux époques : c'est donc dès la période gallo-romaine que s'est constitué le paysage rural de la Gaule du Nora, les terres favorables (plaines, flancs de vallées, rebords de plateaux, etc.) étant tout naturellement occupées tandis que les zones peu hospitalières (forêts, plateaux) demeuraient à peu près vides. Une certaine extension des terroirs occupés (ou leur réoccupation quand ils avaient été désertés, notamment après les-cruelles invasions germaniques du III^e siècle), semble cependant avoir eu lieu à l'époque mérovingienne, si l'on considère l'existence d'un certain nombre de cimetières de cette époque qui ne succédèrent pas à des nécropoles antérieures, mais paraissent avoir été des créations, impliquant celles d'habitats (à moins qu'il ne s'agisse de la conséquence déplacements des habitats, liés aux nécessités agricoles).

Les sources écrites, peu nombreuses en matière pour l'époque mérovingienne, nous permettent de savoir que coexistaient de petites propriétés exploitées en faire-valoir direct par des paysans libres, et de grands domaines appartenant au roi (les terres du fisc étaient ainsi particulièrement nombreuses dans le centre du bassin parisien) ou à des grands propriétaires laïcs ou ecclésiastiques (tel saint Remi et le diacre Adalgyselus, dont les testaments nous font connaître les domaines dans les diocèses de Reims, Trèves et Verdun. Un certain nombre de paysans étaient établis sur ces grands domaines, disposant de terres en échange de servitudes diverses (notamment l'exploitation de la part du domaine que le propriétaire se réservait). L'esclavage demeurait largement répandu.

Société

Ce sont les sources écrites qui nous renseignent le mieux sur la société mérovingienne : au sommet, une aristocratie où se mêlèrent peu à peu les familles de l'ancienne classe sénatoriale gallo-romaine et la classe dirigeante d'origine germanique ; au milieu, une masse d'hommes libres (des grands propriétaires terriens aux modestes paysans et artisans) ou "demi libres" (colons juridiquement libres mais fixés héréditairement à leur terre); à la base, enfin, des esclaves (dont l'Eglise s'efforça d'améliorer la condition). L'archéologie funéraire permet, sinon de préciser, du moins d'illustrer ce tableau général, chaque cimetière apparaissant comme le reflet du groupe social qui l'utilisa. Les tombes de Childéric, de Tournai, de Cologne, de Krefeld-Gellep, de Saint-Denis, correspondant à des personnages de rang royal ou princier, constituent ainsi les références sociales les plus élevées, grâce auxquelles il a été possible d'identifier dans bien des cimetières ruraux du Nord de la Gaule les membres de l'aristocratie mérovingienne : quoique moins riches, un certain nombre de tombes de "chefs" du VI^e siècle renferment par exemple, comme la tombe du Jeune prince de Cologne, quatre ou cinq armes offensives (épée, angon, lance, hache, parfois scramasaxe) et un bouclier, cet équipement guerrier quasi standardisé ayant été l'apanage à cette époque, semble-t-il, des représentants locaux du pouvoir royal. Ces tombes "aristocratiques" étaient associées à des inhumations de guerriers qui étaient seulement dotés de une à trois armes (à l'exclusion du bouclier et de l'agon, sans doute réservés aux seuls "chefs") et d'un mobilier funéraire adjacent plus ou moins riche, reflet de stratifications sociales intermédiaires dont le sens précis nous échappe. Au VII^e siècle, en revanche, l'épée, et même la lance, sont les attributs des seuls "chefs", les guerriers ne portant plus guère que le grand scramasaxe. Certains détails matériels, révélés par l'enquête archéologique, préfigurent même

la féodalité : place de plus en plus grande de l'épée, réservée à l'aristocratie à partir de la fin du VI^e siècle ; signification sociale de l'éperon, des pièces de harnachement de cheval déposées dans la tombe ; liens d'homme à homme symbolisés par certains pommeaux d'épée porteurs de deux anneaux enchaînés d'argent. Le mobilier funéraire des sépultures féminines offre de son côté des variantes tout aussi significatives à une époque donnée, avec une minorité de tombes riches voisinant avec des inhumations plus ou moins modestes. Si bien des sépultures au mobilier extrêmement pauvre ou absent peuvent être identifiées comme celles de la couche sociale la plus défavorisée, il faut néanmoins se montrer prudent, d'autres facteurs pouvant entrer en ligne de compte (survivance des coutumes funéraires romaines, christianisation, par exemple). Les variations quantitatives et qualitatives du mobilier funéraire ne sont pas les seuls critères d'appréciation sociale dans les nécropoles et il faut notamment y ajouter la nature des sépultures et leur situation : l'appartenance de certaines inhumations à la couche sociale la plus élevée est ainsi fréquemment confirmée par la qualité des sépultures (chambres funéraires en bois, coffrages de pierres élaborés, sarcophages) et par leur emplacement privilégié (en marge du cimetière, comme à Lavoye, dans une petite chapelle funéraire, comme au "Vieux cimetière" d'Arlon). La relative uniformité des modes funéraires mises en évidence dans les tombes de "chefs" de Gaule du Nord témoigne en tout cas de la cohésion de l'aristocratie mérovingienne qui, à chaque époque, s'est efforcée de copier dans sa vie quotidienne et jusqu'à la mort le modèle royal. Les cimetières mérovingiens illustrent ainsi la naissance de cette société guerrière qui allait caractériser le Moyen Age.

[Les usages funéraires](#)

L'emplacement des cimetières ruraux de l'époque mérovingienne, quand il n'a pas été déterminé par un champ de sépultures antérieur, est habituellement la hauteur la plus proche de l'habitat reconnu ou présumé, même s'il ne s'agit que d'un modeste mouvement de terrain. Contrairement à certaines idées reçues, la pente retenue ne répond pas systématiquement à une orientation délibérée, mais semble avoir été choisie parce qu'elle faisait face à l'habitat (surveillance du cimetière ?). Les tombes bénéficient en général, dans chaque cimetière, d'une orientation prédominante qui est le plus souvent l'axe est-ouest (pieds dirigés vers l'est), celui-ci pouvant offrir des variations en fonction des données topographiques locales ou d'usages funéraires particuliers (cet axe est-ouest existe dès la fin de l'époque romaine en milieu païen, mais prédomine sans doute à l'époque mérovingienne car il est en relation avec les usages funéraires chrétiens). Marquées en surface par des stèles de pierre ou des enclos, les sépultures demeuraient longtemps repérables, d'où leur alignement plus ou moins rigoureux (corollaire d'orientations prédominantes), mais aussi la cause de bien des violations. Jusqu'au cours du VIII^e siècle, les inhumations ont surtout été effectuées en terre libre ou dans des coffrages sommaires de planches, calés par des pierres (auxquels doivent correspondre les clous trop souvent imputés à des "brancards funéraires", dont l'existence reste à démontrer). On voit ensuite apparaître et s'imposer, quand le milieu géologique est favorable, les inhumations protégées par des coffrages de pierres sèches plus ou moins élaborés, succédanés pour des sarcophages (peu abondants, sauf sur les sites d'églises).

Les défunt sont le plus souvent inhumés sur le dos, les avant-bras placés le long du corps (parfois un avant-bras sur le bassin), mais vers la fin de la période, et peut-être en relation avec la poussée chrétienne, les avant-bras sont fréquemment croisés sur le bassin ou la poitrine. Les inhumations successives dans une même fosse (distinctes des réinhumations fortuites à l'emplacement d'une tombe oubliée) sont fréquentes à partir du VII^e siècle : contrairement à ce qu'on a dit, cette pratique ne fut pas condamnée par l'Eglise, dès l'instant où ces réinhumations délibérées étaient le fait des membres d'une même famille. Les dépôts de mobilier funéraire sont largement pratiqués et il importe

de distinguer t'inhumation habillée (accessoires vestimentaires en place sur le corps, armes pour les hommes, parures pour les femmes, plus divers objets usuels pendus à la ceinture ou contenus dans un sac), du mobilier d'apport proprement dit (vaisselle). Cet usage des dépôts funéraires, largement pratiqué dans les campagnes au Bas-Empire, puis pratiquement abandonné au V^e siècle, réapparaît assez généralement vers 500 et doit être considéré comme une des conséquences de la conquête franque, laquelle favorisa la diffusion au sud de la Somme et à l'est de la Meuse des modes funéraires propres à la Gaule du Nord au V^e siècle. On ne saurait qualifier ces pratiques de païennes, comme on le fait souvent, d'autant qu'on les rencontre fréquemment dans les dépositions effectuées dans les églises et que l'Eglise elle-même ne s'est Jamais élevée contre des usages dont le caractère n'était plus alors religieux (survie matérielle dans l'au-delà), mais social. Néanmoins, on peut sans doute voir dans la raréfaction progressive des dépôts de mobilier funéraire au cours du VII^e siècle, puis dans leur disparition avant le milieu du VIII^e siècle, une conséquence indirecte des progrès de la christianisation. D'autres pratiques funéraires se rencontrent encore en Gaule du Nord : obole à Charon (au début de la période et suivant la tradition romaine), feux allumés dans les tombes avant l'inhumation ou au-dessus, après celle-ci, fragments de charbon de bois mêlés à la terre de remplissage des fosses (remplissage qui n'est pas toujours rituel et peut être lié à des conditions naturelles), coquilles d'escargots placées près du corps. L'offrande alimentaire, de tradition romaine, ne semble guère avoir été en usage. L'incinération apparaît exceptionnelle (elle n'est alors pratiquée, semble-t-il, que dans des milieux germaniques authentiques), de même que certaines coutumes funéraires "déviantes", comme l'inhumation sur le ventre, en "chien de fusil", ou les cas de mutilation ou d'enclouage des corps (les exemples connus ailleurs étant mal établis archéologiquement et, de ce fait, douteux).

C'est au cours du VIII^e siècle que le développement extensif des cimetières ruraux cesse, les tombes se concentrant désormais autour des églises et ne présentant plus d'organisation topographique manifeste. Le cimetière médiéval est alors né, avec des pratiques funéraires dépouillées et collectives, plus conformes à l'espérance d'une survie immatérielle dans l'au-delà : aux inhumations individualisées de l'époque mérovingienne succèdent de modestes tombes en terre libre ou en cercueil, bien vite bouleversées par les inhumations suivantes. L'Eglise marque notamment son triomphe par cette uniformisation des usages funéraires.

PATRICK PÉRIN

Le Moyen-Age

Le comté de Chiny, ses apanages et ses châteaux (XI^e – XIII^e siècle)

Le comté de Chiny

Après les traités de Verdun (843), de Meersen (870) et de Ribemont (880), conséquences logiques du morcellement du pouvoir carolingien, naissent ties entités territoriales peu définies : on y trouve des principautés féodales, des constellations d'alleux et de fiefs de toutes sortes, prémisses de futures seigneuries. Ainsi, entre 915 et 955, apparaît dans les textes le *pagus* Evodiensis ou Ivois. L. Vanderkindere y voyait les limites du futur comté de Chiny, correspondant aux doyennés d'Ivois et de Juvigny. Cette possession de la maison d'Ardenne-Verdun avait pour centre Ivois-Carignan et, ainsi que l'a clairement démontré A. Laret-Kayser, c'est de ce domaine qu'est issu, en partie seulement, le comté de Chiny (Laret-Kayser 1986, 53 ; Matthys 1983, 251-280).

La tradition des historiens luxembourgeois, J. Sitart (1398-1400), D.J. Bertels (1605), H. Russel (vers 1630), J.F. Pierret (1736), P. Bertholet (1742), H. Goffinet (1880), faisant d'Arnoul de Granson le fondateur, en 941, du comté de Chiny, s'avère fausse. Arnoul est un personnage mythique issu tout droit de l'imagination des généalogistes du XIV^e siècle.

Au total, trois dynasties se sont succédé à la tête du comté depuis ses origines jusqu'en 1364, année de son intégration dans le duché de Luxembourg. Faute de documents probants, les origines du comté restent obscures et ne s'appuient que sur la tradition et ses hypothèses. Que les comtes de Chiny tirent leur filiation des comtes de Warcq semble clair. En effet, Arnoul II, premier comte de Chiny à être cité dans les sources diplomatiques en 1066, porte également le titre de "comes de Warche". Il semble cependant vraisemblable que ce soit Otton, comte de Warcq cité en 971, qui ait jeté les bases du futur comté de Chiny. Une confirmation des avoirs de l'abbaye de Mouzon, faite en 1023, mentionne la donation d'un manse à Orgeo, effectuée par le duc de Haute-Lotharingie, Frédéric I^{er} de Bar (965-978), "pour le repos de l'âme d'Otton". Le passage présumé de l'ancien bloc fiscal carolingien dans le patrimoine barrois du duc Frédéric I^{er} vers 960, et la tenue en fief corollaire, par Otton, d'une partie de ce territoire, centré sur Orgeo, pourrait expliquer comment ce Mosan serait en possession de biens fonciers sur la Semois. L'absence de titulature ne permet pas d'identifier le personnage avec certitude, mais il ne serait pas trop téméraire d'y voir Otton de Warcq, mort, dans cette hypothèse, avant 978. Les circonstances de son éventuelle installation sur la Semois sont très conjecturales ; elles pourraient s'expliquer "soit par le biais d'une union avantageuse, soit par celui d'une usurpation, édulcorée par l'assentiment - vraisemblablement monnayée par des biens de dépendance - des premiers ducs de Haute Lotharingie de la maison de Bar" (Laret-Kayser 1978, 29, note 20).

L'*Historia Mosomensis*, rédigée après 1033 et peut-être vers 1040, relate l'incendie et la destruction du château de Warcq en 971. Cette fortification située dans les marais, au confluent de la Sormonne et de la Meuse est assiégée par les milices d'Adalbéron, archevêque de Reims, et de son frère Godefroid le Captif et la description qui en est donnée est un exemple capital pour la castellologie de la fin du X^e siècle. Cet événement aurait-il précipité le départ d'Otton de Warcq vers la Semois ? Il n'en abandonnera pas pour autant ses prétentions sur ses terres mosanes.

Le comté de Chiny serait donc une entité politique issue de l'union entre l'élément foncier et le *bannum* ou pouvoir public du comte, mais la carence des textes ne permet pas de distinguer l'époque de son érection. Dans pareille hypothèse, le comté de Chiny ne serait pas un comté *in stricto sensu*, où le

comte est délégué du pouvoir central, mais plutôt un comté allodial taillé au cœur même des fiscs royaux puis impériaux d'Orgeo, Chassepierre, Jamoigne, Longlier, Mellier et Anlier. Dans la mesure où toutes les conditions de l'hypothèse seraient remplies et seulement dans ce cas précis, le comté de Chiny trouverait son origine lointaine ou immédiate avant 978.

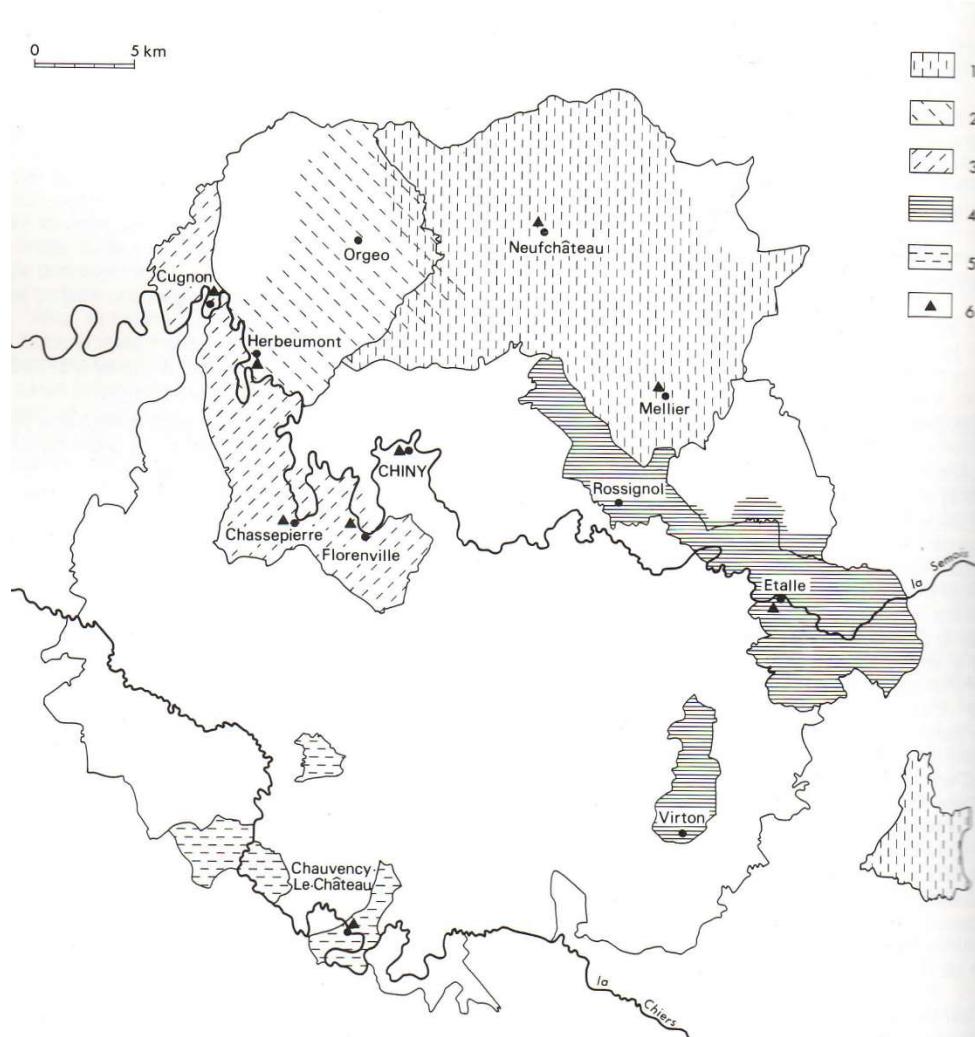


Fig.1 : - Les apanages du comté de Chiny en 1268 :

1. *apanage de Mellier/Neufchâteau (v. 1180/av. 1199) ;*
2. *apanage d'Orgeo/Herbeumont (av. 1200/1268) ;*
3. *apanage de Florenville (ap. 1230 - av. 1241) ;*
4. *apanage d'Etalle (av. 1257 - fin 1268) ;*
5. *apanage de Chauvency-le-Château (1267/1268) ;*
6. *châteaux fouillés.*

Après Otton I^{er}, les sources narratives du milieu du XII^e siècle citent Louis I^{er} sous le titre de *comes chiniacensis*, mais elles se réfèrent à un passé où le merveilleux se mêle à la réalité. Leur succède Arnoul II (?-1106). Puis vint Otton II (1106-1131), qui fixa la titulature de comte de Chiny et fut le premier à utiliser une chancellerie embryonnaire. Albert I^{er} (1131-1162) et Louis III (1162-1189) prirent ensuite la tête du comté. Cette première dynastie s'éteignit avec Louis IV, décédé le 11 octobre 1226

sans héritier mâle. Le comté passa ensuite à Jeanne, la fille de Louis IV, qui vers 1120 avait épousé celui qui deviendrait Arnoul III de Chiny et de Looz. Deux comtes se suivent dans cette nouvelle dynastie : Arnoul III (1226-1268) et Louis V (1268-1299).

C'est d'autre part durant cette période de transition que s'opéra un changement radical dans la politique comtale. Le centre ancien de Chiny est abandonné au profit de Montmédy, nouvelle capitale à la frontière méridionale du bloc comtal.

En 1336, avec le décès de Louis VI, mort sans descendance légitime, les comtés de Looz et de Chiny passèrent à son neveu Thierry, fils de sa sœur, Marie de Vogelsang, elle-même épouse de Godefroid I^{er} de Heinsberg. Lui succédèrent Godefroid I^{er} de Dalembroek, Philippine de Fauquemont, veuve de Godefroid I^{er}, épouse de Jean de Salm, Godefroid II et Arnoul V d'Oreye ou de Rummen.

Ce dernier vendit les derniers lambeaux du comté à Wenceslas de Luxembourg, le 13 Janvier 1364.

Les châteaux apanagers

L'histoire castrale des seigneuries apanagées du comté de Chiny s'appréhende au travers des textes d'archives, mais elle trouve aussi appui sur les nombreux travaux exécutés par le Service national des Fouilles dans le territoire de l'ancien comté de Chiny et plus particulièrement sur la Moyenne Semois (fig. 1).

Au-delà de la volonté des premiers comtes de faire évoluer, à Chiny et à Ivois, leurs ambitions naissantes, se profile dès le XI^e siècle, le déclin d'un cadre territorial modelé avec patience. L'aîné, pour assurer son avènement, dotera souvent ses cadets de terres taillées dans le patrimoine familial. Parfois même du vivant du comte régnant, les partages successoraux feront l'objet d'accords préalables. Ces apanages vassaux, seigneuries cadettes haut-justiciaires et transmissibles, contiennent déjà tous les ferment de une future indépendance.

Mellier constitue peut-être le premier et aussi le plus ancien abrègement territorial du comté de Chiny. Hugues de Mellier y apparaît vers 1060 comme premier seigneur connu. Fils de Louis I^{er} de Chiny, il aurait reçu cette seigneurie en apanage. Mort sans postérité, la terre de Mellier aurait fait retour au comté. Cette circonstance permettrait d'expliquer l'interruption de plus d'un siècle dans la généalogie des seigneurs de Mellier. A. Laret-Kayser cependant n'a pu retrouver avec certitude la trace de Louis I^{er} de Chiny et encore moins de son fils. Le terrain paraît moins mouvant avec Thierry (vers 1180-1207), frère cadet du comte Louis III et fils d'Albert de Chiny, doté d'un apanage centré sur le ban de Mellier vers 1180. Il n'apparaît toutefois comme seigneur de Mellier qu'en 1188. Tombé en déshérence avec la mort de Thibaud II (1300-avant 1305), le comte Louis VI, intègre à nouveau l'apanage au domaine patrimonial.

Mellier est doté d'une tour emmottée, peut-être déjà dans la seconde moitié du XI^e siècle mais plus vraisemblablement encore avec Thierry de Mellier, vers la fin du siècle suivant.

Sans doute ne faut-il pas lier a priori la construction d'un château à l'élosion d'une lignée seigneuriale. Le bannum combiné à l'assise foncière éventuelle ne postule pas, de droit, un habitat seigneurial correspondant. La mention la plus ancienne d'une fortification ne date pas ipso facto les vestiges révélés par les fouilles ; elle peut tout aussi bien ne s'appliquer qu'à une des phases de construction de l'ensemble fortifié ou même désigner un lieu à l'écart du site éponyme fouillé. La typologie, les restes matériels, les documents d'archives sont certes des critères assurés, mais la concordance des sources et leur multiplicité est seule garante et constitutive de vérité.

Ce mouvement de satellisation territoriale amorcé avec certitude vers 1180 s'accentue avant 1199 avec la terre de Neufchâteau. La réunion des anciens centres domaniaux carolingiens de Mellier et de Longlier débouche sur la création de la nouvelle seigneurie de Neufchâteau. Thierry de Mellier aurait mis la main sur Longlier par le biais d'une avouerie sur le prieuré de l'abbaye de Florennes, établi vers le milieu du XI^e siècle, à côté de l'église-mère de Longlier. A deux kilomètres de là, il fait construire le *Novum Castellum*, noyau castral préurbain de Neufchâteau, dont il est le premier seigneur connu et cité en 1199. A la mort de Thibaud II, avant 1305, la terre de Neufchâteau est à nouveau, un moment, intégrée au domaine comtal d'Arnoul IV, pour être démembrée par la suite au profit de son propre fils, Arnoul, puis, de là, à Guillaume.

Un relevé précis sur le plan cadastral de la villette chestrolaise permettrait de fixer avec plus de précision les vestiges castraux entrevus ou conservés ; mais l'absence de fouilles ne permet pas de dépasser une reconstitution embryonnaire d'où l'évolution chronologique est définitivement absente. Le château dans son aspect conjectural et typologique ne peut être antérieur aux premières décennies du XIII^e siècle. Faut-il voir dans la tour carrée, à la tête de l'éperon, un premier établissement castral antérieur à 1199 ? L'hypothèse est séduisante et mérite vérification.

Au XIII^e siècle, l'émettement du domaine chinien se répand et s'accélère au gré des vicissitudes, des successions et des dotations matrimoniales. Le phénomène touche particulièrement la région de la Moyenne Semois, au contact direct de Chiny. Il s'articulera autour d'Orgeo peu avant 1200 et de Florenville après 1226 et plus précisément entre 1230 et 1241. Il se prolongera en seigneuries corollaires, vers le milieu du siècle, avec Chassepierre et Cugnon pour aboutir avant 1257 à l'apanage du futur Louis V de Chiny recouvrant la terre d'Etalle, la châtellenie de Virton et la ville neuve de Rossignol. Le mouvement continue avec la création en 1267 de l'apanage de Chauvency-le-Château, sur la Chiers, dans l'orbite directe de Montmédy et, en 1268, avec l'apanage indivis d'Herbeumont lui aussi taillé dans un domaine plus ancien : l'apanage d'Orgeo. Enfin il ira de pair avec la construction de châteaux comme affirmation du nouveau pouvoir seigneurial et, durant la seconde moitié du siècle, avec les promulgations nombreuses de nouvelles libertés et d'affranchissements à la loi de Beaumont.

Peu avant 1200, Thierry de Walcourt épouse Gertrude, fille du comte de Chiny Louis III. Par ce mariage les *terrae Urgeou* passent du patrimoine chinien dans celui des Walcourt. Cette entité territoriale, économique et religieuse dont le centre vital se trouvait à Orgeo, ancien centre fiscal carolingien, relevait depuis la fin du X^e ou le début du XI^e siècle du comté de Chiny. Leur fils unique, Gilles de Walcourt (1221-1247), prend la succession et à la génération suivante, l'héritage de la maison de Walcourt fut à nouveau partagé. Le domaine principal, avec Rochefort comme centre, échut à Thierry, tandis que les terres excentriques d'Orgeo et de Château-Thierry furent cédées en apanages indivis à Jehan, Jacques et Gilles. C'est du moins ce qui apparaît dans la charte-loi de 1268, par laquelle les trois frères affranchissent Herbeumont à la loi de Beaumont. Cet acte consacre l'éclatement de la terre d'Orgeo, différenciée ensuite en "Ban d'Orgeo" et "Ban et ville d'Herbeumont". Ainsi donc, 1268 marque l'érection d'Herbeumont en seigneurie autonome, aboutissement d'une division apanagère au sein même d'un bloc détaché de Chiny au tournant du siècle. La charte-loi fixant les nouveaux rapports entre le seigneur et la population contient l'obligation réservataire du fonds sur lequel devra s'établir le château d'Herbeumont, appui et berceau éponyme de la nouvelle seigneurie indivise mais distincte. La réalisation suivit de peu l'intention exprimée en 1268.

A son mariage, avant le 22 juillet 1257, avec Jeanne de Blamont, la propre sœur du comte Thibaud II de Bar, le futur Louis V de Chiny (1268- 1299), deuxième fils et héritier présomptif d'Arnoul III de Chiny-Looz (1226-1268) et de Jeanne de Chiny, devient seigneur apanagiste de la châtellenie de Virton et de la ville neuve de Rossignol, biens constitutifs du douaire de sa femme.

Au fils aîné d'Arnoul II ira la succession de Looz. Mais avant même ce mariage, Louis avait déjà reçu la terre d'Etalle en apanage foncier. En 1268, à la mort de sa mère, il accède à la dignité comtale et ces domaines, un instant distraits du patrimoine chinien, feront tout naturellement retour au fonds d'origine.

En décembre 1267, eut lieu le partage entre les quatre fils cadets d'Arnoul III ; ce dernier, après le décès de son épouse en 1268, allait céder le comté de Chiny à son fils puîné, Louis V de Chiny. Lui-même continua à régner sur le comté de Looz, sous le nom d'Arnoul IV et il ne cédera l'héritage lossain à son fils aîné Jean, qu'à sa mort en 1273. Les autres cadets : Arnoul, Henri reçoivent aussi leur part taillée dans les terres excentriques du comté. Le premier recueille la terre de Warcq et ses dépendances, le second hérite des terres d'Agimont et de ses appendices. Le dernier et quatrième fils cadet, Gérard, est mis en possession d'un domaine situé aux limites méridionales du comté ; il comprend la terre de Chauvency-le-Château et les villages voisins de Moiry, Olizy et Lamouilly. Le château comtal de Chauvency, érigé sur un îlot artificiel aménagé au milieu de la Chiers, est antérieur au détachement apanager, il est déjà cité dans un texte de 1235.

A Florenville, la naissance de la seigneurie entre 1226 et 1241 précède quelque peu la date de l'affranchissement à la loi de Beaumont, promulguée en 1273. La maison citée à cette occasion fut peut-être construite lors de la constitution apanagère. Le château de Montmédy, déjà cité en 1239, appartenait à Jeanne, la sœur aînée de la première dame de Florenville. Pourquoi cette dernière n'aurait-elle pas aussi matérialisé son nouveau pouvoir dans ses terres fraîchement acquises, même si, comme le pensait A. Laret-Kayser, Henri II, comte de Bar, ne fut pas absent de cette initiative ? Typologie et archéologie concordent sur ce point.

L'éclatement territorial et foncier de Florenville à la génération suivante, vers le milieu du XIII^e siècle aboutit à la création de trois blocs distincts. Deux nouvelles entités centrées sur Chassepierre et Cugnon cantonnent désormais Florenville. Les mentions de leurs châteaux sont malheureusement tardives.

Chassepierre, avec Laiche, Le Menil et Azj, est doté du droit de Beaumont en 1274 ; aucune allusion au château n'y est faite et il ne sera cité pour la première fois qu'en 1380. A Cugnon, le mouvement des franchises et libertés aurait abouti en 1269 déjà, mais le château n'y est mentionné qu'en 1380. Rattacher la construction de ces fortifications à la création de la seigneurie n'apparaît jamais contraignant. Le rare matériel archéologique combiné aux données de la typologie est peu explicite. Le fils puîné pourrait construire son château à Cugnon et à la cadette reviendrait le droit de cheviller sa forteresse de Chassepierre, en amont, sur la même rivière ; l'aînée elle-même s'était établie dans le château parental à Florenville. Il n'en reste pas moins que la datation repose ici sur des hypothèses induites du contexte historique et du climat castral propre à la Moyenne Semois.

Expression mal déguisée d'un atavisme centralisateur ou combat d'arrière-garde ? La géographie politique retrouve ici tout son sens. Les apanages détachés touchent le centre administratif ancien comme le nouveau ; ils se concentrent dans les mains de la parentèle comtale, dans une union de sang qui renforcent encore les liens vassaliques dans un réel équilibre des blocs, centrés sur Chiny et Montmédy, aux frontières mêmes du comté.

Les châteaux des seigneuries apanagées trouvent tout naturellement leur place dans la typologie castrale. Des donjons attestés avec certitude au XII^e siècle comme celui de Mellier et peut-être même des noyaux castraux de Neufchâteau ou de Chauvency, on bascule au XIII^e siècle dans un autre monde : Florenville, Herbeumont et peut-être aussi Chassepierre, et Cugnon y participent. A cette époque c'est la France qui donne le ton et le château s'ordonne selon la formule de Philippe-Auguste. Le donjon de Chiny aurait-il servi de modèle aux premiers et la nouvelle forteresse de Montmédy

aurait-elle inspiré les seconds ? Il reste que la typologie des châteaux apanagés ne se limite pas à ces seules formes. Le château d'Etalle et, à sa suite, celui de Vance non encore étudié, sont de véritables maisons-fortes d'un type courant au XIII^e siècle. Le château d'Azy en procède et entre dans la catégorie des *moated-sites* ou fossoyés répandus sur tout le continent.

Ainsi la noblesse se doit d'allier le civil, le militaire et le religieux ; symbole de son statut, elle vit dans une tour ou une "maison" plus élaborée en accord avec sa puissance. Centre du pouvoir, berceau éponyme, refuge occasionnel aussi de ses gens, l'habitat noble est le témoin privilégié de son temps ; souvent il marque l'émettement féodal, il le produit parfois, il le soutient toujours. Il est le refuge et la puissance au milieu de l'insécurité générale.

ANDRÉ MATTHYS

Bibliographie

LARET-KAYSER A. 1978 : *Les prieurés hubertins de Prix, Sancy et Cons. Trois fondations d'initiative laïque*, Saint Hubert d'Ardenne, Cahiers d'hist. 2, 25-48.

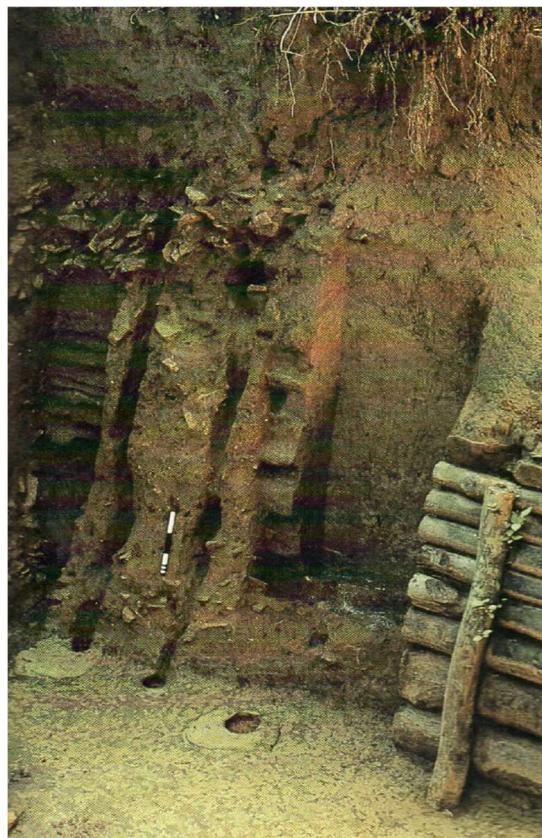
LARET-KAYSER A. 1986 : *Entre Bar et Luxembourg : le comté de Chiny des origines à 1300*, Crédit Communal, coll. Histoire 72, Bruxelles

MATTHYS A. 1983 : *Histoire et châteaux des apanages du comté de Chiny (XI^e – XIII^e s.)*. In: *Miscellanea archaeologica in honorem H Roosens*, Archaeologia Belgica 255, Bruxelles, 251-280.

Planche I



a. Etalle : Tranchée des Portes. Coupe du rempart à l'ouest de l'entrée. Photo : A. Cahen.



b. Etalle, Tranchée des Portes. Détail de la palissade. Photo : G. Lambert.



c. Buzenol, Montauban. Le radier des poutres dans l'enceinte protohistorique. Photo : J. Mertens.

Planche II



a. La chaussée romaine Reims-Trèves aux environs de Pin-Izel. Photo : J. Mertens.



b. Chameleux. Le relais routier. Photo : J. Mertens.

Planche III

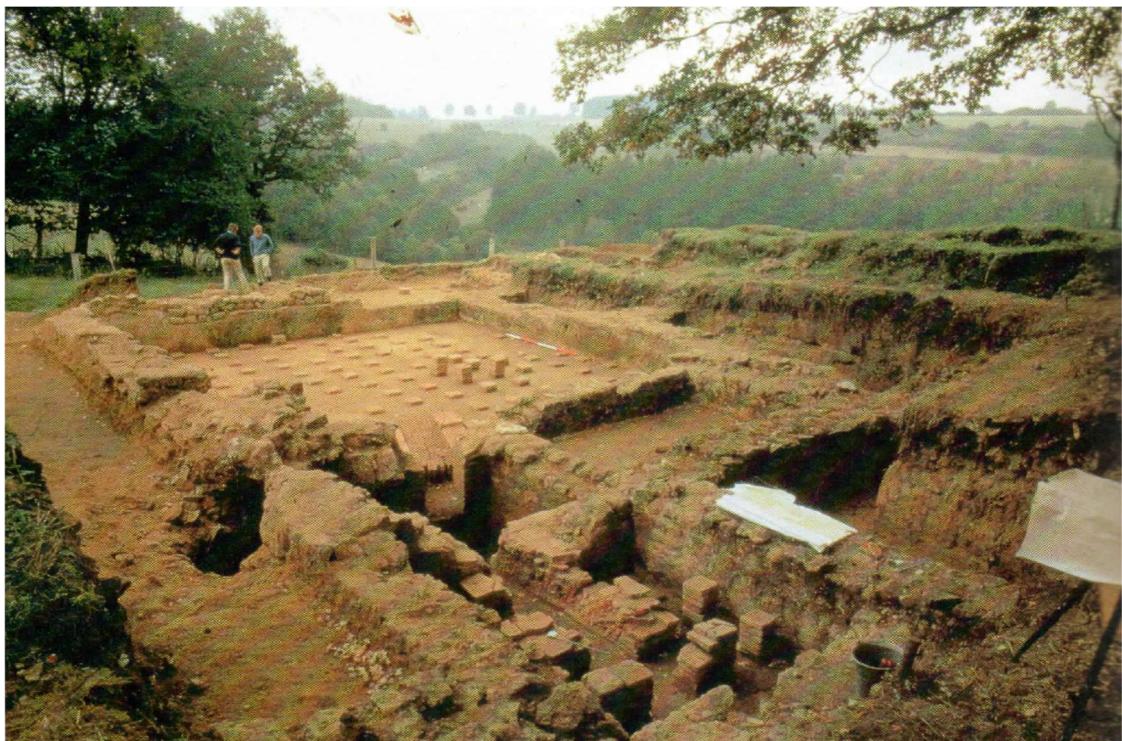


a. Huombois. Le four B. Photo J. Mertens



b. Huombois. Coupe du four A.
Photo J. Mertens.

Planche IV



a. Robelmont. Vue générale de l'hypocauste de la villa. Photo G. Matagne.



b. Saint-Mard. Vaisselle trouvée dans une cave située près de l'église Saint-Martin.

Photo G. Lambert.

Planche V



a. Virton. Château Renaud. Statuette de
Mercure en bronze.
Photo M. Esser.



b. Florenville. Monnaie d'Hadrien en or
Photo J. Mertens.

c. Saint-Mard. Intaille découverte dans
les thermes du vicus.
Photo M. Esser.



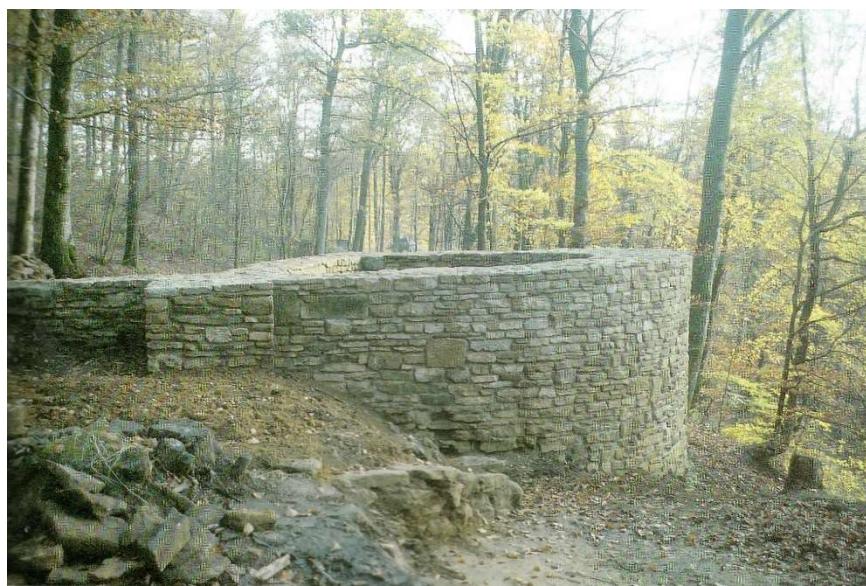
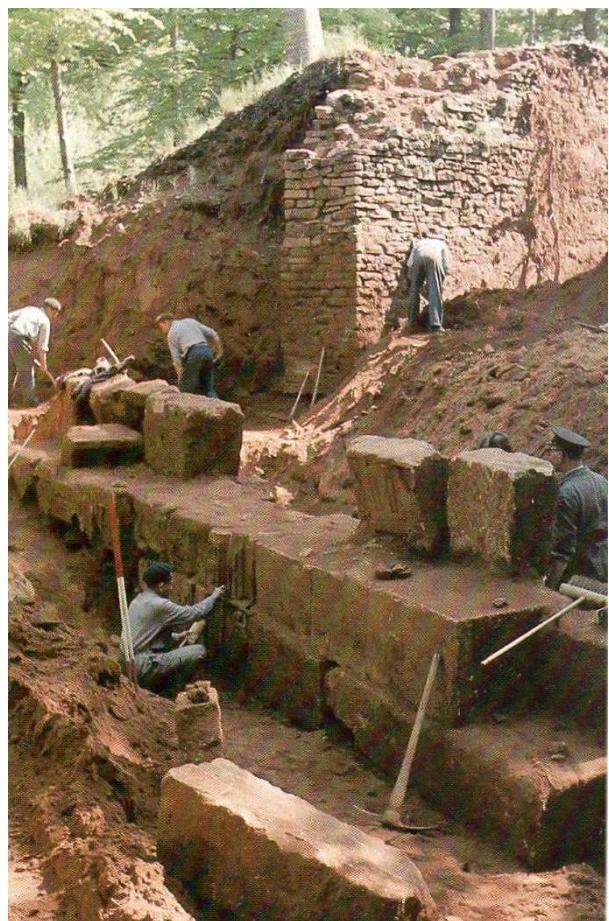
Planche VI



Buzenol. Montauban. Bas-relief de la moissonneuse. Photo J.-Cl. Hermant.

Planche VII

a. Buzenol. Montauban. L'instant de la découverte.
Photo J. Mertens.



b. Buzenol. Montauban. La tour semi-circulaire après la restauration de 1986.
Photo G. Lambert.

Planche VIII



a. *Virton. Château Renaud. L'enceinte du Bas-Empire. Photo G. Lambert.*



b. *La chaussée Reims-Trèves à Williers (France). Photo J. Mertens.*